



Société anonyme au capital de 16.592.611,32 €

Siège Social : 9/11, rue Montalivet – 75008 PARIS
RCS PARIS B 422 950 865

Document de Référence

Exercice 2009

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

Le présent document de référence 2009 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 4 mai 2010 conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire.

SOMMAIRE

1.	PERSONNES RESPONSABLES	7
1.1	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	7
1.2	DECLARATION DU RESPONSABLE	7
2.	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	7
2.1	COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	7
2.2	COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS	8
3.	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	8
3.1	DONNEES PROVENANT DES COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES	8
3.2	DONNEES PROVENANT DES BILANS CONSOLIDES	8
3.3	BESOINS EN FONDS DE ROULEMENTS CONSOLIDES	9
3.4	SYNTHESE DES TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	9
4.	FACTEURS DE RISQUES	9
4.1	RISQUES LIES A L'ACTIVITE ET AUX CLIENTS	9
4.2	RISQUES LIES AU PERSONNEL ET AUX DIRIGEANTS	9
4.3	RISQUES LIES AUX OPERATIONS DE CROISSANCE EXTERNE	11
4.4	RISQUES JURIDIQUES	10
4.5	RISQUE CONCURRENTIEL	10
4.6	RISQUE DE CHANGE	10
4.7	RISQUE SUR ACTIONS	10
4.8	RISQUE DE TAUX	10
4.9	RISQUE DE LIQUIDITE	10
4.10	POLITIQUE DE PROVISIONNEMENT	11
4.11	FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	12
4.12	RISQUE LIE AU HORS BILAN	12
4.13	POLITIQUE D'ASSURANCES	13
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	14
5.1	HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	14
5.1.1	DENOMINATION SOCIALE ET NOM COMMERCIAL DE L'EMETTEUR	14
5.1.2	LIEU ET NUMERO DE L'ENREGISTREMENT DE L'EMETTEUR	14
5.1.3	DATE DE CONSTITUTION ET DUREE DE VIE DE L'EMETTEUR	14
5.1.4	SIEGE SOCIAL ET FORME JURIDIQUE DE L'EMETTEUR, LEGISLATION REGISSANT SES ACTIVITES, PAYS D'ORIGINE, ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE SON SIEGE STATUTAIRE	15
5.1.5	EVENEMENTS IMPORTANTS DANS LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE L'EMETTEUR	15
5.2	INVESTISSEMENTS	16
5.2.1	PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES	16
5.2.2	PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS	16
5.2.3	PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS QUE COMPTE REALISER LE GROUPE	17

6.	APERÇU DES ACTIVITES	17
6.1	PRINCIPALES ACTIVITES	17
6.1.1	MISSION ET POSITIONNEMENT	17
6.1.2	LE MARCHÉ ET L'ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL	17
6.1.3	UNE OFFRE ADAPTEE A L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ	18
6.1.4	ATOUTS CONCURRENTIELS	19
6.1.5	LA REPARTITION DE LA CLIENTELE D'AKKA TECHNOLOGIES	20
6.1.6	UN GROUPE BIEN IMPLANTE EN FRANCE ET TOURNE VERS L'INTERNATIONAL	21
6.1.7	CERTIFICATIONS ET HABILITATIONS	22
6.2	PRINCIPAUX MARCHES	22
6.2.1	LES SECTEURS D'INTERVENTION D'AKKA TECHNOLOGIES	22
6.2.2	TYPOLOGIES DES CONTRATS	23
6.2.3	STRATEGIE	23
6.3	EVENEMENTS EXCEPTIONNELS	24
6.4	DEGRE DE DEPENDANCE AUX BREVETS, LICENCES, CONTRATS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX, OU FINANCIERS OU DE NOUVEAUX PROCÉDES DE FABRICATION	24
6.5	POSITIONNEMENT CONCURRENTIEL	25
7.	ORGANIGRAMME	26
7.1	DESCRIPTION DU GROUPE	26
7.1.1	ORGANIGRAMME JURIDIQUE AU 31 DECEMBRE 2009	26
7.1.2	ORGANISATION DU GROUPE	27
7.1.3	STRUCTURE DE DIRECTION	27
7.1.4	PRESENTATION RESUMEE DU COMITE DE DIRECTION	27
7.2	LISTE DES FILIALES IMPORTANTES	29
8.	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	29
8.1	IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES EXISTANTES OU PLANIFIEES ET TOUTE CHARGE MAJEURE PESANT DESSUS	29
8.2	QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION, FAITE PAR L'EMETTEUR, DE SES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	29
9.1	SITUATION FINANCIERE – RAPPORT DE GESTION	29
9.1.1	PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE	29
9.1.2	PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE	37
9.2	RESULTAT OPERATIONNEL	47
9.2.1	FACTEURS IMPORTANTS INFLUANT SENSIBLEMENT SUR LE REVENU D'EXPLOITATION	47
9.2.2	CHANGEMENTS IMPORTANTS DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET	47
9.2.3	STRATEGIE OU FACTEURS DE NATURE GOUVERNEMENTALE, ECONOMIQUE, BUDGETAIRE, MONETAIRE OU POLITIQUE AYANT INFLUE SENSIBLEMENT OU POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT, DE MANIERE DIRECTE OU INDIRECTE, SUR LES OPERATIONS DE L'EMETTEUR	47
9.3	REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX	47
9.3.1	TABLEAU DE SYNTHESE DES REMUNERATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUEES A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL	48
9.3.2	TABLEAU RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL	49
9.3.3	JETONS DE PRESENCE	48
9.3.4	OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHATS D'ACTIONNAIRES ATTRIBUEES DURANT L'EXERCICE A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL	50

9.3.5	OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHATS D'ACTIONS LEVEES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL	50
9.3.6	OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS OU D'ACHAT D'ACTION CONSENTIES AUX 10 PREMIERS SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS	50
9.3.7	ACTIONS ATTRIBUEES A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL	50
9.3.8	ACTIONS DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL	51
9.3.9	AUTRES INFORMATIONS RELATIVES A LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX	51
10	TRESORERIE ET CAPITAUX	51
10.1	INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES	51
10.2	SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRESORERIE	51
10.3	INFORMATION SUR LES CONDITIONS D'EMPRUNT ET LA STRUCTURE DE FINANCEMENT DU GROUPE	52
	10.3.1 POLITIQUE DE FINANCEMENT	52
	10.3.2 SYNTHESE DES EMPRUNTS	53
10.4	INFORMATIONS CONCERNANT TOUTE RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX OU POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT, DE MANIERE DIRECTE OU INDIRECTE, SUR LES OPERATIONS DU GROUPE	53
10.5	INFORMATIONS CONCERNANT LES SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR REALISER LES INVESTISSEMENTS PREVUS	53
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	54
12	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	54
12.1	PRINCIPALES TENDANCES AYANT AFFECTE LA PRODUCTION DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE	54
12.2	ENGAGEMENT SUSCEPTIBLE D'INFLUER SENSIBLEMENT SUR LES PERSPECTIVES DU GROUPE	54
12.3	PUBLICATIONS INTERVENUES DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE	54
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	56
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	57
14.1	ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	57
14.2	CONFLIT D'INTERET AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	58
15	REMUNERATION ET AVANTAGES	58
15.1	MONTANT DE LA REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE ALLOUES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	58
15.2	MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSION, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES	58
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	59
16.1	DATE D'EXPIRATION DES MANDATS ACTUELS	59
16.2	CONTRAT DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION	59
16.3	INFORMATIONS SUR LE COMITE D'AUDIT ET LE COMITE DES REMUNERATIONS	60
16.4	CONFORMITE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE EN VIGUEUR	60
16.5	RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET SUR LE CONTROLE INTERNE	60
16.6	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE	69

17	SALARIES	71
17.1	NOMBRE DE SALARIES	71
17.1.1	EVOLUTION DES EFFECTIFS	71
17.1.2	CULTURE D'ENTREPRISE ET SENTIMENT D'APPARTENANCE	71
17.1.3	POLITIQUE DE RECRUTEMENT	72
17.1.4	ACTIONS DE COMMUNICATION	72
17.1.5	POLITIQUE DE FORMATION	72
17.2	PARTICIPATIONS ET STOCK OPTIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	72
17.3	ACCORDS PREVOYANT UNE PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL DU GROUPE	73
17.3.1	ACTIONS GRATUITES	73
17.3.2	FCPE ET PEE	73
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	74
18.1	REPARTITION DU CAPITAL	74
18.2	EXISTENCE DE DROITS DE VOTE DIFFERENTS	74
18.3	DETENTION OU CONTROLE DU GROUPE, DONT LA MISE EN ŒUVRE POURRAIT, A UNE DATE ULTERIEURE, ENTRAINER UN CHANGEMENT DE SON CONTROLE	75
18.4	ACCORD CONNU DE L'EMETTEUR DONT LA MISE EN ŒUVRE POURRAIT, A UNE DATE ULTERIEURE, ENTRAINER UN CHANGEMENT DE SON CONTROLE	75
19	OPERATION AVEC DES APPARENTES	73
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	75
20.1	INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	75
20.2	INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA	75
20.3	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2009	75
20.3.1	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE DE L'EXERCICE 2009	76
20.3.2	ETAT DU RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2009	76
20.3.3	BILAN CONSOLIDE DE L'EXERCICE 2009	77
20.3.4	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2009	78
20.3.5	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2009	79
20.3.6	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2009	80
20.4	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES 2009	114
20.5	COMPTES SOCIAUX AKKA TECHNOLOGIES 2009	114
20.5.1	BILAN 2009	114
20.5.2	COMPTE DE RESULTAT 2009	118
20.5.3	ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2009	119
20.5.4	RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009	133
20.5.5	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR CONVENTIONS REGLEMENTEES	137
20.6	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	138
20.7	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	139
20.8	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE	139
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	139
21.1	CAPITAL SOCIAL	139
21.1.1	INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOUSCRIT	139
21.1.2	TITRES NON REPRESENTATIFS DU CAPITAL	142
21.1.3	ACTIONS AUTO-DETENUES	142
21.1.4	CAPITAL POTENTIEL	142

21.1.5	AUTRES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL	142
21.1.6	NANTISSEMENTS, INSCRIPTIONS, GARANTIES	142
21.1.7	INFORMATION SUR LE CAPITAL DE TOUT MEMBRE DU GROUPE FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD CONDITIONNEL OU INCONDITIONNEL PREVOYANT DE LA PLACER SOUS OPTION	143
21.1.8	TABLEAU D'EVOLUTION DU CAPITAL DE LA SOCIETE SUR LES CINQ DERNIERES ANNEES	143
21.2	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	145
21.2.1	OBJET SOCIAL	145
21.2.2	CONSEIL D'ADMINISTRATION	145
21.2.3	DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS	145
21.2.4	ACTIONS NECESSAIRES POUR MODIFIER LES DROITS DES ACTIONNAIRES	147
21.2.5	ASSEMBLEES GENERALES	147
21.2.6	DISPOSITIONS AYANT POUR EFFET DE RETARDER, DE DIFFERER OU D'EMPECHER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	148
21.2.7	FRANCHISSEMENTS DE SEUILS	149
21.2.8	DISPOSITIONS REGISSANT LES MODIFICATIONS DE CAPITAL	150
22	CONTRATS IMPORTANTS	150
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATION D'EXPERTS ET DECLARATION D'INTERETS	148
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	148
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2009	149
26	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET MEMBRES DU RESEAU	149

1. Personnes responsables

1.1 Responsable du document de référence

Monsieur Maurice RICCI, Président et Directeur Général de la société AKKA Technologies.

1.2 Déclaration du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion ci-joint) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Cette lettre contient l'observation suivante :

Les informations financières historiques présentées dans ce document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant au chapitre 20. Le rapport sur les comptes consolidés contient une observation. Le rapport sur les comptes sociaux ne contient pas d'observation.

Maurice RICCI
Président et Directeur Général

2. Contrôleurs légaux des comptes

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

ORFIS BAKER TILLY

149, boulevard de Stalingrad

69100 VILLEURBANNE

Représenté par Michel CHAMPETIER,

Nommé par l'Assemblée Générale du 12 février 1999 pour une durée de 6 exercices. Ce mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 28 février 2005 pour la même durée, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

DELOITTE & ASSOCIES

81, boulevard de Stalingrad

69100 VILLEURBANNE

Représenté par Dominique VALETTE

Nommé par l'Assemblée Générale du 6 juillet 2000 pour une durée de 6 exercices. Ce mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 20 juin 2006 pour la même durée, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

Olivier BRISAC

149, boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

Nommé par l'Assemblée Générale du 12 février 1999 pour une durée de 6 exercices. Ce mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 28 février 2005 pour la même durée, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

BEAS

7-9, villa Houssay
92200 NEUILLY SUR SEINE

Nommé par l'Assemblée Générale du 6 juillet 2000 pour une durée de 6 exercices. Ce mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 20 juin 2006 pour la même durée, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

3. Informations financières sélectionnées

3.1 Données provenant des comptes de résultat consolidés

Montants en milliers d'euros	Consolidation 31 déc. 2009	Consolidation 31 déc. 2008	Proforma 31 déc. 2007 (2)	Consolidation 31 déc. 2007
Chiffre d'affaires	332 688	381 551	352 639	236 006
Résultat opérationnel d'activité (1)	17 253	29 836	14 884	17 553
% du Chiffre d'affaires	5,2%	7,8%	4,2%	7,4%
Résultat opérationnel courant	16 648	27 001	12 401	15 070
% du Chiffre d'affaires	5,0%	7,1%	3,5%	6,4%
Résultat opérationnel	16 648	27 001	12 331	15 000
% du Chiffre d'affaires	5,0%	7,1%	3,5%	6,4%
Résultat avant impôt	12 537	21 279	6 647	12 936
Résultat net consolidé	12 201	16 598	3 650	9 245
Résultat net part du groupe	12 198	16 628	3 498	9 093

(1) Le résultat opérationnel d'activité correspond au résultat opérationnel courant avant prise en compte du coût des actions gratuites et des stocks-options.

(2) L'information financière proforma de 2007 est destinée à présenter l'effet sur les comptes consolidés 2007 publiés de l'acquisition de la société

AKKA I&S (ex-COFRAMI).

3.2 Données provenant des bilans consolidés

ACTIF - Montants en milliers d'euros	31-déc.-09	31-déc.-08	31-déc.-07
Goodwill	92 627	81 225	80 945
Autres actifs non courants	26 079	25 292	26 668
Actifs non courants	118 706	106 517	107 613
Stocks	1 886	934	953
Créances courantes	121 149	117 888	141 407
Trésorerie et équivalents de trésorerie	63 777	71 123	29 097
Actifs courants	186 812	189 945	171 457
TOTAL ACTIF	305 518	296 462	279 070

PASSIF - Montants en milliers d'euros	31-déc.-09	31-déc.-08	31-déc.-07
Capitaux propres part du Groupe	77 590	69 857	52 992
Intérêts des minoritaires	91	72	301
Passifs financiers (hors dette de sauvegarde)	24 689	26 630	20 072
Dette de sauvegarde actualisée	48 857	54 776	55 149
Autres passifs	154 291	145 127	150 556
TOTAL PASSIF	305 518	296 462	279 070

3.3 Besoins en fonds de roulements consolidés

Montants en milliers d'euros	31-déc.-09	31-déc.-08	31-déc.-07
Stocks	1 886	934	953
Clients et comptes rattachés	73 061	89 761	101 267
Autres créances	46 770	28 127	20 088
Actifs détenus en vue de la vente	-	-	20 052
Fournisseurs	(18 801)	(16 075)	(16 864)
Dettes fiscales et sociales	(98 298)	(100 262)	(98 112)
Autres dettes (hors dettes sur immobilisations et earn-out)	(17 213)	(15 976)	(15 243)
Besoin en fonds de roulement (néгатif = ressource de financement)	(12 595)	(13 491)	12 141

3.4 Synthèse des tableaux de flux de trésorerie consolidés

Montants en milliers d'euros	31-déc.-09	31-déc.-08	31-déc.-07
Flux net de trésorerie généré par l'activité	12 017	34 553	22 117
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(7 861)	10 046	(9 578)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(11 363)	(2 123)	(2 297)
Incidence des variations de cours de devises	(139)	20	(18)
Variation de la trésorerie	(7 346)	42 496	10 224

4. Facteurs de risques

La société a procédé à une revue de ses risques et elle considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif hormis ceux présentés dans le présent document de référence.

4.1 Risques liés à l'activité et aux clients

Cf. paragraphe 6.1.5 ci-après ainsi que la note 2.3.1 du rapport de gestion figurant au paragraphe 9.1 du présent document de référence.

Renault qui représentait en moyenne sur l'exercice 2008 près de 10% du chiffre d'affaires du Groupe a notablement réduit ses programmes de recherche en 2009. Ceci s'est traduit par un net repli du chiffre d'affaires annuel réalisé avec ce client (de l'ordre de 70%). Sur ce client comme sur l'ensemble du secteur automobile, le plancher a été atteint à la fin du 1^{er} trimestre 2009. Par la suite, ce secteur d'activité a connu une reprise progressive sans toutefois atteindre en fin d'année 2009, le niveau de l'exercice 2008.

Depuis 2007, le Groupe EADS reste le principal client d'AKKA. Pour la troisième année consécutive, le plan Power 8 n'a pas eu d'impact significatif sur l'activité du Groupe en 2009.

Concernant les risques liés à l'activité, se référer au paragraphe 6.2 et 9.2.1 du présent document de référence.

4.2 Risques liés au personnel et aux dirigeants

Cf. note 2.3.2 du rapport de gestion figurant au paragraphe 9.1 du présent document de référence.

4.3 Risques liés aux opérations de croissance externe

Cf. note 2.3.3 du rapport de gestion figurant au paragraphe 9.1 du présent document de référence. Se référer également aux notes 2.11 et 4.2 du paragraphe 20.3.6, relatives aux tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

4.4 Risques juridiques

Cf. note 2.3.4 du rapport de gestion figurant au paragraphe 9.1 du présent document de référence.

4.5 Risque concurrentiel

Cf. note 2.3.5 du rapport de gestion figurant au paragraphe 9.1 du présent document de référence.

4.6 Risque de change

Cf. note 4.11.3 des comptes consolidés de 2009 figurant au paragraphe 20.3 du présent document de référence.

4.7 Risque sur actions

Cf. note 4.11.4 des comptes consolidés de 2009 figurant au paragraphe 20.3 du présent document de référence.

4.8 Risque de taux

Cf. note 4.11.1 des comptes consolidés de 2009 figurant au paragraphe 20.3 du présent document de référence.

4.9 Risque de liquidité

Cf. notes 4.8 et 4.11.2 des comptes consolidés de 2009 figurant au paragraphe 20.3 du présent document de référence.

L'endettement net du Groupe se présente de la manière suivante au 31 décembre 2009 :

Montants en milliers d'euros	31-déc.-09	31-déc.-08
Passifs financiers non courants (1)	3 002	24 417
Dette de sauvegarde non courante	45 494	51 579
Passifs financiers courants (1)	21 687	2 213
Dette de sauvegarde courante	3 363	3 197
Dettes brutes consolidées	73 546	81 406
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(63 777)	(71 123)
Dettes financières nettes consolidées	9 769	10 283

(1) dont 19 600 K€ d'emprunt obligataire au 31 décembre 2009 reclassé en passif financier courant sur l'exercice pour se conformer à la norme IAS 1.

Emprunt obligataire (OBSAAR)

Les covenants prévus contractuellement relatifs aux obligations émises lors du 1^{er} semestre 2008 sont les suivants :

- ⇒ Ratio Gearing, correspondant au rapport Dettes brutes consolidées / Situation nette consolidée : ce ratio devait être inférieur à 1,5 au 31 décembre 2008, puis rester inférieur ou égal à 1 jusqu'à l'échéance finale des obligations soit le 3 avril 2013.
- ⇒ Ratio Leverage, correspondant au rapport Dettes brutes consolidées / EBITDA consolidé : ce ratio devait être inférieur à 3,8 au 31 décembre 2008, puis inférieur ou égal à 2 au 31 décembre 2009, puis inférieur ou égal à 1,5 à partir des comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour calculer ces ratios, les dettes brutes consolidées sont présentées dans le tableau ci-dessus. La situation nette consolidée correspond à la ligne « capitaux propres » du bilan consolidé. L'EBITDA consolidé, correspond au Résultat Opérationnel Courant duquel on retire la charge d'amortissements.

Au 31 décembre 2009, seul le ratio gearing est respecté par le Groupe. En l'absence d'accord formel écrit des banques ayant souscrits les obligations avant la date du 31 décembre 2009, les 19 600 K€ de dette obligataire ont été reclassée en dette courante conformément à la norme IAS 1.

Autres passifs financiers

Une autre société du groupe a souscrit un emprunt en s'engageant contractuellement à respecter les deux ratios suivants :

- ⇒ Le ratio dettes financières nettes consolidées / capitaux propres consolidés ne doit pas dépasser 1,
- ⇒ Le ratio dettes financières nettes consolidées / EBE consolidé ne doit pas dépasser 3,3.

L'EBE consolidé correspond au Résultat Opérationnel Courant duquel on retire les amortissements.

Les dettes financières nettes consolidées prises en compte pour ces ratios ne comprennent pas la dette de sauvegarde mais incluent les dettes factor.

Ces covenants sont respectés au 31 décembre 2009.

L'endettement net du Groupe (en particulier l'utilisation du factor) n'a pas connu d'évolution significative depuis la clôture des comptes de 2009.

4.10 Politique de provisionnement

Les obligations à l'égard des tiers, qu'elles soient légales, réglementaires, contractuelles ou implicites font l'objet d'une provision dès lors qu'elles existent à la date de clôture et qu'il est établi qu'elles donneront lieu à une sortie de ressources sans contrepartie équivalente de la part des tiers concernés.

Une revue régulière des éléments constitutifs de ces provisions (litiges commerciaux, litiges prud'homaux, restructuration...) est effectuée pour permettre les réajustements considérés comme justifiés.

Risques identifiés non provisionnés

Non applicable

Détail des provisions courantes et non courantes

Les provisions à long terme s'élèvent à 5,8 M€ et les provisions à court terme à 6,1 M€ dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2009.

Ces provisions comprennent les éléments suivants :

- 6,2 millions d'euros pour provisions sur litiges divers,
- 3,8 millions d'euros pour provisions sur impôts,
- 1,9 millions d'euros pour provisions sur retraite.

4.11 Faits exceptionnels et litiges

Il n'existe sur la période des douze derniers mois, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe ait connaissance qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir eu, ou ait eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société AKKA Technologies et/ou du Groupe AKKA Technologies.

La procédure de sauvegarde de la société AKKA I&S (ex-COFRAMI) ouverte par jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 13 novembre 2006 est signalée ici uniquement dans la mesure où elle se poursuit, et que la troisième annuité du plan sera assurée conformément aux termes dudit jugement. La troisième annuité s'élève à 3 363 K€ et sera versée au mois de septembre 2010.

4.12 Risque lié au hors bilan

Les principaux engagements du Groupe AKKA Technologies sont les suivants :

Montants en milliers d'euros	2009	2008	2007
Créances cédées non échues (1)	55 448	65 491	62 017
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles (2)	3 575	5 004	15 977
Avals, cautions et garanties donnés	1 033	25	25
Autres engagements donnés (3)	41	208	928
Montant total des engagements donnés	60 097	70 728	78 947
Instruments de couverture de devises			-
Engagements reçus lors des opérations de croissance externe (4)	5 200	5 665	5 786
Montant total des engagements reçus	5 200	5 665	5 786

(1) Créances cédées non échues : créances clients cédées dans le cadre de contrats d'affacturage

(2) Nantissements, hypothèques et sûretés réelles : nantissement de titres réalisés au profit des banques lors de la souscription des emprunts liés aux opérations de croissance externe

(3) Privilèges du prêteur de denier sur emprunts AKKA I&S

(4) Engagements reçus lors des opérations de croissance externe : cautions reçues pour couvrir les clauses de garantie d'actifs et de passifs

Les compléments de prix dus par le Groupe dans le cadre d'opérations de croissance externe ne constituent pas des éléments hors-bilan, ces derniers étant enregistrés en dette au passif du bilan pour 7 303 K€.

Le Groupe ne détient pas d'autres engagements hors-bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur.

L'échéance des engagements donnés se répartit de la manière suivante :

Montants en milliers d'euros	Total	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances cédées non échues	55 448	55 448	-	-
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	3 575	1 430	2 145	-
Avals, cautions et garanties donnés	1 033	1 000	33	-
Autres engagements donnés	41	41	-	-
Montant total des engagements donnés	60 097	57 919	2 178	-

Obligations contractuelles :

Les dettes à long terme et les obligations en matière de location financement sont données par échéances dans les comptes consolidés du Groupe (cf. paragraphe 20.3 note 4.11).

Les contrats de location simple ne représentent en 2009 que 3% du chiffre d'affaires (10 265 K€) et sont constitués à près de 80% de baux commerciaux dont la valeur n'est pas unitairement significative.

4.13 Politique d'assurances

Les principales garanties souscrites au sein du Groupe sont les suivantes :

- Responsabilité Civile Exploitation & Professionnelle
- Responsabilité Civile « Faute inexcusable »
- Responsabilité Civile Aéronautique et produits spatiaux
- Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux
- Multirisques Dommages
- Assistance Rapatriement.
- Protection Sociale

La définition de la politique d'assurances s'inscrit dans un souci d'efficacité dans la souscription comme dans la gestion des polices.

La direction juridique d'AKKA Technologies assure la négociation annuelle des contrats et le suivi de la politique d'assurances concernant les risques de nature à engager la responsabilité civile de la société, de ses filiales, et de ses dirigeants.

La garantie responsabilité civile exploitation et professionnelle d'AKKA Technologies intervient en différence de conditions et de limites pour les risques de ses filiales étrangères dans le cadre d'un programme « master » international avec polices locales intégrées ou purement locales.

Le tableau récapitulatif ci-après mentionne les principales polices d'assurances souscrites, à savoir :

Police d'assurance	Assuré(s)	Franchise	Montant de garantie
Responsabilité civile Exploitation	AKKA Technologies et l'ensemble de ses filiales	100 000 €	10 000 000 € par sinistre
Responsabilité Professionnelle			15 000 000 € par année
Responsabilité civile Produits Aéronautiques	AKKA Technologies et l'ensemble de ses filiales	Non	25 000 000 € par sinistre
Produits Spatiaux			8 000 000 € par sinistre
Responsabilité civile des mandataires sociaux	Dirigeants du Groupe AKKA Technologies	Non	7 700 000 €
Responsabilité civile "faute inexcusable"	AKKA Technologies et ses filiales françaises	15 000 €	2 500 000 €
			par sinistre
			10 000 000 € par année

Concernant les contrats d'assurance tels que multirisques dommages et flotte automobile, par volonté de prise en compte des besoins spécifiques des filiales françaises et étrangères, la souscription et la gestion des garanties sont laissées à chaque filiale.

Le montant total des primes versées par le Groupe au titre des assurances sur l'exercice 2009 est de 915 K€.

Il été constaté en 2009 une réclamation visant plusieurs sociétés dont une filiale du Groupe AKKA. Le Groupe pense qu'il a de bonnes chances de ne pas être inquiété dans cette instance.

5. Informations concernant l'émetteur

5.1 Histoire et évolution de la société

5.1.1 Dénomination sociale et nom commercial de l'émetteur

L'émetteur a pour dénomination sociale « AKKA Technologies » et pour nom commercial « AKKA ».

5.1.2 Lieu et numéro de l'enregistrement de l'émetteur

La société « AKKA Technologies » est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 422 950 865 RCS Paris.

Depuis le 1er janvier 2008, la nomenclature d'activités française étant révisée par l'INSEE, le code NAF de la société est désormais identifié sous le numéro 6420Z.

5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

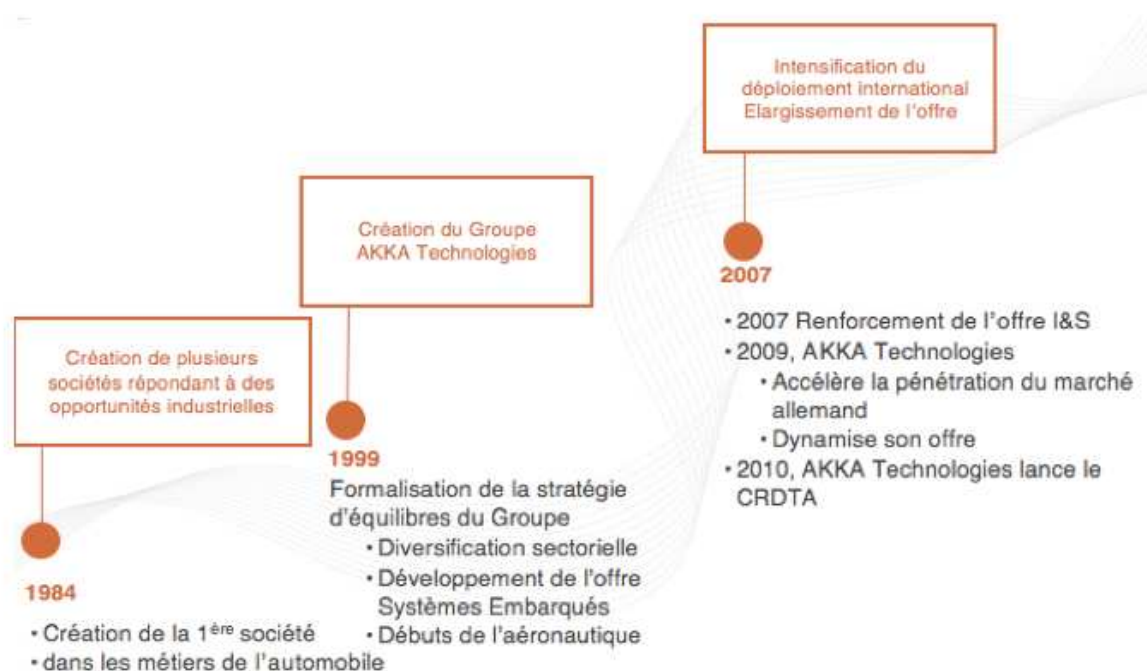
La société, constituée le 7 mars 1999, a été immatriculée le 20 mai 1999. La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire

AKKA Technologies, Société Anonyme à Conseil d'Administration de droit français, est régie par les dispositions du Livre II du Code de Commerce et le décret n°67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

Le siège social est fixé à Paris (75008) au 9/11 rue Montalivet depuis le 1er avril 2007. Le numéro de téléphone dudit siège est le 01 56 69 26 59.

5.1.5 Evénements importants dans le développement des activités de l'émetteur



1984 - 1999 : des fondations solides

1984 : Maurice RICCI, ingénieur, actuel Président Directeur Général d'AKKA Technologies, crée la première société du Groupe, spécialisée en automatisme et contrôle commande, pour le secteur automobile.

1999 : constitution du Groupe

Les différentes entités créées depuis 1984 se rapprochent pour donner naissance au Groupe AKKA Technologies.

1999 - 2006 : déploiement de la stratégie d'équilibre

La stratégie d'équilibre du Groupe est mise en place pour développer son offre par synergies métiers/secteurs.

AKKA Technologies accélère son développement sur des secteurs porteurs tels que l'aéronautique, la chimie, la pharmacie, l'énergie. Le Groupe renforce également ses expertises métiers : Ingénierie, Informatique & Systèmes et Ingénierie Documentaire. En 2005, le Groupe est introduit en bourse.

2006 - 2007 : intensification du développement à l'international et renforcement de l'offre Informatique et Systèmes

Pour développer le marché allemand, très porteur, le Groupe dispose d'un réel avantage concurrentiel avec son offre solution.

En **2007**, avec l'**acquisition de la société COFRAMI (devenue AKKA I&S)**, AKKA Technologies renforce son offre dans les métiers de l'informatique et des systèmes embarqués, pour devenir l'un des leaders européens sur le marché de la STIE (Informatique Scientifique Technique Industrielle Embarquée).

2009 : multiples acquisitions pour dynamiser l'offre

- **Octogon**, société allemande spécialiste en systèmes informatiques embarqués et acteur reconnu dans l'aéronautique.
- **EKIS** : Spécialisée en Sûreté de Fonctionnement, Ingénierie Documentaire et Soutien Logistique Intégré, présente à Paris, Bordeaux, Aix en Provence, Lyon et Toulouse
- AKKA Technologies entre dans le capital de la société **Real Fusio France**, positionnée sur le domaine de la réalité virtuelle et de la simulation pour les marchés de l'aéronautique, du spatial et de la défense.

2010 : l'innovation au cœur de la stratégie

- **Janvier 2010** : création de notre Centre de Recherche interne, le CRDTA, Centre de Recherche et de Développement, des Technologies Alternatives.

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois dernières années

Acquisitions des 3 dernières années	Eléments acquis	Date d'intégration en consolidation	Répartition géographique de l'activité lors de l'acquisition
Activité Ingénierie de COMAU France	Fonds de commerce	Juin 2007	France
AKKA I&S (ex-COFRAMI)	100% des titres	Novembre 2007	France
AKKA Switzerland	12,66% des titres	1er semestre 2008	Suisse
Octogon Group	100% des titres	Avril 2009	Allemagne
Real Fusio France	40% des titres	Décembre 2009	France
EKIS Groupe	100% des titres	Décembre 2009	France

Le prix total des acquisitions pour les années 2007 à 2009 s'élève à 19 950 K€ et les compléments de prix correspondant restant à verser se chiffrent à 7 303 K€, dont l'échéance se situe majoritairement en 2010. Ces compléments de prix incluent notamment la dette envers le vendeur de la société AKKA Benelux, société acquise en fin d'année 2006 (cf. note 1.6.3 des comptes consolidés figurant au paragraphe 20.3.6 ci-après).

Les compléments de prix ne sont pas accordés en contrepartie d'objectifs de développement des sociétés acquises mais de garanties sur le maintien d'éléments du fond de commerce des sociétés acquises, ceci conformément à la stratégie d'intégration et de synergie du Groupe.

5.2.2 Principaux investissements en cours

Le Groupe ne devrait pas réaliser d'opération d'acquisition significative dans un avenir proche.

5.2.3 Principaux investissements que compte réaliser le Groupe

Le Groupe AKKA Technologies réalisant des prestations de services intellectuelles, aucun investissement lourd en matériel n'est nécessaire au fonctionnement de son activité.

Des projets de croissance externe ciblés sont à l'étude pour renforcer notamment l'activité du Groupe à l'international.

6. Aperçu des activités

6.1 Principales activités

6.1.1 Mission et positionnement

Depuis sa création, AKKA Technologies participe aux grands projets d'innovation technologique. Sa vocation est de répondre aux attentes des clients en proposant des expertises métiers communes et complémentaires, tout en raccourcissant les délais de développement des produits. Ses consultants apportent ainsi leurs expertises autour de 2 métiers : Informatique et Systèmes, et Ingénierie, ce qui permet au Groupe d'intervenir sur l'ensemble du cycle de vie d'un produit.

Sur ce marché structurellement porteur de la R&D, la mission du Groupe consiste à :

- Améliorer la productivité de ses clients,
- Créer de la valeur au travers de solutions innovantes,
- Capitaliser sur les savoir-faire et permettre les transferts de technologie,
- Recruter et faire évoluer les talents.

Atout concurrentiel majeur, son positionnement multi-métiers lui a permis de devenir un acteur incontournable de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies. C'est aussi une garantie de pérennité et d'évolution de carrière pour ses collaborateurs.

Toujours en quête d'innovation, dans le contexte économique qui est le sien, le groupe a récemment créé un centre de recherche et de développement des technologies alternatives afin de développer des programmes porteurs d'avenir tout en suscitant la créativité de ses collaborateurs. Le meilleur moyen de prédire l'avenir, c'est encore de l'inventer.

OUIoui

6.1.2 Le marché et l'environnement concurrentiel

Exercice 2009 en décroissance, mais le marché reste en croissance structurelle

Face à l'accélération du rythme des cycles de développement et d'innovation, l'un des enjeux majeurs des industriels porte sur l'amélioration de leur compétitivité et de leur productivité.

Pour cela, les donneurs d'ordre recourent de manière croissante à l'externalisation et font appel aux sociétés d'Ingénierie et de Conseil en Technologies telles qu'AKKA Technologies.

Le secteur des logiciels et des services a connu une baisse marquée de son activité en 2009 du fait du gel de certains projets, de l'allongement des cycles de décision et des fortes pressions sur les prix. En 2010, selon une étude réalisée par Syntec Informatique / IDC, le secteur devrait renouer avec la croissance avec une hausse attendue du conseil & services informatique supérieure à 0,5% et une hausse du conseil en technologies supérieure à 1%.

Evolution du marché

Le secteur de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies enregistre depuis quelques années des évolutions importantes auxquelles il doit s'adapter comme notamment :

- le développement de la forfaitisation des prestations,
- un recours accru à l'offshore qui répond aux contraintes de coûts des industriels,

Un fort potentiel de développement en Europe

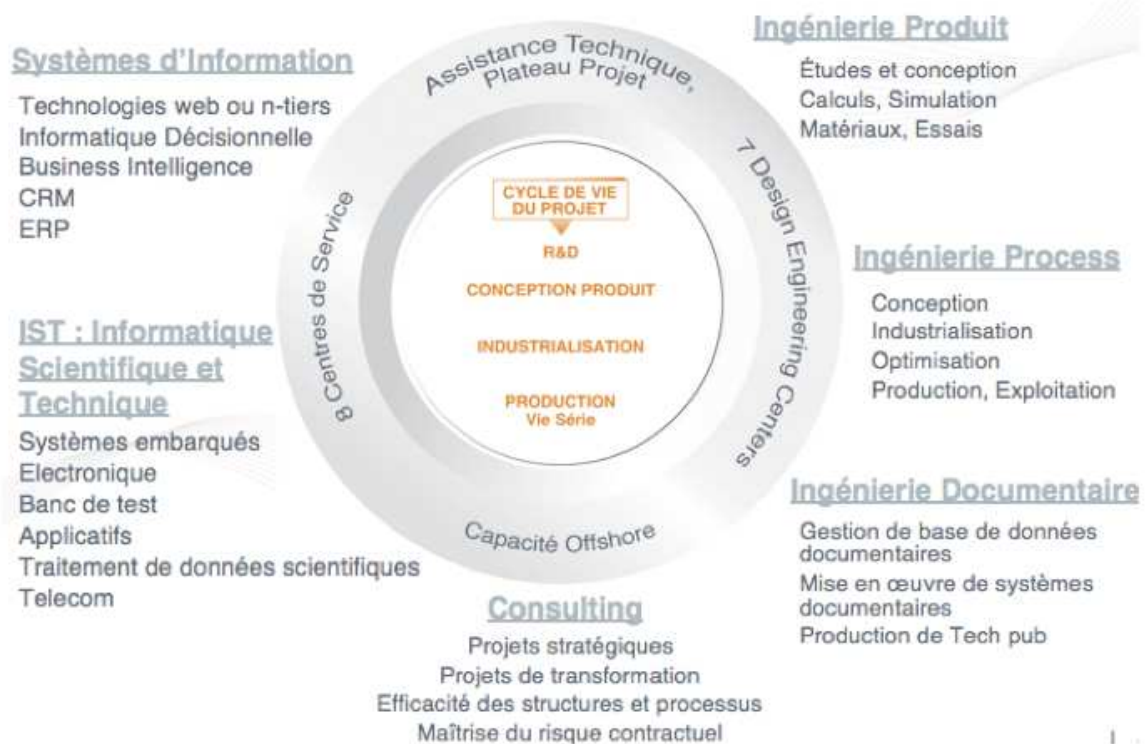
La France, avec 18% des parts de marché, fait aujourd'hui partie des pays européens les plus matures en terme d'externalisation et de recours aux sociétés d'Ingénierie et de Conseil en Technologies.

L'Europe offre ainsi un potentiel de développement significatif au regard de la taille des différents marchés de R&D.

L'autre enjeu international des sociétés du secteur est également leur capacité à accompagner les industriels français dans leur développement à l'étranger. Nous devons accompagner les grands industriels tout en favorisant des schémas alternatifs aux délocalisations afin de conserver la maîtrise de l'ingénierie et de l'innovation en Europe.

6.1.3 Une offre adaptée à l'évolution du marché

AKKA Technologies intervient sur tout le cycle de vie des projets, à toutes les phases de la conception industrielle d'un produit ou d'un process et possède les compétences dans les principales technologies utilisées par les grands acteurs.



Le savoir-faire d'AKKA Technologies se décline en 6 grands centres d'expertise qui sont autant de métiers complémentaires :

- **Ingénierie Produit**

Conception et développement de produit : étude, calcul, simulations, matériaux, essais, qualité, sûreté de fonctionnement, soutien logistique intégré.

- **Ingénierie Process**

Cette expertise intervient en phase d'industrialisation - post-ingénierie produit - et en phase dite de « travaux neufs » : construction partielle ou totale d'ateliers ou d'usines. Elle couvre chaque étape d'un projet d'investissement, de la conception à la mise en service, en passant par la supervision de la construction d'installations industrielles et les essais.

- **Ingénierie Documentaire**

Cette offre repose sur des process optimisés et sur une approche globale de services documentaires : assistance à la gestion des données techniques, gestion de la configuration des informations techniques. Cette expertise garantit la restitution de l'information de son concepteur jusqu'aux utilisateurs.

- **Informatique Industrielle & Systèmes Embarqués**

Assurant la conduite de projets complexes, de la conception à l'intégration et la mise en œuvre de solutions technologiques, les équipes d'AKKA Technologies interviennent dès la phase amont, afin de valider la faisabilité d'une solution à l'aide de modélisations et de simulations des poussées. Systèmes embarqués, applicatifs de traitement de données scientifiques, bancs de test, électronique, télécommunications...

- **Systèmes d'Informations**

Ces équipes participent à des projets en Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, qu'il s'agisse de schémas directeurs de nouveaux Systèmes d'Information, de communication entre systèmes hétérogènes complexes ou encore d'intégration de nouvelles architectures. Leurs domaines d'expertises : l'infogérance et la gestion quotidienne des applications logicielles, technologies web ou n-tiers, informatique décisionnelle, gestion de la relation client, progiciels de gestion.

- **Consulting**

Conseil en management et organisation, ce métier consiste à accompagner les clients du business model aux opérations: soutien à la conduite de projets stratégiques ou d'investissement, conduite de projets de transformation, efficacité des structures et processus, maîtrise du risque contractuel.

Etre présent sur l'ensemble des secteurs d'activités industriels et tertiaire garantit la pérennité des expertises métiers du Groupe. La connaissance approfondie de ces secteurs ainsi que la capitalisation des savoir-faire permet à AKKA Technologies d'apporter à ses clients des solutions innovantes et créatives. Principal atout concurrentiel, le positionnement d'AKKA Technologies lui permet d'intervenir sur l'intégralité du cycle de vie d'un projet, en totale adéquation avec les besoins de ses clients, en leur proposant ses offres conseil, DEC (Design Engineering Center) et SDC (Software Design Center ou Centre de Services).

Ce maillage métiers/secteurs permet un développement par capillarité passant par la conquête d'un nouveau client via une expertise puis la déclinaison de l'ensemble des métiers du Groupe. Ce modèle procure des sources importantes de développement organique.

6.1.4 Atouts concurrentiels

Le Groupe AKKA Technologies est un acteur de référence du marché du Conseil en Technologies. Il a atteint une taille critique qui lui permet de figurer dans le top 5 des sociétés de Conseil.

Doté d'une forte culture technique, le Groupe a mis en place des modes d'intervention adaptés :

- Offre conseil avec une capacité à attirer des ingénieurs dotés d'une forte valeur ajoutée, notamment en assistance technique,
- Offre service sur site (plateau, unité d'œuvre, engagement de services, engagement de résultats,...),
- Offre AKKA Design Center, au travers des SDC (AKKA I&S) et des DEC (AKKA Ingénierie), qui permet de prendre en charge des projets complexes dans des structures dédiées, avec une amélioration constante de la productivité et dans un souci d'amélioration continue de la qualité.

L'organisation d'AKKA repose sur un concept simple « La force d'un Groupe, la région en action » favorisée par une organisation matricielle région/métier.

Le Groupe est structuré autour :

⇒ de 2 métiers

- Les métiers de l'Ingénierie qui regroupe les activités Produit, Process et Documentaire ;
- Les métiers Informatique (industrielle et systèmes d'information) et Systèmes.

⇒ d'une organisation régionale

Cette organisation permet d'offrir aussi bien aux clients qu'aux candidats et collaborateurs de la proximité et de la réactivité. Connaître ses équipes, maîtriser son organisation, être à l'écoute de ses clients et de son marché sont autant d'atouts qui sont favorisés par l'approche régionale.

Une direction Grands Comptes permet de développer les synergies et la transversalité.

Fort de son expérience, AKKA Technologies, au-delà d'être fournisseur de premier rang, est un maillon indispensable à la conception et au développement d'un produit.

Un centre de Recherche interne :

Le Groupe a également créé son propre centre de recherche interne en janvier 2010, **Le CRDTA** Centre de Recherche et de Développement, des Technologies Alternatives. L'idée est de mettre en valeur la créativité de nos équipes et garder nos consultants dans une dynamique évolutive le tout pour une meilleure performance générale de l'entreprise. Le premier programme est dédié au véhicule électrique.

Objectif : une meilleure performance

Au travers du développement du CRDTA, l'ambition d'AKKA Technologies est de maintenir un niveau de compétences et de motivation élevé, de valoriser les consultants et surtout de renouer avec la passion de la technologie.

Formation : AKKA Institute

Le Groupe a créé autour de la formation un atout concurrentiel différenciateur et un vecteur de fidélisation de ses équipes. A ce titre et afin de favoriser la démultiplication de son modèle de développement ancré sur une connaissance approfondie des secteurs industriels, le Groupe a formalisé sa politique de formation par la création, début 2007, d'un Institut de formation interne.

6.1.5 La répartition de la clientèle d'AKKA Technologies

L'offre d'AKKA Technologies s'adresse aux grands comptes de l'Industrie. Au quotidien, les interlocuteurs du Groupe sont les départements Recherche et Développement.

Les prestations d'AKKA Technologies sont régies par des accords cadres, conclus avec les donneurs d'ordre industriels, qui définissent les grandes lignes d'intervention du Groupe AKKA Technologies, et qui référencent le Groupe parmi les prestataires officiellement sélectionnés. Chaque projet donne ensuite lieu à une commande établissant les règles d'exercice de la prestation.

Les dix premiers clients du Groupe représentent 61% du chiffre d'affaires en 2009 (64% du chiffre d'affaires en 2008). Parmi eux, 50% du chiffre d'affaires est réalisé avec les cinq premiers clients et 20% avec le premier (contre respectivement, 56% et 21% en 2008).

6.1.6 Un Groupe bien implanté en France et tourné vers l'international

Le développement du maillage régional est partie intégrante de la stratégie du Groupe en terme d'équilibre géographique. L'équilibre de ses implantations lui permet d'être proche de ses clients et de les accompagner dans la réalisation de leurs projets globaux.



La plupart des implantations du Groupe ont aujourd'hui atteint une taille critique (volume de chiffre d'affaires à la hauteur du volume d'activité global de la région) permettant de dégager le niveau de rentabilité objectif du Groupe tout en assurant un volume de développement significatif sur ces zones géographiques.

Le développement de son réseau d'agences permet également au Groupe d'accompagner ses collaborateurs localement et d'animer la vie de leur région.

En 2009 AKKA Technologies poursuit sa stratégie de croissance à l'international et renforce sa présence en Allemagne

Sur le premier semestre 2009, le Groupe acquiert la société allemande Octogon, spécialiste en systèmes informatiques embarqués et acteur reconnu dans l'aéronautique. Le Groupe AKKA Technologies accélère ainsi son développement sur le marché allemand et consolide son positionnement unique visant à accompagner les entreprises dans leur quête d'innovation et de productivité

L'accélération du déploiement du Groupe à l'international s'opère notamment dans le cadre de politique d'accompagnement des grands comptes. Dans le cadre de cette stratégie, deux activités complémentaires de l'offre du Groupe viennent ainsi d'être intégrées avec l'acquisition des sociétés Real Fusio France et EKIS.

Les principales implantations du Groupe se déclinent ainsi :

En France : Belfort, Bordeaux, Brest, Cannes, Grenoble, Le Havre, Lille, Lyon, Marseille, Paris, Rennes, Toulouse, Sophia Antipolis, Aix en Provence, Valenciennes...

En Europe : Belgique, Italie, Suisse, Allemagne

Off-Shore : Maroc, Roumanie, Inde

Le Groupe a également initié en 2008 un joint venture en Inde.

Le Groupe est bien implanté dans les bassins économiques français. La France représente 89 % des effectifs totaux. Le déploiement par rapport à la présence internationale s'amplifie et l'international contribue déjà pour 12% au chiffre d'affaires total et pour 27% au Résultat Opérationnel d'Activité.

Dans le cadre de son ambition de développement à l'international, le principal enjeu actuel du Groupe réside dans une implantation solide en Allemagne.

Contribution de l'international aux comptes consolidés :

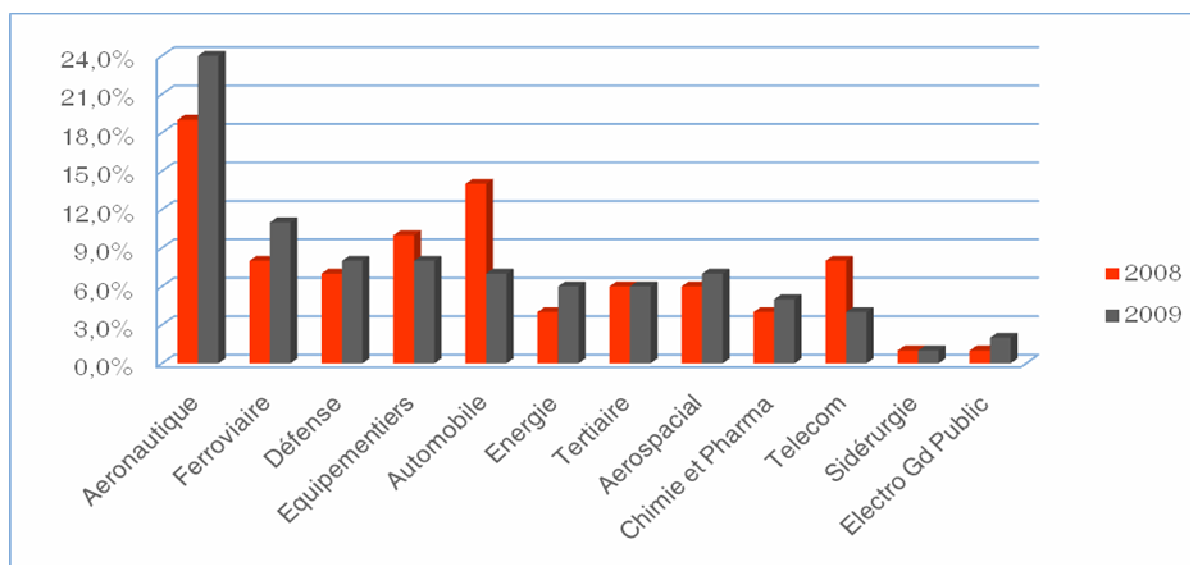
En K€	International	France
CHIFFRE D'AFFAIRES	40 367	292 321
Charges de personnel	24 200	221 220
Autres charges opérationnelles	11 526	45 995
MARGE OPERATIONNELLE	4 641	25 106
M.O.P. / C.A. en %	11,5%	8,6%

6.1.7 Certifications et habilitations

Cf Note 4.4 du paragraphe 16.5 ci-après

6.2 Principaux marchés

6.2.1 Les secteurs d'intervention d'AKKA Technologies



En 2009, le Groupe AKKA a accéléré sa diversification sectorielle et s'est fortement développé dans l'énergie (+ 30%), l'aérospatial (+7%), le ferroviaire (+40%), la pharmacie (+12%) et la défense (+12%).

Le secteur automobile représente 7,2% du chiffre d'affaires pro forma (incluant les activités du Groupe EKIS sur 12 mois). Il affiche des signes d'amélioration mais avec une visibilité toujours réduite et a connu une diminution de 60% en 2009.

Plus que jamais, AKKA Technologies conforte son ambition d'être présent sur l'ensemble des secteurs d'activité et de limiter son exposition aux secteurs liés au transport.

6.2.2 Typologies des contrats

Le savoir-faire du Groupe AKKA Technologies lui permet de gérer efficacement les compétences de ses équipes pour satisfaire les exigences des industriels. Souplesse, réactivité et adaptation guident et motivent les réponses faites par le Groupe à ses interlocuteurs clients afin de leur apporter la solution technologique la mieux adaptée aux contraintes de leurs projets, que celle-ci passe par une réponse en terme d'assistance technique, de mise en place de plateaux projets ou de solution au forfait.

Quelle que soit la solution technologique retenue, les clients du Groupe bénéficient à la fois d'un engagement de moyens et de résultats de sa part.

Sur 2009 la part des projets globaux au forfait, dits « clés en main » se maintient à environ 30%.

Les contrats globaux imposent aux sociétés une obligation « de résultat », tant sur le plan du respect des délais que sur le respect des règles de l'art. Dans ce cadre, les principaux risques identifiés sont la non conformité au regard du cahier des charges et le dépassement des délais contractuels.

Le Groupe est structuré avec des équipes de Chefs de Projets, afin de gérer la relation contractuelle avec les clients et le suivi et l'avancement de projets clés en main.

Le suivi de ces contrats (réalisation effective de la prestation, taux d'activité tel que défini au paragraphe 9.2.1 ci-après, taux de rentabilité, évolution prévisionnelle d'activité, reconduction) fait l'objet d'une vérification mensuelle (prestations en assistance technique) et hebdomadaire (prestations globales) par le département de contrôle de gestion et les chargés d'affaires, qui disposent d'outils de gestion prévisionnelle. Sur les deux derniers exercices, le groupe n'a comptabilisé aucune provision sur ce sujet.

Un système de gestion intégré est utilisé, permettant ainsi un suivi et un contrôle adaptés à l'activité comme aux besoins du Groupe. Cet outil permet également un contrôle continu, prévisionnel et croisé entre le suivi des affaires, la charge du collaborateur et la facturation.

6.2.3 Stratégie

Depuis sa création en 1999, le développement du Groupe repose sur une stratégie qui est fondée sur la recherche d'équilibres.



Cette stratégie des équilibres assure une croissance régulière et une indépendance vis-à-vis des cycles économiques d'un secteur industriel. En outre, elle positionne le Groupe en tant que véritable maillon industriel, partenaire des enjeux de compétitivité et de productivité de ses clients.

- **L'équilibre de l'offre** bâtie autour de deux grands métiers que sont l'Ingénierie (Produit, Process et Documentaire) et l'Informatique et Systèmes, permet au Groupe d'être présent de façon forte sur l'ensemble du cycle de vie des produits avec une intervention sur chacune des étapes depuis la conception, jusqu'à la vie série.
- **L'équilibre sectoriel** permet de ne pas être dépendants d'un seul secteur d'activité et de bénéficier des cycles industriels. Il assure également aux collaborateurs la possibilité d'intervenir dans des secteurs diversifiés.
- **L'équilibre de taille** vise à avoir la taille critique aussi bien chez les clients que dans une région ou un pays.
- **L'équilibre géographique** : un des facteurs clés de succès est la proximité avec les clients. L'équilibre géographique en France permet une couverture nationale cohérente avec la taille des bassins industriels et favorise une indépendance par rapport aux retournements économiques. Aujourd'hui, le Groupe souhaite poursuivre cette recherche d'équilibre par un développement à l'international, à court terme, en Europe et prioritairement en Allemagne.

Cette stratégie permet à AKKA Technologies de figurer aujourd'hui, comme un acteur de référence du secteur de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies.

6.3 Evènements exceptionnels

L'année 2009 a été marquée par un retournement brutal de l'activité automobile et en particulier une baisse de 60% du chiffre d'affaires réalisé avec la société Renault. Progressivement, ce secteur d'activité repart à la hausse depuis le second trimestre 2009.

6.4 Degré de dépendance aux brevets, licences, contrats industriels, commerciaux, ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication

Le Groupe n'est pas dépendant envers des brevets, licences, contrats industriels ou financiers ni envers de nouveaux procédés de fabrications. Concernant les contrats commerciaux, se reporter au paragraphe 4.1 ci-avant.

6.5 Positionnement concurrentiel

Les sociétés d'Ingénierie et de Conseil en Technologies ont pour mission d'accompagner les industriels dans leurs processus d'innovation et de contribuer à leur productivité et leur compétitivité. On estime que les sociétés d'Ingénierie et de Conseil en Technologies assurent aujourd'hui 30% environ de l'innovation et de la conception d'un nouveau produit en France.

AKKA Technologies figure dans le TOP Five des sociétés cotées du secteur.

	Chiffre d'affaires 2009 (en M€)	Effectifs 2009
ALTRAN	1 403,7	17 149
ALTEN	857,1	11 300
ASSYSTEM	613,1	8 539
AKKA TECHNOLOGIES	332,8	5 423
SII (1)	175,2	2506 (2)
AUSY	153,8	2 060
SOGECLAIR	69,3	840 (3)

(1) Exercice 2008/2009 clôturant au 31 mars 2009

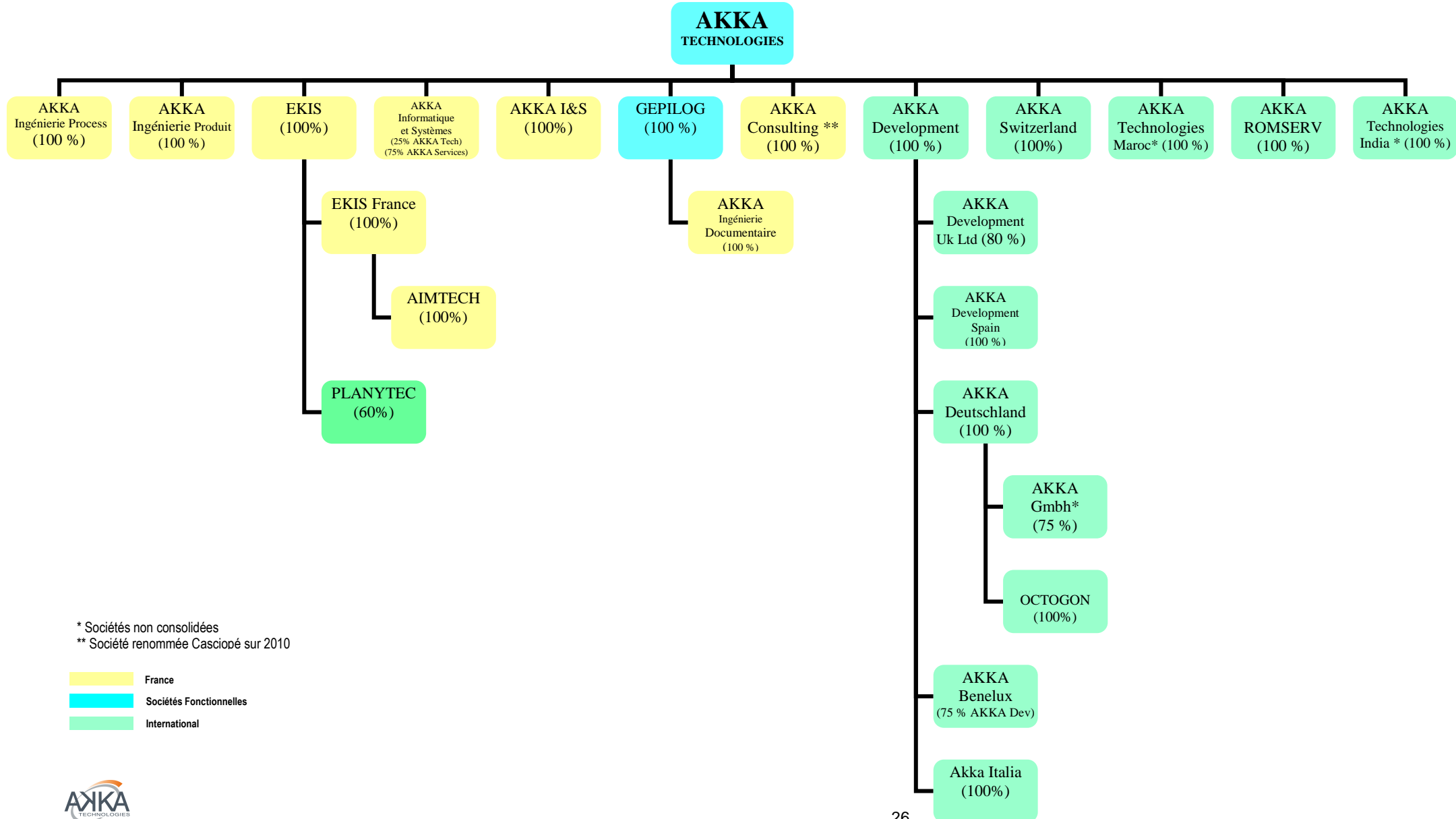
(2): Exercice 2008/2009 clôturant au 31.03.2009

(3): Effectif moyen annuel

7. Organigramme

7.1 Description du Groupe

7.1.1 Organigramme juridique des principales sociétés au 31 décembre 2009



L'activité des différentes sociétés du Groupe AKKA est décrite au paragraphe 9.1.1 (note 1.2) ci-dessous.

A fin 2009, 14 filiales du Groupe ne sont pas consolidées en raison de l'impact peu significatif qu'aurait eu leur chiffre d'affaires et leur marge sur l'activité et les résultats du Groupe AKKA Technologies.

Si le Groupe avait consolidé l'intégralité de ses filiales en 2009, l'impact sur le chiffre d'affaires et le résultat aurait été inférieur à 1%.

7.1.2 Organisation du groupe

L'organisation interne d'AKKA Technologies est regroupée autour de 3 expertises métiers :

- L'activité Informatique et Systèmes qui regroupe AKKA I&S et AKKA Informatique et Systèmes
- L'activité Ingénierie qui regroupe AKKA Ingénierie Produit, AKKA Ingénierie Process et AKKA Ingénierie Documentaire
- L'activité à l'International qui regroupe toutes les sociétés du Groupe implantées à l'étranger

7.1.3 Structure de direction

Le Groupe AKKA Technologies est dirigé par un **Comité de Direction** qui décide et arbitre les options stratégiques. Il définit et coordonne également les actions communes au niveau du Groupe et suit l'information mensuelle du Groupe, revue par un comité de reporting.

Les **Comités de Reporting**, tenus trimestriellement par expertise métier, regroupent le Vice-Président, le Directeur Administratif et Financier Groupe, le Directeur du contrôle de gestion Groupe, le Directeur Général concerné, accompagné de son contrôleur de gestion et de son directeur administratif et financier. Chaque Directeur Général répond des résultats du mois précédent et des perspectives des mois en cours et suivants.

Un **Comité Commercial** se réunit chaque trimestre avec pour principaux objectifs de définir la stratégie commerciale et la décliner pour chaque client. Ce comité regroupe le Président Directeur Général, le Vice-Président, le Directeur Général Grands Comptes, les Directeurs Généraux de chaque entité et le Directeur du Développement.

Enfin pour assurer la synergie et la cohérence entre les équipes dans un contexte de forte croissance de l'activité, un **Comité Financier**, un **Comité des Systèmes de Gestion** et un **Comité Informatique** réunissant chaque mois les responsables respectifs des entités de ces différentes fonctions supports, ont été mis en place.

7.1.4 Présentation résumée du Comité de Direction

Maurice RICCI – Président Directeur Général – 14/02/1961 – 49 ans

Après une première expérience chez RENAULT AUTOMATION, Maurice RICCI crée la société HYSYS en 1984 qui propose aux industriels une assistance en industrialisation et productique, puis des prestations de conseils afin d'améliorer la productivité industrielle. D'autres structures verront le jour par la suite afin de compléter l'offre d'HYSYS. Anticipant l'évolution des marchés, il met en place, en 1999, une stratégie de Groupe rassemblant les activités des différentes structures, afin de proposer aux industriels de tous secteurs une offre globale sur l'ensemble du cycle R&D, Produit/Process.

Alain TISSERAND – Vice-Président – 18/08/1954 – 55 ans

Fort d'une expérience de 30 ans dans le domaine du Conseil et de l'Ingénierie, et ancien dirigeant d'un des principaux bureaux d'études français, Alain TISSERAND accompagne le Groupe AKKA Technologies depuis 2002. Il contribue depuis son arrivée à la forte évolution du Groupe, notamment dans le secteur aéronautique.

Nicolas VALTILLE – Directeur Général Adjoint en charge des Finances- 24/08/1965 – 44 ans

Nicolas VALTILLE a débuté sa carrière comme contrôleur financier Europe au sein d'un grand groupe, il a travaillé en environnement en forte croissance, en organisation multi sites et a procédé à de nombreuses acquisitions en France et en Europe. Il a rejoint le Groupe AKKA Technologies en 2001.

Jean-Franck RICCI – Directeur Général du Développement Grands Comptes – 23/09/1968 – 41 ans

Jean-Franck RICCI a intégré la société HYSYS en 1988 comme Directeur Technique, puis Directeur Général d'AKKA Ingénierie Produit, puis au sein d'AKKA Development il a été en charge du développement international du Groupe. Il est aujourd'hui Directeur Général du Développement Grands Comptes.

Yves LANSARD – Secrétaire Général du Groupe – 25/08/1947 – 62 ans

Dirigeant d'EDI, spécialisée en Ingénierie Documentaire, qu'il redresse pour en faire un des acteurs les plus dynamiques du secteur, Yves LANSARD rejoint le Groupe en 2005 lors de l'acquisition d'INFOTECHLOG/EDI, par AKKA Technologies. Il est aujourd'hui Secrétaire Général du Groupe.

Nicolas BRET – Président du Pôle Ingénierie – 17/02/1959 – 51 ans

Nicolas BRET a exercé durant ces 20 dernières années des fonctions commerciales et de Direction Générale. Précédemment, il a exercé des fonctions de Directeur Général pour la France au sein du Groupe TYCO Fire & Security.

Il a rejoint le Groupe AKKA Technologies en janvier 2009.

Bernard MOULENE – Président du Pôle Informatique et Systèmes – 12/07/1953 – 56 ans

Après un parcours au sein de la Direction Générale de SSII (Teamlog, Cap Gemini...), Bernard MOULENE rejoint AKKA I&S (ex-COFRAMI) en juin 2007.

Il intègre le Comité de Direction du Groupe AKKA Technologies en tant que Directeur des activités Informatique et Systèmes, suite à l'acquisition d'AKKA I&S (ex-COFRAMI) en novembre 2007.

Stéphane DESCOS – Président du Pôle International – 24/07/1967 – 42 ans

Stéphane DESCOS a débuté sa carrière au sein de la banque d'affaires, Banque de Vizille, pour ensuite rejoindre le Groupe Altran. En charge du développement externe du Groupe AKKA Technologies depuis 2005, il prend également la Présidence des activités à l'International en janvier 2007.

Yaël MAMANE – Directeur Marketing et Développement – 25/09/1970 – 40 ans

Yaël MAMANE a évolué ces 15 dernières années dans le secteur du conseil et a exercé différentes fonctions eu sein de départements Marketing. En 1999, elle a rejoint le Groupe Altran et a occupé la fonction de Responsable Marketing Stratégique. Elle a rejoint le Groupe AKKA Technologies en février 2007.

7.2 Liste des filiales importantes

Se référer à la note 1.5 des comptes consolidés (paragraphe 20.3) décrivant le périmètre de consolidation du Groupe.

8. Propriétés immobilières, usines et équipements

8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées et toute charge majeure pesant dessus

Le Groupe AKKA Technologies détient en propre ou par l'intermédiaire de contrats de crédit-bail des biens immobiliers à Lissieu (Rhône), Saint Victoret (Bouches du Rhône), Colomiers (Haute-Garonne).

Les autres bureaux hébergeant les agences et filiales du Groupe AKKA Technologies sont loués à des tiers sans lien avec les dirigeants du Groupe.

AKKA Technologies ne prévoit pas d'investissement immobilier significatif sur l'année 2010. Cependant les bureaux de Lissieu et de Lyon Bellecour qui concentrent les services de holding et d'administration des entités françaises vont être regroupés sur un nouveau site à Lyon Vaise au cours du 2^{ème} semestre 2010.

L'activité exercée ne nécessite pas d'équipement lourd. En dehors des biens immobiliers, la majeure partie des immobilisations corporelles est constituée de matériel informatique.

Le siège social d'AKKA Technologies est occupé au titre d'un bail commercial conclu avec la Caisse d'Assurance Vieillesse des Pharmaciens (C.A.V.P.).

8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles

Compte tenu de son activité de prestataire de services, le Groupe n'est pas directement confronté à des contraintes environnementales.

9. Examen de la situation financière et du résultat

9.1 Situation financière – Rapport de Gestion

9.1.1 Présentation des comptes consolidés du Groupe au cours de l'exercice

Note 1 - Activité du Groupe

Note 1.1 - Activité Globale du Groupe

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2009, le Groupe a connu une baisse de son activité de 12,8%. Cette décroissance est essentiellement liée à la forte baisse du secteur automobile (-60%). En effet, en dehors de ce secteur et des effets de base défavorables liés aux actions de recovery d'AKKA I&S (ex-COFRAMI), l'activité est stable comparée à 2008.

AKKA I&S a poursuivi son recovery et a progressé tant au niveau de sa rentabilité que de celui de sa structure financière (désendettement et génération de trésorerie sur l'exercice). La contribution de cette société au chiffre d'affaires du Groupe est de 114,0 M€.

Compte tenu de la nette baisse de l'activité, le résultat opérationnel d'activité reste à un niveau satisfaisant de 5,2% contre 7,8% en 2008.

Le Groupe a accéléré son désendettement sur l'exercice en générant 12,0M€ de trésorerie du fait de son activité opérationnelle et améliore ainsi son gearing qui se situe à 12,6% sur l'année 2009.

L'international progresse de 1% sur 2009. L'activité de la Belgique reste stable tandis que celle de l'Italie diminue de 15% et celle de la Suisse de 41%. Globalement, l'activité du Groupe à l'international représente 12% du Groupe sur l'exercice 2009, en progression par rapport à l'exercice 2008 où elle représentait 10%.

Note 1.2 - Activité des sociétés du Groupe

Note 1.2.1 - Prises de participations au cours de l'exercice

Nous vous signalons que la Société AKKA Technologies a acquis, au cours de l'exercice écoulé, les sociétés suivantes :

- Au 1^{er} semestre 2009 : acquisition de 100% des titres de la société Octogon Business Services en Allemagne par AKKA Deutschland. Cette société détient 2 filiales, Octogon Client Server et Octogon Projects;
- fin novembre 2009 : acquisition de 100% des titres de la société EKIS SAS en France. Cette société détient 9 filiales, EKIS France, EKIS System, EKIS Contracting, AIMTECH, PLANYTEC, EKIS Romania, CTR DOC, EKIS GmbH, EKIS UK ;
- fin novembre 2009 : acquisition de 40% des titres de la société REAL FUSIO FRANCE en France. En complément, AKKA Technologies a signé une promesse d'achat portant sur 60% des titres restant.

Note 1.2.2 - Activité des filiales et participations

Notre société holding détient directement et indirectement 45 filiales et participations tant en France qu'à l'étranger.

Le Groupe est structuré autour de deux métiers qu'il décline en France et à l'International :

- Les métiers de l'Ingénierie qui regroupe les activités Produit, Process et Documentaire ;
- Les métiers Informatique (industrielle et systèmes d'information) et Systèmes.

Nous vous précisons ci-après les principaux faits marquants et l'évolution de nos principaux métiers en France ainsi qu'à l'International pour l'exercice écoulé.

Note 1.2.2.1 - Les activités de l'Ingénierie réalisées en France

Ce métier regroupe trois expertises complémentaires dans le cycle de vie du produit :

- Ingénierie Produit : études et conception, simulation, calculs, essais, matériaux, qualité, gestion de projet ;
- Ingénierie Process : études, avant-projet, études de réalisation, AMO/AME, suivi de réalisation, essais, pilotage fournisseurs, qualité ;
- Ingénierie Documentaire : gestion de projets documentaires et logistiques, mise en œuvre de systèmes documentaires, production d'information.

A noter qu'EKIS et Real Fusio France complèteront cette offre en élargissant nos compétences techniques notamment en Ingénierie Documentaire et en complétant notre présence chez les grands donneurs d'ordre français.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, l'activité s'est élevée à 113 909 K€ contre 139 022 K€ pour l'exercice précédent.

Les activités contribuent au résultat net du Groupe à hauteur de -321 K€ en 2009 contre un résultat de 6 166 K€ sur l'exercice 2008.

Note 1.2.2.2 - Les activités d'Informatique et Systèmes en France

Ce métier regroupe deux expertises complémentaires :

- Informatique industrielle et systèmes embarqués: applicatif, traitement de données scientifiques, banc de test, systèmes embarqués, électronique, télécoms ;
- Systèmes d'information : décisionnel, administration de systèmes d'information, ERP-SAP, NTIC, informatique de gestion.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, l'activité s'est élevée à 177 937 K€ contre 202 292 K€ sur l'exercice précédent.

L'activité contribue au résultat net du Groupe à hauteur de 9 658 K€ en 2009 contre un résultat de 8.771 K€ sur l'exercice 2008.

Note 1.2.2.3 - Les activités à l'International

Les filiales du Groupe présentes à l'étranger ont vocation à diffuser l'ensemble des métiers du Groupe auprès des clients locaux. Les principales filiales se trouvent en Belgique, en Suisse, en Allemagne, en Italie et en Roumanie.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, l'activité s'est élevée à 40 367 K€ contre 39 796 K€ pour l'exercice précédent.

L'international contribue au résultat net du Groupe à hauteur de 1 503 K€ en 2009 contre 3 169 K€ pour l'exercice précédent.

Note 1.3 - Activité en matière de recherche

Les frais de recherche engagés en 2009 se sont élevés à 56 220 K€ et sont enregistrés en charges de l'exercice.

Note 1.4 - Evolution et perspectives d'avenir du Groupe

L'automobile a atteint un niveau plancher en avril 2009 et remonte régulièrement depuis. Par ailleurs l'exercice 2010 commence avec d'importants potentiels de croissance et de rentabilité notamment via l'intégration et les synergies liées au groupe EKIS.

La rentabilité des entités Ingénierie devrait se normaliser suite à la diversification de sa plateforme client, aux actions de formation des collaborateurs et de rationalisation des structures effectuées en 2009.

La stratégie et le projet d'entreprise sont confirmés fermement, pour accélérer nos sources de croissance et de rentabilité notamment dans des secteurs porteurs tels que l'énergie et la pharmacie, mais aussi via le développement de l'international. Ce dernier sera certainement le principal relais de croissance des prochains exercices.

Note 1.5 - Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant.

Note 2 - Résultats du Groupe

En préambule, nous vous rappelons ci-après les sociétés filiales consolidées sur l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Sociétés	N° RCS	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation (1)	Pays d'installation de la société
AKKA TECHNOLOGIES SA	422950865	-	-	SC	France
ACE SAS	413704362	100%	100%	IG	France
CASCIOPE SAS (ex-AKKA CONSULTING)	445387517	100%	100%	IG	France
AKKA DEUTSCHLAND GmbH	-	100%	100%	IG	Allemagne
AKKA DEVELOPMENT SAS	402374870	100%	100%	IG	France
AKKA DEVELOPMENT UK Ltd	-	80%	80%	IG	Grande Bretagne
AKKA GESTION SAS	403564792	100%	100%	IG	France
AKKA INGENIERIE PRODUIT SAS	308884998	100%	100%	IG	France
AKKA INGENIERIE PROCESS SAS	378587414	100%	100%	IG	France
AKKA INFORMATIQUE ET SYSTEMES SAS	612034801	100%	100%	IG	France
CRDTA SAS (ex-AKKA INNOVATIONS SAS)	478861883	100%	100%	IG	France
AKKA ITALIA SRL	-	100%	100%	IG	Italie
AKKA MANAGER SARL	447850314	100%	100%	IG	France
AKKA ROMSERV SRL	-	100%	100%	IG	Roumanie
AKKA SWITZERLAND SA	-	100%	100%	IG	Suisse
AKKA I&S SAS (Ex-COFRAMI)	318732880	100%	100%	IG	France
AKKA INGENIERIE DOCUMENTAIRE SAS (Ex-EDI)	300032513	100%	100%	IG	France
AKKA SERVICES SAS	391136108	100%	100%	IG	France
ERDIMAT SAS	672025004	99,97%	99,97%	IG	France
GEPILOG SAS	441057890	100%	100%	IG	France
SCI Les Favières	350338950	100%	100%	IG	France
AKKA BENELUX SA	-	100%	100%	IG	Belgique
OCTOGON Business Solution GmbH	-	100%	100%	IG	Allemagne
OCTOGON Client Server GmbH	-	100%	100%	IG	Allemagne
OCTOGON Project GmbH	-	100%	100%	IG	Allemagne
REAL FUSIO France SAS	479178386	100%	100%	IG	France
EKIS SAS	488957762	100%	100%	IG	France
EKIS France SAS	389816455	100%	100%	IG	France
EKIS CONTRACTING SAS	433940723	100%	100%	IG	France
EKIS SYSTEM SAS	429736580	100%	100%	IG	France
AIMTECH SA	444632418	100%	100%	IG	France
PLANYTEC	-	100%	60%	IG	Espagne

(1) SC = société consolidante; IG = intégration globale.

Note 2.1 - Examen des comptes et résultats

Nous vous présentons dans le tableau ci-après une synthèse des principaux indicateurs du compte de résultat consolidé selon les normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008 et 2009.

Compte de Résultat Montants en milliers d'euros	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Chiffre d'affaires	332 688	381 551
Résultat opérationnel d'activité	17 253	29 836
Résultat opérationnel	16 648	27 001
Résultat avant impôt	12 537	21 279
Résultat net consolidé	12 201	16 598
Résultat net part du Groupe	12 198	16 628

Nous vous exposons une synthèse de notre bilan consolidé selon les normes IFRS, exprimé en milliers d'euros :

Bilan Actif en milliers d'Euros	31-déc-09	31-déc-08
Goodwill	92 627	81 225
Autres actifs non courants	26 080	25 292
Actifs non courants	118 707	106 517
Stocks et en-cours	1 886	934
Créances courantes	119 829	117 888
Trésorerie et équivalents de trésorerie	63 777	71 123
Actifs détenus en vue de la vente	1 319	0
Actifs courants	186 812	189 945
TOTAL ACTIF	305 518	296 462

Bilan Passif en milliers d'Euros	31-déc-09	31-déc-08
Capitaux propres part du groupe	77 590	69 857
Intérêt des minoritaires	91	72
Passifs non courants	54 556	80 415
Passifs financiers courants	25 050	5 410
Dettes courantes et provisions à court terme	147 761	140 708
Passifs liés à un groupe d'actif destinés à être cédés	470	0
TOTAL PASSIF	305 518	296 462

Note 2.2 - Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière du Groupe

Note 2.2.1 - Chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2009, le chiffre d'affaires du Groupe AKKA Technologies diminue de 12,8%.

Chiffre d'affaires par origine géographique :

	% France	% Etranger
Exercice 2009	87,87%	12,13%
Exercice 2008	89,60%	10,40%

Globalement à l'international, le chiffre d'affaires augmente de 1 point.

La baisse de notre chiffre d'affaires en 2009 est principalement liée à la baisse de l'activité automobile ainsi que qu'à la diminution des effectifs d'AKKA I&S (ex COFRAMI) fin 2008.

Note 2.2.2 - Résultat opérationnel d'activité

Le résultat opérationnel d'activité s'élève désormais à 17 253 K€.

En pourcentage du chiffre d'affaires, le résultat opérationnel d'activité représente 5,2% en 2009 contre 7,8% en 2008.

Cette baisse provient principalement de la faiblesse du niveau d'activité des entités Ingénierie dont la rentabilité s'est sensiblement améliorée sur le second semestre après un premier semestre difficile.

Note 2.2.3 - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est de 16 648 K€ et bénéficie de la baisse de la charge liée aux actions gratuites et aux stock-options dont le montant est de 605 K€ en 2009 contre 2 835 K€ en 2008.

Note 2.2.4 - Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net représente 1,1% du chiffre d'affaires en 2009 contre 1,4% en 2008. Il est en particulier marqué par une charge de désactualisation de la dette de sauvegarde de AKKA I&S (ex-Coframi) de 2 695 K€ rendue nécessaire par les normes comptables IFRS. En dehors de cette charge, le coût de l'endettement financier net reste très faible et ne représente que 0,3% du CA en 2009.

Note 2.2.5 - Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt sur les sociétés s'élève à 336 K€ pour 2009, soit un taux égal à 2,7% du résultat avant impôt. Ce taux, nettement inférieur au taux d'impôt sur les sociétés en vigueur en France, s'explique principalement par la prise en compte de subventions non fiscalisées dans les comptes de l'exercice 2009.

Note 2.2.6 - Résultat net consolidé

Le résultat net consolidé diminue quant à lui de 4,4 M€ en 2009 et représente 1,14 € par action contre 1,76 € en 2008.

Note 2.2.7 - Goodwill

Le goodwill, constitué des écarts d'acquisition et des fonds de commerce, s'élève à 92 627 K€ au 31 décembre 2009 contre 81 225 K€ lors de l'exercice précédent.

Note 2.2.8 - Variation de la trésorerie

Tableau des flux de trésorerie - en milliers d'euros	31-déc.-09
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires d'ouverture	71 123
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles	12 017
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(7 861)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(11 363)
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères	(139)
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires de clôture	63 777

Note 2.2.9 - Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2009 à 77 681 K€ contre 69 929 K€ au 31 décembre 2008, soit une augmentation de 11%. Au 31 décembre 2009, les capitaux propres représentent 25% du total du bilan.

Cette augmentation des capitaux propres s'explique notamment par les éléments suivants :

- le résultat net de l'exercice 2009 pour + 12 201 K€
- les dividendes versés aux actionnaires en 2009, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 pour - 5 040 K€,
- l'impact des normes IFRS 2 relatives aux actions gratuites et options de souscriptions d'actions pour un montant de + 605 K€.

Note 2.2.10 - Endettement

Ratios calculés sur la base des données consolidées	31 déc. 2009	31 déc. 2008
Endettement financier brut / Capitaux propres	94,7%	116,4%
Endettement financier brut / Chiffre d'affaires	22,1%	21,3%
Coût de l'endettement financier brut/ Chiffre d'affaires	1,2%	1,8%

Note 2.3 - Description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté

Note 2.3.1- Risques liés à l'activité et aux clients

Les activités du Groupe AKKA Technologies sont réparties entre les grands domaines d'activité industrielle limitant ainsi l'exposition du Groupe aux aléas d'une évolution conjoncturelle défavorable.

En 2009, le premier client du Groupe, EADS, représente 20% du chiffre d'affaires contre 21% en 2008 et 24% en 2007. Airbus représente la moitié de l'activité, le solde étant réparti entre des sociétés comme Eurocopter ou Astrium, filiale du Groupe EADS. Comme en 2008 et en 2007, les 10 premiers clients atteignent un peu moins des deux tiers du chiffre d'affaires consolidé en 2009.

La clientèle est constituée de grands groupes industriels et tertiaires français et étrangers qui, le plus souvent, travaillent avec AKKA Technologies à travers différents donneurs d'ordre.

Note 2.3.2 - Risques liés au personnel et aux dirigeants

La relation avec les clients s'organise autour de plusieurs interlocuteurs afin de limiter les effets de départ ou d'absence d'un collaborateur.

Les principaux dirigeants du Groupe sont actionnaires de la société AKKA Technologies. Ils ont par ailleurs reçus des stock-options et des actions gratuites au travers de différents plans sur les années 2004 à 2007, puis à une plus petite échelle en 2008 et en 2009.

Le Groupe a également mis en place depuis 2005, à destination de l'ensemble de ses salariés, un Plan d'Épargne Entreprise, ainsi qu'en 2006 un Fonds Commun de Placement AKKA Technologies ouvert dans des conditions attractives.

Par ailleurs, l'opération d'émission d'OBSAAR réalisée début 2008 a permis à de nombreux collaborateurs clés du Groupe de pouvoir accéder à terme au capital d'AKKA Technologies à des conditions attractives et ainsi être intéressés à la réussite de la stratégie du Groupe.

Enfin, la culture forte du Groupe permet de conforter la fidélité de l'effectif.

Note 2.3.3 - Risques liés aux opérations de croissance externe

Les opérations de croissance externe sont envisagées lorsque celles-ci présentent un intérêt stratégique pour le Groupe en termes d'implantation géographique ou de complémentarité métier. La décision d'investissement est prise après avoir diligenté et réalisé l'audit complet de la société cible (financier, fiscal, social, et des affaires).

Note 2.3.4 - Risques juridiques

La Direction Générale de chaque Pôle, avec le support de son Directeur Financier et de la Direction Juridique Groupe, s'assure du respect par l'entreprise des lois et règlements en vigueur.

Tout contentieux fait l'objet d'une information immédiate à la Direction Générale du Groupe.

La majorité des situations litigieuses avérées ou potentielles est traitée par la Direction Générale et la Direction Administrative et Financière de la société concernée, avec le support de la Direction Juridique, dans les domaines commercial, administratif et celui des assurances.

La Direction Juridique peut avoir recours à des conseils externes en matière contentieuse ou précontentieuse.

En matière de contrats commerciaux, la société a mis en place depuis 2007 une Direction Générale Grands Comptes qui coordonne l'analyse commerciale et juridique des projets. Ainsi, les contrats clients, en particulier ceux engageant plus d'une société du Groupe ou assortis d'une obligation de résultat, sont centralisés par la holding.

A ce jour et à la connaissance du Groupe, il n'existe pas de litige non provisionné pouvant avoir une incidence significative pour l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe.

Note 2.3.5 - Risque concurrentiel

L'organisation du Groupe AKKA Technologies lui confère une réactivité et une souplesse élevée afin de s'adapter très rapidement aux demandes et aux évolutions de son marché. Sa présence sur les principaux bassins d'activité européens et un référencement auprès des donneurs d'ordre industriels majeurs placent le Groupe parmi les acteurs référents du secteur.

Son positionnement sur l'ensemble des secteurs industriels et la maîtrise des différentes étapes des projets, de la R&D jusqu'à l'industrialisation, constituent également des atouts concurrentiels indéniables.

Note 2.3.6 - Risque de change

Cf. paragraphe 4.11.3 des Comptes consolidés au 31 décembre 2009.

Note 2.3.7.- Risque sur actions

Cf. paragraphe 4.11.4 des Comptes consolidés au 31 décembre 2009.

Note 2.3.8 - Risques environnementaux

Compte tenu de notre métier, l'activité des sociétés du Groupe n'a pas d'implication en matière d'environnement.

Note 2.3.9 - Risque de taux

Cf. paragraphe 4.11.1 des Comptes consolidés au 31 décembre 2009.

Note 2.3.10 - Risque de liquidité

Cf. paragraphe 4.11.2 des Comptes consolidés au 31 décembre 2009.

Note 2.4 – Informations sociales

L'effectif moyen du Groupe AKKA Technologies sur l'exercice 2009 est de 5 108 contre 5 205 en 2008.

La proportion de cadres sur l'effectif moyen est stable sur l'exercice.

Effectif moyen des sociétés consolidées

	31-déc.-09	31-déc.-08
Cadres	3 559	3 656
Non cadres	1 551	1 549
TOTAL	5 110	5 205

9.1.2 Présentation des Comptes Sociaux de la Société au cours de l'exercice

Note 1 Activité de la Société

Note 1.1 - Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2009, la société a poursuivi son rôle de holding animatrice pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

Note 1.2 - Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2010 sont les suivants :

- poursuite de son activité de services auprès de ses filiales,
- poursuite de sa politique de croissance externe tant en France qu'à l'étranger.

Note 1.3 - Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

En date du 26 février 2010, AKKA Technologies a acquis 100% des titres de la société CRDTA SAS (anciennement AKKA Innovations SAS) précédemment détenue par AKKA Informatique et Systèmes.

Note 1.4 – Information sur les délais de paiement

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, comme suit :

Tableau du solde des dettes fournisseurs au 31/12/2009 par dates d'échéance (en Keuros)

Fournisseurs Hors Groupe	- 30 j	entre 30 et 60 j.	+ de 60 j.	Total TTC
Dettes à échoir	487	259	-	746
Dettes échues	52	10	167	229
Montant total TTC	539	269	167	975

Fournisseurs Groupe	- 30 j	entre 30 et 60 j.	+ de 60 j.	Total TTC
Dettes à échoir	1 187	-	-	1 187
Dettes échues	34	62	419	515
Montant total TTC	1 221	62	419	1 702

Note 2 – Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2009.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de Commerce s'élevait au 31 décembre 2009 à 0,3%.

Nous vous rappelons qu'il a été mis en place pour les salariés du Groupe un FCPE dénommé AKKA ACTIONNARIAT et que ce FCPE a souscrit, en mars 2006 à une augmentation de capital qui lui a été réservée pour un montant de 27 901,08 euros.

Nous vous rappelons que le 3 avril 2008 la Société a émis des obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR). Les bons (BSAAR) ont été détachés des obligations dès l'émission de celles-ci et ont été proposés aux cadres dirigeants, aux mandataires sociaux et aux salariés clés du Groupe AKKA Technologies. Les BSAAR seront exerçables pendant une période de trois ans à compter du 3 avril 2010.

Note 3 – Autocontrôle

Au 31 décembre 2009, notre Société possédait 104 392 actions en propres, soit 1,0% du capital social :

	31-déc-08	Acquisitions	Diminutions	Impact variation du capital (1)	31-déc-09
Actions propres détenues directement par AKKA Technologies	71 495	-	-	7 149	78 644
Actions propres détenues par l'intermédiaire du programme de rachat d'action	20 377	159 485	-155 788	1 674	25 748
Nombre total d'actions propres	91 872	159 485	-155 788	8 823	104 392

(1) Impact de l'attribution d'une action pour 10 actions détenues

Note 4 – Options de souscription d'actions

Nous vous informons qu'aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée au cours de l'exercice 2009.

Il est à noter que les options de souscription d'actions attribuées à certains salariés en 2006 et en 2004 n'ont pas évolué sur l'exercice.

Note 5 - Résultats - Affectation

Note 5.1 - Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Pour les comptes sociaux, les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Pour les comptes consolidés, le Groupe a fait évoluer ses règles et méthodes comptables conformément aux modifications du référentiel IFRS.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent vous est transmis à titre comparatif.

Note 5.2 - Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés font apparaître un bénéfice de 8 189 238 euros.

La proposition d'affectation des résultats sera arrêtée lors d'un Conseil d'Administration qui se réunira le 19 mai 2010. Elle fera alors l'objet d'une communication spécifique afin de répondre aux exigences légales et réglementaires. Par défaut le bénéfice de l'exercice sera affecté au compte << autres réserves >>.

En cas de versement de dividende il est précisé que :

La somme distribuée serait, le cas échéant, éligible à la réfaction de 40% définie par l'article 158-3-2 du Code Général des Impôts pour les actionnaires personnes physiques domiciliées en France.

Le paiement des dividendes serait effectué dans le mois qui suivra l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2010.

Ce dividende serait versé à toutes les actions existantes au jour de l'Assemblée. Toutefois, si lors de la mise en paiement, la société avait acquis de nouvelles actions propres, la somme correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions serait affectée au compte « autres réserves ».

Conformément aux nouvelles dispositions du Code Général des Impôts, il est pris acte que les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Pour l'exercice clos le 31/12/2006, le dividende net par titre était égal à 0,63 euro par action (0,22 € après prise en compte des mouvements intervenus sur le capital). La totalité de la somme distribuée, soit la somme de 2 430 856 euros, était, le cas échéant, éligible à la réfaction de 40% définie par l'article 158-3-2 du Code Général des Impôts pour les actionnaires personnes physiques domiciliées en France.

Pour l'exercice clos le 31/12/2007, le dividende net par titre était égal à 0,33 euro par action (0,26 € après prise en compte des mouvements intervenus sur le capital). La totalité de la somme distribuée, soit la somme de 2 877 404 euros, était, le cas échéant, éligible à la réfaction de 40% définie par l'article 158-3-2 du Code Général des Impôts pour les actionnaires personnes physiques domiciliées en France.

Pour l'exercice clos le 31/12/2008, le dividende net par titre était égal à 0,52 euro par action (soit 0,46 € après prise en compte des mouvements intervenus sur le capital). La totalité de la somme distribuée, soit la somme de 5 039 821 euros, était, le cas échéant, éligible à la réfaction de 40% définie par l'article 158-3-2 du Code Général des Impôts pour les actionnaires personnes physiques domiciliées en France.

Note 5.3 - Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à un montant global 71 540 € et qui ont donné lieu à une imposition de 23 816 €.

Note 5.4 - Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Note 6 - Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code du Commerce

Nous vous informons qu'une nouvelle convention visée à l'article L.225-38 du Code de Commerce a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Une convention autorisée au cours d'un exercice antérieur s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Les Commissaires aux Comptes ont été régulièrement avisés de ces événements.

Note 7 - Administration et Contrôle de la Société

Note 7.1 - Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Monsieur Maurice RICCI, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

- Représentant d'AKKA Technologies, Président de la société ERDIMAT SAS
- Représentant d'AKKA Technologies, Administrateur de la société AIMTECH SA
- Représentant d'AKKA Technologies, Président de la société AKKA Development SAS
- Président de la société DUBAIA9 SAS
- Président du Conseil de Surveillance de la société EKIS SAS
- Président de la société CRDTA SAS (ex AKKA INNOVATIONS SAS)
- Co-gérant d'AKKA MANAGER SARL
- Co-gérant de la SCI LES FAVIERES
- Gérant de la SCI LES VIRGILES
- Président de la société MB 2C SAS
- Gérant de la société MB2C YACHTING SARL
- Co-gérant de la SARL IDEACTIVE EVENTS
- Gérant de la société AKKA Deutschland GmbH,
- Président du Conseil d'Administration d'AKKA Italia Srl,
- Président du Conseil d'Administration d'AKKA Switzerland SA,
- Co-gérant de la société HYSYS Consulting Maroc SARL

Monsieur Jean-Franck RICCI, Administrateur et Directeur Général délégué

- Administrateur d'AKKA Italia Srl, société de droit italien,
- Directeur Général de CASCIOPE SAS (ex AKKA CONSULTING SAS)
- Co-gérant d'Ideactive Events SARL
- Co-gérant d'AKKA MANAGER SARL
- Co-gérant de la société HYSYS Consulting Maroc SARL
- Co-prokurist de la société AKKA Deutschland GmbH,
- Président de la société YAZUMA MOTORS (SAS)

Monsieur Alain TISSERAND, Administrateur et Directeur Général délégué

- Gérant de la société AMF Investisseurs SARL
- Gérant de la société AM2I SARL
- Gérant de la société TISMA SARL
- Gérant de la société MATIS SARL
- Représentant de MATIS SARL, gérant de la SCI LES OLIVIERS
- Représentant d'AKKA TECHNOLOGIES, Administrateur de la société PIERRE'S PROJECTS SA

Madame Cécile RICCI, Administrateur

- Gérante de la société IDEACTIVE FORMATION (S.A.R.L.),
- Co-Gérante de la SCI LES VIRGILES,
- Administrateur de la société AKKA SWITZERLAND SA.

Monsieur Hervé PIERROT, Administrateur

- Président Directeur Général de la société S.A.F.L.D.A. (S.A.),
- Président du Conseil d'Administration de la société LOGIDIA (S.A.),

Note 7.2 - Rémunération des dirigeants

Note 7.2.1 - Description des éléments fixes, variables et exceptionnels composant les rémunérations des dirigeants ainsi que les critères en application desquels ils ont été calculés

Dirigeants	Rémunération fixe	Rémunération variable (2)	Jetons de présence	Avantages en nature (3)	Honoraires	Régimes complémentaires de retraite	Année 2009	Année 2008
Maurice RICCI	350	250	Néant	0	0	Néant	600	515
Jean-Franck RICCI	220	150	Néant	0	0	Néant	370	320
Cécile RICCI	80	10	Néant	5	0	Néant	95	93
Hervé PIERROT	0	0	Néant	0	0	Néant	0	0
Alain TISSERAND (1)	200	0	Néant	0	150	Néant	350	600

(1) Alain TISSERAND est rémunéré pour partie au travers d'un contrat de prestations de service conclu entre la société AMF Investisseurs et la société AKKA Technologies pour un montant annuel d'honoraires de 150 K€. Ce contrat entre dans le champ des conventions réglementées.

En 2008, des honoraires exceptionnels lui ont été versés.

(2) Les rémunérations variables sont déterminées en fonction de l'atteinte d'objectifs commerciaux et de respect des budgets. Versées en 2009, elles concernent les performances 2008.

(3) Les avantages en nature correspondent à des véhicules.

Note 7.2.2 - Indication des engagements post-rémunérations pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux

- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 février 2005, dans sa quinzième résolution, a autorisé le Conseil d'Administration, pour une période de trente-huit (38) mois, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions de la société, existantes ou à émettre, au bénéfice des salariés ou des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux, de la société AKKA Technologies ou des sociétés visées à l'article L.225-197-2 du Code de Commerce.

Ont ainsi été attribuées, par le Conseil d'Administration en séance du 5 mars 2007, puis créées le 5 mars 2009, les actions suivantes :

- à Madame Cécile RICCI, Administrateur, 20 000 actions de la société AKKA Technologies,
- à Monsieur Jean Franck RICCI, Administrateur et Directeur Général délégué, 20 000 actions de la société AKKA Technologies. En application des dispositions de l'article L225-197-1 modifié par la loi 2006-1770 du 30 décembre 2006, Monsieur Jean Frank RICCI devra conserver au nominatif au moins 20% des titres attribués jusqu'à l'expiration de ses fonctions, (soit 4 000 actions objet de cette obligation de conservation).

Ont ainsi été attribuées, par le Conseil d'Administration en séance du 5 mars 2007, puis créées le 5 mars 2009, les actions suivantes :

- à Madame Cécile RICCI, Administrateur, 22 000 actions de la société AKKA Technologies,
- à Monsieur Jean Franck RICCI, Administrateur et Directeur Général délégué, 22 000 actions de la société AKKA Technologies. En application des dispositions de l'article L225-197-1 modifié par la loi 2006-1770 du 30 décembre 2006, Monsieur Jean Frank RICCI devra conserver au nominatif au moins 20% des titres attribués jusqu'à l'expiration de ses fonctions, (soit 4 400 actions objet de cette obligation de conservation).

Ont ainsi été attribuées, par le Conseil d'Administration en séance du 6 juillet 2006, puis créées le 6 juillet 2008, les actions suivantes :

- à Monsieur Alain TISSERAND, Administrateur et Directeur Général délégué, 96 800 actions de la société AKKA Technologies,
- à Madame Cécile RICCI, Administrateur, 24 200 actions de la société AKKA Technologies,
- à Monsieur Jean Franck RICCI, Administrateur et Directeur Général délégué, 36 300 actions de la société AKKA Technologies.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2007, dans sa 17^{ème} résolution, a :
 - décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 1 190 480,76 euros pour le porter à 13 095 312,84 euros par l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée sur le compte « Prime d'émission »,
 - décidé que cette augmentation de capital serait réalisée par voie de création de 389 046 actions nouvelles de 3,06 euros de nominal chacune, attribuées gratuitement aux actionnaires à raison de une (1) action nouvelle pour dix (10) actions anciennes.

En outre, cette même Assemblée Générale, dans sa 18^{ème} résolution, a décidé de multiplier par deux le nombre de titres composant le capital social, en divisant par deux la valeur nominale de chaque action.

Dans sa séance du 28 juin 2007, le Conseil d'Administration a fixé la date effective de ces résolutions au 20 août 2007.

En conséquence, le nombre des titres mentionnés ci-dessous a fait l'objet d'un réajustement pour permettre à la Société de prendre les mesures nécessaires à la protection des intérêts des titulaires des options de souscription d'actions, et des bénéficiaires d'attribution gratuite d'actions.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2007, dans sa 15^{ème} résolution, a autorisé le Conseil d'Administration, pour une période de trente-huit (38) mois, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions de la Société, existantes ou à émettre, au bénéfice des salariés ou des mandataires sociaux, ou de certains d'entre eux, de la société AKKA Technologies ou des sociétés visées à l'article L.225-197-2 du Code de Commerce.

Ont ainsi été attribuées, par le Conseil d'Administration en séance du 11 octobre 2007, puis créées le 11 octobre 2009 les actions suivantes :

- à Madame Cécile RICCI, Administrateur, 20 000 actions de la société AKKA Technologies,
- à Monsieur Jean Franck RICCI, Administrateur et Directeur Général délégué, 20 000 actions de la société AKKA Technologies. En application des dispositions de l'article L225-197-1 modifié par la loi 2006-1770 du 30 décembre 2006, Monsieur Jean Frank RICCI devra conserver au nominatif au moins 20% des titres attribués jusqu'à l'expiration de ses fonctions, (soit 4 000 actions objet de cette obligation de conservation).

- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juin 2008, dans sa 14^{ème} résolution, a :
 - décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 1 312 937,40 euros pour le porter à 14 442 320,28 euros par l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée sur le compte « Prime d'émission »,
 - décidé que cette augmentation de capital serait réalisée par voie de création de 858 129 actions nouvelles de 1,53 euro de nominal chacune, attribuées gratuitement aux actionnaires à raison de une (1) action nouvelle pour dix (10) actions anciennes.

En conséquence, le nombre des titres mentionnés ci-dessous a fait l'objet d'un réajustement pour permettre à la Société de prendre les mesures nécessaires à la protection des intérêts des titulaires des options de souscription d'actions, et des bénéficiaires d'attribution gratuite d'actions.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2009, dans sa 18^{ème} résolution, a :
 - décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 1 496 597,04 euros pour le porter à 16.462.561,32 euros par l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée sur le compte « Prime d'émission »,
 - décidé que cette augmentation de capital est réalisée par voie de création de 978 168 actions nouvelles de 1,53 euros de nominal chacune, attribuées gratuitement aux actionnaires à raison de une (1) action nouvelle pour dix (10) actions anciennes.

En conséquence, le nombre des titres mentionnés ci-dessous a fait l'objet d'un réajustement pour permettre à la Société de prendre les mesures nécessaires à la protection des intérêts des titulaires des options de souscription d'actions, et des bénéficiaires d'attribution gratuite d'actions.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2003, a autorisé le Conseil d'Administration, pour une période de trente huit (38) mois, à consentir en une ou plusieurs fois, des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société, existantes ou à émettre, au bénéfice des salariés ou des mandataires sociaux, ou de certains d'entre

eux, de la Société AKKA Technologies ou des sociétés visées à l'article L.225-180 du Code de Commerce.

- Le Conseil d'Administration dans sa séance du 14 mars 2006 a attribué à Monsieur Jean-Franck RICCI, Administrateur et Directeur Général délégué:
 - 8 166 options de Tranche A ;
 - au maximum 8 500 options de Tranche B ;
 - au maximum 8 500 options de Tranche C.

Note 7.3 - Tableau sur les délégations en matière d'augmentation de capital

Conformément à l'article L. 225-100 alinéa 7 du Code de Commerce, est joint au présent rapport de gestion un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.

Note 7.4 - Rapport spécial sur les opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de Commerce

Vous allez également être informés par votre Conseil d'Administration, dans son rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de Commerce concernant les options de souscription ou d'achat d'actions.

Note 7.5 - Rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de Commerce

Dans un rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de Commerce, votre Conseil d'Administration vous donnera toutes informations prévues par les dispositions légales, au regard des actions gratuites, dont le plan a été mis en place au cours de l'exercice 2009.

Note 7.6 - Actionnariat de la société

Note 7.6.1- Évolution du capital

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant du capital social	Prime d'émission
31-déc.-08	9 677 076	1,53	14 806	9 539
Frais d'émission sur augmentation de capital				(5)
Augmentation de capital pour actions gratuites (CA du 5 mars 2009)	104 600	1,53	160	(165)
Augmentation de capital (AGE du 23 juin 2009 - 14ème résolution)	978 168	1,53	1 497	(1 497)
Augmentation de capital pour actions gratuites (CA du 12 octobre 2009)	85 000	1,53	130	(130)
31-déc.-09	10 844 844	1,53	16 593	7 742

Note 7.6.2 - Franchissement de seuils au cours de l'exercice

A la connaissance de la société, aucune déclaration de franchissement de seuil n'a été faite à l'Autorité des Marchés Financiers au cours de l'exercice écoulé.

Note 7.6.3 - Répartition du capital et des droits de vote au 26 mars 2010

	Actions vote simple	Actions vote double	Actions sans droit de vote	Total actions	Voix	% total actions
FAMILLE RICCI	1 174 417	4 742 351	-	5 916 768	10 659 119	54,6%
SOCIETE BANQUE DE VIZILLE	187 753	665 500	-	853 253	1 518 753	7,9%
SOCIETE IDEACTIVE EVENTS	-	626 181	-	626 181	1 252 362	5,8%
AUTO-DETENTION	-	-	104 392	104 392	-	1,0%
DIRIGEANTS	387 619	273 715	-	661 334	935 049	6,1%
SALARIES	125 632	17 459	-	143 091	160 550	1,3%
Public	2 510 640	29 185	-	2 539 825	2 569 010	23,4%
TOTAL	4 386 061	6 354 391	104 392	10 844 844	17 094 843	100,0%

Modifications intervenues dans la répartition du capital et des droits de vote des actionnaires détenant plus de 5% du capital

Titulaire	Situation au 31/12/2009			Situation au 31/12/2008			Situation au 31/12/2007		
	Nombre d'actions	% de capital	% de droits de vote	Nombre d'actions	% de capital	% de droits de vote	Nombre d'actions	% de capital	% de droits de vote
MR RICCI Maurice	4 708 001	43,4%	50,3%	4 280 001	43,8%	49,2%	3 890 910	45,3%	54,0%
MME RICCI Cécile	556 181	5,1%	5,6%	467 438	4,8%	5,2%	404 944	4,7%	5,6%
SOCIETE IDEACTIVE EVENTS	626 181	5,8%	7,3%	569 256	5,9%	7,2%	517 506	6,0%	7,2%
SOCIETE BANQUE DE VIZILLE	853 253	7,9%	8,9%	700 484	7,2%	8,3%	645 484	7,5%	8,3%
MR RICCI Jean-Franck	639 417	5,9%	6,3%	543 107	5,6%	6,0%	463 734	5,4%	6,3%

Information relative à la mise en œuvre du programme de rachat d'actions (article L 225-211 du Code de Commerce)

AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE	
Nombre d'actions propres rachetées	159 485,00
Nombre d'actions propres vendues	- 155 788,00
Cours moyen des actions achetées	10,70
Cours moyen des actions vendues	10,61
Montant global des frais de négociation	-
ACTIONS PROPRES INSCRITES AU NOM DE LA SOCIETE	
Montant en €	1 027 992,30
Fraction du capital qu'elles représentent	0,96%
Valeur globale évaluée au cours d'achat	381 027,00
Valeur nominale	1,53 par action
Motifs des acquisitions effectuées	Animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action

Nombre d'actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice : 104 392

Note 7.7 - Etat récapitulatif des opérations supérieures à 5 000 € réalisées au cours de l'exercice sur les titres de la société par les dirigeants et les personnes mentionnées aux articles L 621-18-2 et R 621-43-1 du Code Monétaire et Financier

Le nombre de déclarations d'opérations pour un montant supérieur à 5 000 € réalisées au cours de l'exercice sur les titres de la société par les dirigeants et les personnes mentionnées aux articles L 621-18-2 et R 621-43-1 du Code Monétaire et Financier s'élève à sept (hors programme de rachat d'actions) et concerne :

Date de l'opération	Identité du déclarant	Organe / Personne liée à	Nature de l'opération	Prix unitaire	Nature des titres	Montant en euros
07-janv-09	IDEACTIVE EVENTS SARL	Président Directeur Général	Acquisition	8	actions	12 000
15-janv-09	IDEACTIVE EVENTS SARL	Président Directeur Général	Acquisition	9	actions	4 743
20-janv-09	ORINVEST SAS	Président Directeur Général	Acquisition	9	actions	1 152 176
13-oct-09	IDEACTIVE EVENTS SARL	Président Directeur Général	Cession	12,45	actions	62 250
20-oct-09	IDEACTIVE EVENTS SARL	Président Directeur Général	Cession	12,5	actions	25 000
25-nov-09	DUBAIA9 SAS	Président Directeur Général	Cession	11,5	actions	115 000
25-nov-09	IDEACTIVE EVENTS SARL	Président Directeur Général	Cession	11,5	actions	149 500

Ces déclarations ont été régulièrement publiées par l'Autorité des Marchés Financiers.

Note 7.8 - Travaux du Conseil et procédures de contrôle interne

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne.

Note 7.9 - Informations sur les éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Le Conseil d'Administration a la possibilité, en période d'offre publique, d'émettre et d'attribuer gratuitement aux actionnaires ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique, des bons de souscription d'actions, conformément aux dispositions de l'article L.233-33 du code de commerce.

L'article 15 des statuts comprend une clause d'exclusivité de mandat, qui correspond à l'impossibilité de devenir mandataire de la société dès lors qu'un mandat est occupé dans une société concurrente.

9.2 Résultat opérationnel

9.2.1 Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation

En complément de l'information donnée par le Rapport de Gestion dans le paragraphe 9.1.1 (note 2.2) du présent document de référence, il convient de noter que le taux d'activité du Groupe (nombre de jours facturés divisé par le nombre de jours facturables hors CP et RTT) est passé de 90,4% en 2007 proforma (91,5% hors AKKA I&S) à 91,1% en 2008 puis à 82,7% en 2009.

La forte amélioration des résultats sur le 2^{ème} semestre et la stabilité relative des résultats annuels malgré cette forte baisse du taux d'activité sont la résultante de tous les moyens mis œuvre pour maîtriser les équilibres financiers et conserver les compétences du Groupe : dynamique commerciale, diversification sectorielle, actions de préservation des effectifs, cash attitude, ...

A noter également les actions de recherche et de formation qui ont permis d'accélérer le repositionnement des équipes affectées à la filière automobile.

Le taux d'activité du premier trimestre 2010 connaît une nette reprise à 87,9%.

9.2.2 Changements importants du chiffre d'affaires net

Se référer au rapport de gestion au paragraphe 9.1.

9.2.3 Stratégie ou facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur

Non applicable.

9.3 Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Ce paragraphe vient, dans le cadre de la recommandation AFEP/MEDEF, en complément du tableau sur les rémunérations des dirigeants présenté dans la note 7.2.1 du rapport de gestion figurant au paragraphe 9.1 ci-dessus.

9.3.1 Tableau des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque mandataire social

Maurice RICCI - Président du Conseil d'Administration Montants en K€	Année 2008	Année 2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	500	600
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 8)	-	-
TOTAL	500	600

Alain Tisserand - Administrateur Montants en K€	Année 2008	Année 2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	600	350
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 8)	-	-
TOTAL	600	350

Jean-Franck RICCI - Administrateur Montants en K€	Année 2008	Année 2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	320	370
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 8)	-	-
TOTAL	320	370

Cécile RICCI - Administrateur Montants en K€	Année 2008	Année 2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	93	95
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 8)	-	-
TOTAL	93	95

Hervé Pierrot : Aucune rémunération pour ses fonctions d'administrateur.

9.3.2 Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque mandataire social

Maurice RICCI - Président du Conseil d'Administration Montants en K€	Année 2008		Année 2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe	350	350	350	350
- rémunération variable	150	250	250	165
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	500	600	600	515

Alain TISSERAND - Administrateur Montants en K€	Année 2008		Année 2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe	350	354	350	350
- rémunération variable	-	-	-	-
- rémunération exceptionnelle	250	250	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	600	604	350	350

Jean-Franck RICCI - Administrateur Montants en K€	Année 2008		Année 2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe	220	188	220	220
- rémunération variable	100	100	150	150
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	320	288	370	370

Cécile RICCI - Administrateur Montants en K€	Année 2008		Année 2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
- rémunération fixe	80	80	80	80
- rémunération variable	10	10	10	-
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	3	3	5	5
TOTAL	93	93	95	85

Hervé Pierrot : Aucune rémunération pour ses fonctions d'administrateur.

Les rémunérations reçues par Jean-Franck Ricci et par Alain Tisserand rémunèrent leur mandat de Directeur Général Délégué.

La rémunération reçue par Cécile Ricci correspond à son contrat de travail au titre de sa fonction de directrice du contrôle de gestion du Groupe.

9.3.3 Jetons de présence

Non applicable.

9.3.4 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Non applicable

9.3.5 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

9.3.6 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Non applicable.

9.3.7 Actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

9.3.7.1 Actions de performances attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Non applicable

9.3.7.2 Actions gratuites ne correspondant pas à des actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Dirigeants	N° du plan	Date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions (en K€)	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Jean-Franck Ricci	6	11-oct.-07	20 000	294	11-oct.-09	11-oct.-11
Jean-Franck Ricci	5 (*)	5-mars-07	22 000	318	5-mars-09	5-mars-11
Cécile Ricci	6	11-oct.-07	20 000	294	11-oct.-09	11-oct.-11
Cécile Ricci	5 (*)	5-mars-07	22 000	318	5-mars-09	5-mars-11

(*) Après prise en compte de la décision de l'Assemblée Générale de juin 2007 de diviser le nominal des actions par 2 et d'attribuer une action gratuite pour 10 détenues.

9.3.8 Actions devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

9.3.8.1 Actions de performances devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Non applicable

9.3.8.2 Actions gratuites ne correspondant pas à des actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Dirigeants	N° du plan	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles
Alain Tisserand	1	22-juin-05	40 000
Alain Tisserand	4	18-juil.-06	40 000
Jean-Franck Ricci	1	22-juin-05	10 000
Jean-Franck Ricci	4	18-juil.-06	15 000
Cécile Ricci	1	22-juin-05	3 000
Cécile Ricci	4	18-juil.-06	10 000

9.3.9 Autres informations relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Nom	Fonction	Date de début de mandat	Date de fin de mandat	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Maurice Ricci	Président Directeur Général	12-févr.-99	Assemblée générale statuant sur les comptes de 2010	Non	Non	Non	Non
Alain Tisserand	Directeur Général Délégué	28-juin-04	Assemblée générale statuant sur les comptes de 2009	Non	Non	Non	Non
Jean-Franck Ricci	Directeur Général Délégué	7-mars-01	Assemblée générale statuant sur les comptes de 2009	Non	Non	Non	Non

10 Trésorerie et capitaux

10.1 Informations sur les capitaux propres

Montants en milliers d'€	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
Capitaux propres au 1er janvier 2008	13 129	10 794	19 945	9 095	31	52 993	301	53 294
Variation de capital de l'entreprise consolidante	1 677	(1 677)				0		0
Variation du périmètre de consolidation			167			167	(200)	(33)
Résultat de l'exercice				16 628		16 628	(30)	16 598
Dividendes			6 219	(9 095)		(2 876)		(2 876)
Variation de l'écart de conversion			(313)		313	0		0
Changements de méthodes						0		0
Impact des actions gratuites et des stocks options			2 835			2 835		2 835
Autres variations			112			112	1	114
Capitaux propres au 31 décembre 2008	14 806	9 117	28 965	16 628	344	69 859	72	69 931
Capitaux propres au 1er janvier 2009	14 806	9 117	28 965	16 628	344	69 859	72	69 931
Variation de capital de l'entreprise consolidante	1 787	(1 797)				(10)		(10)
Variation du périmètre de consolidation			70			70	(70)	0
Résultat de l'exercice				12 198		12 198	4	12 202
Dividendes			11 588	(16 628)		(5 040)		(5 040)
Variation de l'écart de conversion			403		(403)	0		0
Impact des actions gratuites et des stocks options			605			605		605
Autres variations		422	(514)			(92)	85	(6)
Capitaux propres au 31 décembre 2009	16 593	7 742	41 117	12 198	(59)	77 590	91	77 681

Les capitaux propres consolidés ont augmenté de 7 750 K€ sur l'exercice 2009. Cette variation s'explique notamment par les éléments suivants :

- le résultat net de l'exercice 2009 qui s'élève à 12 201 K€,
- les dividendes versés aux actionnaires en 2009 qui diminuent les capitaux propres de 5 040 K€,
- l'impact des actions gratuites et stock-options qui augmente les réserves consolidées de 605 K€.

10.2 Source et montant des flux de trésorerie

Variation de trésorerie en milliers d'euros	31-déc-09	31-déc-08
Trésorerie nette d'ouverture	71 123	28 627
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles	12 017	34 553
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(7 861)	10 046
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(11 363)	(2 123)
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères	(139)	20
Trésorerie nette de clôture	63 777	71 123

Flux net de trésorerie généré par l'activité :

La capacité d'autofinancement nette d'impôts s'établit à 18 359 K€ sur l'exercice. Elle a permis de financer un impôt sur les sociétés versé de 1 972 K€. Le besoin en fonds de roulement augmente de 4 371 K€ sur l'exercice. La capacité d'autofinancement génère de ce fait un impact positif sur la trésorerie de l'année de 12 017 K€.

Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements :

Le principal flux d'investissement est le coût des entrées de périmètre. Il s'élève à 5 886 K€ et est essentiellement lié à l'acquisition des groupes Octogon et Ekis.

Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement :

En 2009, le montant des souscriptions de nouveaux emprunts et les remboursements d'emprunts existant diminuent la trésorerie du Groupe de 6 333 K€. AKKA Technologies a par ailleurs versé 5 040 K€ au titre des dividendes à ses actionnaires.

10.3 Information sur les conditions d'emprunt et la structure de financement du Groupe

10.3.1 Politique de financement

Actifs immobilisés : opérations de croissance externe

La consolidation de la structure financière du Groupe au fil du temps offre à ce dernier une flexibilité dans ses choix de financement. A l'origine financées par recours à l'endettement, les acquisitions de petites tailles sont aujourd'hui financées sur fonds propres pour l'intégralité de leur valeur tandis que les acquisitions plus significatives font l'objet d'un financement partagé entre financement sur fonds propres et financement bancaire sur le moyen terme.

En 2009, les acquisitions d'EKIS, Octogon et Real Fusio France ont été financées sur les fonds propres.

En 2008, le Groupe n'a pas réalisé d'acquisition significative.

En 2007, l'acquisition du fonds de commerce COMAU avait été financée par l'intermédiaire de nouveaux emprunts. En revanche, l'acquisition d'AKKA I&S (ex-COFRAMI) avait été financée sur les fonds propres.

Actifs immobilisés : financement des locaux

Les locaux situés à Colomiers font l'objet de contrats de crédit-bail retraités dans les comptes consolidés, ce qui fait apparaître un emprunt résiduel de 586 K€ au 31 décembre 2009.

Le crédit bail relatif aux locaux de Lissieu est arrivé à échéance en 2009.

Les locaux situés à Saint Victoret ont été financés par un emprunt souscrit par la société AKKA Ingénierie Documentaire.

Actifs Immobilisés : financement des autres immobilisations

Il s'agit principalement de matériels informatiques, de licences et de logiciels. Ce poste représente un faible poids dans les actifs immobilisés du Groupe.

Des investissements de cette nature ont été réalisés en 2007 en crédit-bail, représentant un montant résiduel de 101 K€ au 31 décembre 2009. Ils sont depuis 2008 financés par la trésorerie propre du Groupe.

Financement du Besoin en Fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement est financé par des contrats d'affacturage ou par des cessions de créances professionnelles (bordereaux Dailly).

10.3.2 Synthèse des emprunts

Un détail des conditions d'emprunt (incluant des covenants) et de la structure de financement au 31 décembre 2009 est donné dans l'annexe aux comptes consolidés (cf. chapitre 20.3 ci-après).

10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations du Groupe

Non applicable.

10.5 Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus

En dehors des opérations éventuelles de croissance externe qui feront l'objet d'une analyse au cas par cas des modes de financement, aucun investissement significatif n'est programmé en 2010.

11 Recherche et développement, brevets et licences

Le Groupe ne détient aucun brevet et n'exploite aucune licence de marque significative. Le Groupe AKKA Technologies estime ne pas avoir de dépendance vis-à-vis de brevets ou de licences qui seraient détenus par des tiers.

Les frais de recherche engagés en 2009 s'élèvent à 56 220 K€ et sont enregistrés en charge de l'exercice. Ces frais s'élevaient à 26 167 K€ sur l'exercice 2008.

12 Informations sur les tendances

12.1 Principales tendances ayant affecté la production depuis la fin du dernier exercice

Plusieurs éléments doivent être pris en compte pour comprendre les tendances attendues sur les premiers mois de l'exercice 2010 :

- Un second semestre 2009 plus normatif qui génère un effet mécanique d'amélioration de l'activité
- Une diversification sectorielle accélérée qui lisse les effets conjoncturels
- Une dynamique et une culture d'entreprise intactes (enthousiasme, solidarité, passion des technologies, ...)
- Un embarqué « effectifs » qui permet de répondre rapidement aux projets de nos clients
- Des opportunités de croissance externe en France et à l'international.

L'environnement général est donc plus serein, cependant le marché reste toujours concurrentiel et la visibilité demeure réduite.

12.2 Engagement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives du Groupe

Non applicable.

12.3 Publications intervenues depuis la clôture de l'exercice

Communiqué de presse

Lyon, le 6 avril 2010 – 18H00

Résultats 2009

Très nette amélioration des résultats au 2^{ème} semestre
Résultats financiers maîtrisés et « gearing » en amélioration

Dynamique de croissance pour 2010

Résultats consolidés (1^{er} janvier – 31 décembre 2009)

En M€	2009	2008
Chiffre d'affaires	332,7	381,6
Résultat opérationnel d'activité	17,3	29,8
Marge opérationnelle	5,2%	7,8%
Résultat opérationnel courant	16,6	27,0
Coût de l'endettement financier net	-3,6	-5,4
Résultat net avant impôts	12,5	21,3
Impôts	-0,3	-4,7
Résultat net consolidé Pdg	12,2	16,6
Gearing	12,6%	14,7%

Analyse de l'activité : **bonne résistance et diversification accélérée**

L'amélioration de tendance constatée au 3^{ème} trimestre s'est confirmée en fin d'année. Le chiffre d'affaires annuel du Groupe ressort à 332,7 M€ en repli de 12,8%, marqué essentiellement par la contraction de l'activité du secteur automobile (-60%). Hors automobile et effet de base défavorable, lié aux actions de recovery de Coframi, l'activité est stable comparée à 2008.

En 2009, AKKA Technologies a accéléré sa diversification sectorielle et s'est fortement développé dans l'énergie (+30%), l'aérospatial (+7%), la pharmacie (+12%) et la défense (+12%). Quant au secteur automobile (7,2% du C.A.), il présente des signes d'amélioration avec toutefois une visibilité qui reste réduite.

L'international est en croissance à 40,4 M€, en dépit d'un exercice difficile pour la filiale suisse, et représente 12% de l'activité totale.

L'environnement très concurrentiel a eu un impact limité sur les taux journaliers moyens grâce aux actions menées sur le positionnement de l'offre, la montée en valeur ajoutée et la sélectivité des affaires.

Les actions de recherche et de formation ont permis d'accélérer le repositionnement des équipes dédiées au secteur automobile. Cette gestion de la décroissance a donné les moyens à AKKA Technologies de préserver ses compétences. Les 5 400 collaborateurs du Groupe sont ainsi prêts à capter les volumes d'affaires en cours et à venir.

Rupture de tendance sur le 2^{ème} semestre avec **un gain de 3 points** de rentabilité

Les résultats dégagés en 2009 sont la résultante de tous les moyens mis en œuvre pour maîtriser les équilibres financiers et conserver les compétences du Groupe : dynamique commerciale, diversification sectorielle, cash attitude et des effectifs préservés ...

Le résultat opérationnel d'activité ressort à 17,3 M€ (soit 5,2% du chiffre d'affaires) avec une rentabilité de 12% à l'international et une recovery confirmée de Coframi.

Au final, le résultat net de l'exercice représente un bénéfice de 12,2 M€.

Les résultats par semestre indiquent un très net redressement des performances sur la deuxième partie de l'année.

Compte de résultats consolidé 2009 par semestre - En M€	S2 2009	S1 2009
Chiffre d'affaires	167,8	164,9
Résultat opérationnel d'activité	11,3	6,0
<i>Marge opérationnelle</i>	<i>6,7%</i>	<i>3,6%</i>
Résultat net consolidé Pdg	9,1	3,1

Une structure financière **solide** qui donne au Groupe **les moyens de son ambition**

La mobilisation des équipes et une cash attitude ont permis une gestion fine de la trésorerie et une amélioration du gearing.

Au 31 décembre 2009, les fonds propres s'élèvent à 77,7 M€, la trésorerie est de 63,8 M€ et les dettes financières sont sous contrôle à 24,7 M€. Le gearing (ratio endettement net incluant la dette de sauvegarde sur fonds propres) ressort ainsi à 12,6% vs 14,7% au 31 décembre 2008.

2010, Le Groupe AKKA est en situation de croissance **avec un axe fort sur l'international**

Dans un environnement plus favorable, AKKA Technologies conserve une gestion prudente mais reste en dynamique de conquête sur 3 axes :

- développement sur les secteurs les plus porteurs (énergie, pharmacie, aérospatial,...),
- positionnement de l'offre sur les segments à forte valeur ajoutée,
- accélération du déploiement du Groupe à l'international notamment dans le cadre de la politique d'accompagnement des grands comptes.

AKKA Technologies devrait réaliser des croissances externes en Allemagne et en France.

13 Prévisions ou estimations du bénéfice

Non applicable.

14 Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale

14.1 Organes d'administration et de direction

Conseil d'Administration

Cf. Rapport de gestion au paragraphe 9.1 du présent document de référence et la présentation résumée des membres du Comité de Direction au paragraphe 7.1.4.

Autres mandats des administrateurs

Au cours des 5 derniers exercices, les membres du Conseil d'Administration ont également exercé les mandats suivants :

Monsieur Maurice RICCI a exercé les fonctions de Président, d'Administrateur ou de Représentant du Président de filiales de la société AKKA Technologies.

Monsieur Jean Franck RICCI - frère de Maurice RICCI - a également été Président ou Directeur Général de filiales de la société AKKA Technologies.

Madame Cécile RICCI – épouse de Maurice RICCI – a également exercé la fonction de gérante de la société Ideactive Events.

Monsieur Alain TISSERAND a également exercé des fonctions de Président ou de Représentant permanent du Président de filiales de la société AKKA Technologies.

Enfin Monsieur Hervé PIERROT a également exercé le mandat de Président du Conseil d'Administration de la SA HLM de l'Ain.

Pour une liste complète des mandats exercés actuellement, cf note 7.1 du paragraphe 9.1 du présent document.

Expérience des membres du Conseil d'Administration

Cf. paragraphe 7.1.4 : biographies de Maurice RICCI, Alain TISSERAND et Jean-Franck RICCI

Cécile RICCI – Administrateur - Responsable du Contrôle de Gestion 05/04/1962 - 48 ans

Après un début de carrière chez Rhône Poulenc en contrôle de gestion, Cécile RICCI a rejoint AKKA Technologies en 1995. Elle a d'abord assuré la fonction de Directeur Administratif et Financier d'une filiale, avant de prendre en charge le contrôle de gestion du Groupe en 2004.

Hervé PIERROT – Administrateur - 08/09/1957 – 52 ans

Après une maîtrise de Sciences Economiques à Lyon et un diplôme de l'Institut des Assurances de Lyon, il exerce une activité d'agent général d'assurance AXA depuis 1981.

Vice Président-Secrétaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'AIN (depuis 2001), il est également Président d'une Entreprise Sociale de l'Habitat (LOGIDIA) et d'une entreprise de construction de logement (SAFLDA). Administrateur de sociétés fondatrices du Groupe, il devient administrateur d'AKKA Technologies en juin 2001.

14.2 Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction

Il n'existe pas à la connaissance du Groupe de conflit d'intérêt entre les intérêts privés des membres des organes d'administration et leurs devoirs à l'égard de la société.

A la connaissance de la société AKKA Technologies et au cours des cinq dernières années, aucun membre du Conseil d'Administration n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation de nature frauduleuse, n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

15 Rémunération et avantages

15.1 Montant de la rémunération et avantages en nature alloués aux membres des organes d'administration et de direction

Cette information est donnée dans le rapport de gestion figurant au paragraphe 9.1.2 (note 7.2.1) du présent document de référence.

15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pension, de retraites ou d'autres avantages

Retraites

Le montant provisionné au titre des pensions de retraite pour l'ensemble des salariés du Groupe dans les comptes au 31 décembre 2009 s'élève à 1 886 K€.

Options de souscriptions attribuées aux mandataires sociaux – Actions gratuites

Cf. note 7.2.2 du rapport de gestion figurant au paragraphe 9.1 du présent document de référence.

Options de souscriptions attribuées aux mandataires sociaux

Cf. note 7.2.2 du rapport de gestion figurant au paragraphe 9.1 du présent document de référence.

Informations sur les conventions réglementées conclues entre la société et un de ses mandataires sociaux, un actionnaire détenant plus de 10% du capital, la société la contrôlant

Une convention d'assistance et de prestations de services a été signée le 30 avril 2002 entre la société AKKA Technologies et la société AM INVESTISSEUR. Le contrat a, par la suite, été transféré au profit de la société AMF INVESTISSEURS et se poursuit depuis cette date.

Une convention d'assistance et de prestations de services a été signée le 25 novembre 2009 entre la société AKKA Technologies et la société DUBAIA9 SAS.

Ces conventions sont mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes figurant au paragraphe 20.5.5 du présent document de référence.

Intérêt des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale de l'émetteur ou chez un client ou un fournisseur significatif de l'émetteur

Comme détaillé dans le paragraphe 18.1, le groupe familial RICCI et les autres dirigeants détiennent directement 6 578 102 actions de la société AKKA Technologies au 26 mars 2010. Par ailleurs, Maurice RICCI et Jean-Franck RICCI, tous deux Administrateurs, possèdent 100% des titres de la société IDEACTIVE EVENTS actionnaire d'AKKA Technologies à hauteur de 626 181 actions.

Informations sur les opérations qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes

Néant.

Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration et de direction

Néant.

16 Fonctionnement des organes d'administration et de direction

Direction Générale de la société (article 20 des statuts)

La Direction Générale de la société est assurée par le Président du Conseil d'Administration (cf. décision du Conseil d'Administration du 24 juin 2002).

16.1 Date d'expiration des mandats actuels

Cf Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et sur le contrôle interne au paragraphe 16.5. ci-après.

16.2 Contrat de service liant les membres des organes d'administration

Par contrat conclu entre la société AKKA Technologies et la société AM Investisseur (ce contrat a ensuite été transféré à la société AMF Investisseurs), le 30 avril 2002, cette dernière, dont le gérant est Monsieur Alain TISSERAND, apporte son savoir-faire et son expertise notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, mais aussi en matière de définitions et d'actions pour améliorer les performances du Groupe.

Depuis le 1er janvier 2008, les prestations sont effectuées moyennant une rémunération globale et forfaitaire s'élevant à 150 000 € HT annuels. Monsieur Alain TISSERAND perçoit en outre à compter du 1^{er} janvier 2008, au titre de son mandat de Directeur Général délégué, une rémunération de la société AKKA Technologies de 200 000 €.

Par contrat conclu entre la société AKKA Technologies et la société DUBAIA9 SAS le 25 novembre 2009, cette dernière, dont le président est Monsieur Maurice RICCI apporte son savoir-faire et son expertise, notamment dans la direction des Pôles ou Filiales et dans la direction des fonctions support.

Le montant des prestations facturées en 2009 est de 21 875 € HT.

Par ailleurs les membres des organes d'administration de la société ne sont liés par aucun contrat de service prévoyant l'octroi d'avantages avec des filiales d'AKKA Technologies

16.3 Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations

Cf Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et sur le contrôle interne au paragraphe 16.5 ci-après.

16.4 Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur

Cf Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et sur le contrôle interne au paragraphe 16.5 ci-après.

16.5 Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et sur le contrôle interne

Le présent rapport est joint au rapport de gestion rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société, établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il doit désormais être approuvé par le Conseil d'Administration de la société et porté à la connaissance du public conformément aux dispositions de l'article 222-9 du Règlement général de l'AMF.

La démarche de contrôle interne du Groupe ainsi que la rédaction de ce rapport s'appuient sur le cadre de référence de l'AMF, sur le guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites, et sur le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites publié en décembre 2009 par Middlednext (disponible sur le site www.middlednext.com), adopté par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 29 janvier 2010.

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009,
- des principes et des règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société,
- de l'étendue des pouvoirs du Président-Directeur Général.

Par ailleurs, en application de l'article L. 225 – 37 alinéa 8 du Code de Commerce, je vous informe que les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires sont prévues par les dispositions des articles 12 à 14, 25 et 28 des statuts de la société.

Dans le rapport de gestion, seront publiées les informations concernant la structure du capital et des éléments susceptibles d'avoir une incidence en matière d'OPA. Il sera notamment précisé que depuis l'Assemblée Générale annuelle en date du 24 juin 2008, il existe la faculté d'émettre des bons de souscription d'actions attribuées gratuitement aux actionnaires de la société. Cette faculté a été reconduite aux termes de la 7^{ème} résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 juin 2009.

Compte tenu du fait que la société AKKA Technologies est la société mère du Groupe, le présent rapport expose les procédures en vigueur au sein de la maison mère mais aussi plus globalement le système de contrôle du Groupe et de ses filiales.

Ce rapport a été établi suite à des discussions et des entretiens avec les responsables des services financiers et juridiques du Groupe et avec les dirigeants des principales filiales, ainsi que plusieurs réunions du Conseil d'Administration de la société AKKA Technologies.

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans le Groupe ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise.
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société et aux marchés financiers reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société et de ses filiales et sont conformes aux lois et règlements en vigueur.

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

La société AKKA Technologies est dirigée par un Conseil d'Administration composé de cinq membres.

Note 1 - Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

Note 1.1 Composition du Conseil (recommandations R8 R9 et R10 du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites publié en décembre 2009 par Middlednext, relatives à la composition du Conseil, au choix des Administrateurs et à la durée des mandats des membres du Conseil)

Le Conseil d'Administration est composé des membres suivants :

Administrateurs	Fonction	Date de nomination/ Renouvellement	Durée
Maurice RICCI	Président Directeur Général	Acte constitutif du 12 février 1999 / AG du 28 février 2005/ AG du 24 juin 2008	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010.
Alain TISSERAND	Administrateur et Directeur Général Délégué	AG du 28 juin 2007	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2009.
Jean-Franck RICCI	Administrateur et Directeur Général Délégué	AG du 7 mars 2001 / AG du 28 juin 2007	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2009

Cécile RICCI	Administrateur	AG du 7 mars 2001 / AG du 28 février 2005/ AG du 24 juin 2008	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2010
Hervé PIERROT	Administrateur	AG du 18 juin 2001 / AG du 28 juin 2007	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2009

AG : Assemblée Générale

Il est précisé ici que la part des Administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration n'est pas d'au moins un tiers, au jour du présent rapport. Ce choix s'explique par la taille du Groupe et l'actionnariat de la société AKKA Technologies lequel est contrôlé par un groupe d'actionnaires majoritaires.

Conformément à la recommandation R9 du Code de gouvernement d'entreprise publié par Middlednext, une information sur l'expérience et la compétence de chaque Administrateur est communiquée dans le rapport annuel et à l'Assemblée Générale et lors de la nomination ou lors du renouvellement du mandat de chaque Administrateur. La nomination de chaque Administrateur fait l'objet d'une résolution distincte.

Note 1.2 Mission du conseil

Conformément aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites publié par Middlednext, le Conseil d'Administration remplit les principales missions suivantes :

- définition de la stratégie de l'entreprise,
- choix du mode d'organisation de la société,
- contrôle la gestion,
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés.

Le Conseil d'Administration exerce par ailleurs les fonctions du Comité d'audit, soit :

- examen des comptes,
- suivi de l'audit interne,
- sélection des commissaires aux comptes.

Le Conseil d'Administration exerce également les fonctions de comité des nominations et de comité des rémunérations :

- désignation des mandataires sociaux,
- définition de la politique de rémunération, et attribution d'actions gratuites et de stocks options.

Le Conseil d'Administration ne dispose pas de règlement intérieur.

Note 1.3 Fréquence des réunions (R7 déontologie des membres du Conseil)

Au cours de l'exercice 2009, le Conseil d'Administration a délibéré sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe. Il s'est réuni 9 fois sous la présidence de Monsieur Maurice Ricci et le taux moyen de participation a atteint 72%.

Note 1.4 Convocations des Administrateurs (R11)

Conformément à l'article 17 des statuts, les Administrateurs ont été convoqués à l'avance par différents moyens et notamment par lettre simple ou même verbalement.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de Commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil qui ont examiné et arrêté les comptes annuels.

Note 1.5 Information des administrateurs (R11)

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués en moyenne 2 jours avant la réunion.

Ils ont estimé que l'information communiquée était claire, précise et leur permettait de débattre de manière constructive et en toute indépendance, en application de la recommandation R11 du code édité par Middlednext.

Note 1.6 Tenue des réunions (R13)

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social ou dans les locaux de la société situés à Lyon (place Bellecour).

Note 1.7 Comités spécialisés (R12)

Conformément aux dispositions de l'article L. 823-20 du Code de Commerce, et en application de la recommandation R12 du code édité par Middlednext, les fonctions de Comité d'Audit sont exercées par le Conseil d'Administration dont la composition est communiquée au paragraphe 1.1 du présent rapport.

Compte tenu de la taille du Groupe et de la structure de l'actionnariat de la société, il n'a pas été, au jour des présentes, mis en place d'autre comité spécialisé.

Note 1.8 Décisions adoptées (recommandation R13, réunion du Conseil et des comités)

Les principales décisions prises par les Conseils d'Administration de l'exercice 2009 concernaient les domaines suivants :

- Autorisation de cession d'actions de la société DUBAIA9 par la société au profit de Monsieur Maurice RICCI,
- Autorisation de la conclusion d'une convention de prestations de services avec la société DUBAIA9 ; pouvoirs,
- Constatation des attributions gratuites d'actions décidées par le Conseil d'Administration du 5 mars 2007 sur autorisation de l'Assemblée Générale du 28 février 2005 ;
- Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes à concurrence de 160 038 euros, correspondant à l'émission de 104 600 actions, destinées à être attribuées gratuitement dans les conditions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce ;
- Arrêté des comptes sociaux et consolidés l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- Rapport d'audit interne,
- Autorisation en vue de souscrire une garantie bancaire au profit des vendeurs dans le cadre de l'acquisition par AKKA Deutschland GmbH de 100 % des titres de la société Octogon Business Solutions GmbH,
- Autorisation en vue de l'émission d'une lettre de garantie par la société des engagements de sa filiale AKKA Ingénierie Produit, au bénéfice de la société Renault,
- Autorisation de l'émission d'une lettre de garantie par la Société des engagements de sa filiale AKKA Ingénierie Documentaire, au bénéfice de la société Eurocopter,
- Protection des droits des titulaires d'options de souscriptions d'actions au titre de l'augmentation de capital par incorporation d'une partie de la prime d'émission,

- Protection des droits des porteurs de BSAAR au titre du montant de la distribution de dividendes prélevé sur les réserves ;
- Protection des droits des porteurs de BSAAR au titre de l'augmentation de capital par incorporation d'une partie de la prime d'émission ;
- Présentation des comptes consolidés du 1er semestre 2009,
- Constatation des attributions gratuites d'actions décidées par le conseil d'administration du 11 octobre 2007 sur autorisation de l'assemblée générale du 28 juin 2007 ;
- Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes à concurrence de 130 050 euros, correspondant à l'émission de 85 000 actions, destinées à être attribuées gratuitement dans les conditions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce ;
- Autorisation en vue de l'émission d'une lettre de garantie par la société des engagements de sa filiale AKKA I&S, au bénéfice de la société Lufthansa AirPlus Servicekarten GmbH,
- Acquisition de 40% des actions, et promesse d'acquisition de 60% des actions composant le capital social de la société Real Fusio France, conditions principales.
- Acquisition de 100% des titres composant le capital social de la société EKIS, conditions principales ;
- Autorisation de la conclusion d'une convention de prestations de services avec la société DUBAIA9 ; pouvoirs,
- Décision d'attribution d'actions gratuites – examen et approbation du règlement de plan d'actions gratuites.

Note 1.9 Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués ou tenus à la disposition de tous les Administrateurs.

Par ailleurs tous les registres sociaux sont conservés chez un tiers dépositaire, le Cabinet LAMY LEXEL.

Note 1.10 Evaluation des travaux du Conseil (recommandation R 15 sur la mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil)

Le Conseil d'Administration n'a pas procédé de manière formalisée à l'autoévaluation de son fonctionnement en 2009.

Le conseil d'Administration fixera un point à son ordre du jour pour permettre le débat sur son fonctionnement au moins une fois par an. Ce principe sera mis en œuvre dès cette année 2010.

Note 2 - Pouvoirs du Président Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

Aucune limitation spécifique n'a été apportée aux pouvoirs du Président Directeur Général et aux pouvoirs des Directeurs Généraux Délégués à l'exception des limites statutaires et légales.

Note 3 - Rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux (recommandations à l'égard des dirigeants : R1 cumul contrat de travail et mandat social ; R2 définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ; R3 indemnités de départ ; R4 régime de retraite supplémentaire ; R5 stocks options et attribution gratuites d'actions ; recommandations à l'égard du Conseil d'Administration : R14 rémunération des Administrateurs)

Les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont fixés en vertu des principes et des règles suivantes (article L.225 – 37 alinéa 9 du Code de Commerce) :

La rémunération des mandataires sociaux se compose en général d'une rémunération fixe comprenant un avantage en nature correspondant le cas échéant à une voiture de fonction et d'une rémunération variable.

Une rémunération variable est accordée à certains mandataires sociaux en fonction d'indicateurs de performance, lesquels sont liés aux résultats de l'entreprise et au budget.

A ces rémunérations peut s'ajouter l'attribution de stock-options et d'actions gratuites, en vertu de la politique de rémunération et de motivation tendant à la fidélisation des dirigeants et cadres dirigeants de la société.

Les mandataires sociaux ne perçoivent de jetons de présence ni au titre de leur mandat social au sein de la société AKKA Technologies, ni au titre de mandats sociaux détenus dans les sociétés du Groupe.

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas de régime de retraite supplémentaire financé par l'entreprise.

Note 4. Procédures de contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, et qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et aux règlements,
 - l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale,
 - le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
 - la fiabilité des informations financières,
- et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

Le périmètre de l'application du contrôle interne est la maison mère et ses filiales.

Pour les sociétés acquises en 2009 (Octogon et Ekis), la mise en place des procédures Groupe sera poursuivie en 2010.

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

Note 4.1 Organisation générale du contrôle interne

Les acteurs du contrôle interne :

- Le Conseil d'Administration
- La Direction Générale
- La Direction Financière
- La Direction du Contrôle de Gestion
- La Direction des Ressources Humaines
- La Direction Juridique
- La Direction des Systèmes d'Information
- L'Audit Interne
- Le Personnel du Groupe.

Note 4.2 Mise en œuvre du contrôle interne

Fort de sa connaissance des risques financiers et des risques métiers, la Direction Générale du Groupe a formalisé un document synthétique et descriptif des règles de contrôle interne Groupe qui répondent à ces risques.

Ces règles ont été diffusées à tous les Présidents de pôle, qui ont la responsabilité de la communication et de la mise en application de ces règles au sein de leur pôle.

Les grands principes de contrôle interne définis pour l'ensemble des sociétés du Groupe sont les suivants :

- Forte implication de la Direction Générale dans le suivi des reportings mensuels et du processus budgétaire,
- Réconciliations mensuelles des données du contrôle de gestion avec les données de la comptabilité (au niveau des filiales et au niveau du Groupe),
- Système de gestion unique, uniforme et centralisé, administré par la direction du contrôle de gestion,
- Logiciels de paie, d'administration des ventes et de comptabilité indépendants mais fortement interfacés,
- Rattachement des assistantes de gestion aux contrôleurs de gestion (et non aux ingénieurs d'affaires ou aux directeurs d'agence),
- Service comptable réparti en trois pôles indépendants : révision des comptes, dépenses (fournisseurs et notes de frais), trésorerie,
- Verrouillage des signataires sur les comptes bancaires.

Le Groupe dispose également d'une Base des Procédures Groupe, dont la vocation est de centraliser et de rendre disponible « en ligne » :

- les règles de contrôle interne Groupe,
- les procédures de reporting,
- les autres notes et procédures Groupe.

Cette base est alimentée à chaque fois qu'une procédure Groupe est émise. Une revue des procédures figurant dans la base est également effectuée périodiquement afin de s'assurer de la pertinence de l'information qui y figure.

L'Audit Interne intervient au sein des Pôles, évalue l'application des règles de contrôle interne, et fait part des dysfonctionnements observés au Conseil d'Administration. Des rapports d'audit interne sont formalisés à cet effet.

- Procédure de contrôle financier

Un comité financier réunit le Directeur Général adjoint en charge des Finances, le Directeur Juridique, les Directeurs Financiers de chaque pôle, le Trésorier Groupe, le Directeur comptable, ainsi que le Directeur du contrôle de gestion. Ce comité se tient chaque mois afin de partager les « best-practices », de donner une forte cohérence aux procédures en vigueur, et de faire un point sur l'activité et d'échanger sur des problématiques spécifiques.

Chaque mois, les filiales produisent leur reporting financier qui est transmis au siège pour y être analysé et consolidé.

La situation de trésorerie consolidée du Groupe en date de valeur est transmise chaque semaine à la Direction.

Les ouvertures de comptes clients sont validées en amont par la trésorerie Groupe afin de s'assurer de la solvabilité des clients.

Le suivi des engagements hors bilan est centralisé auprès du Trésorier Groupe. L'état de synthèse des engagements hors bilan est actualisé au minimum deux fois par an pour les clôtures annuelles et semestrielles. Les engagements hors bilan sont détaillés dans les comptes consolidés.

- Procédure de contrôle de gestion

L'organisation du contrôle de gestion mise en place au sein du Groupe vise à réduire les risques de dérive et de faible rentabilité sur les affaires et, plus globalement, le risque de dérive du réel par rapport au budget.

Le Groupe est doté d'un contrôle de gestion centralisé qui analyse les performances mensuelles de chaque filiale et consolide les résultats mensuels.

Chaque filiale dispose par ailleurs d'un ou plusieurs contrôleurs de gestion en charge du suivi et de l'évaluation financière des affaires et notamment du suivi des marges sur affaires et de la facturation.

Un budget est établi chaque année par les sociétés du Groupe sur une base mensuelle. Ce budget fait ensuite l'objet d'une approbation par la direction d'AKKA Technologies et d'une consolidation pour le Groupe.

Chaque mois, le contrôle de gestion central identifie les écarts par rapport aux objectifs budgétaires afin de permettre à la Direction de prendre rapidement des mesures correctives.

- Procédure de contrôle Ressources Humaines

Le Groupe a centralisé en 2009 la fonction de Direction des Ressources Humaines France afin de donner une forte cohérence à la politique RH, et de coordonner les services RH des Pôles.

La Direction des Ressources Humaines est en charge de la gestion des paies, de la gestion des ressources humaines, du suivi et de l'application du droit du travail et exerce ses diligences en lien avec les responsables opérationnels.

Les procédures de suivi du recrutement de personnel en contrat à durée indéterminée sont également placées sous son contrôle.

- Procédure de contrôle juridique et de gestion des contrats

La Direction Générale de chaque pôle, avec le support de son Directeur Financier et de la Direction Juridique Groupe, s'assure du respect par l'entreprise des lois et règlements en vigueur. La Direction Juridique Groupe peut avoir recours à des conseils externes en matière contentieuse et d'opérations spécifiques.

Dans le cadre de la couverture des principaux risques de responsabilité, de propriété, d'assurance, liés aux contrats..., la Direction Juridique se voit confier la centralisation des principaux actes afin de faciliter leur autorisation et leur contrôle par la Direction, en particulier les éléments suivants :

- acquisitions, créations, cessions de sociétés et d'activités,
- rémunération des mandataires sociaux,
- contrats et engagements,
- accords cadres Groupe,
- contrats d'assurances,
- actes relatifs au droit immobilier,
- actes relatifs à la vie juridique du Groupe,

- gestion des marques et des brevets.

Un reporting mensuel des filiales vers la holding a été mis en place début 2009 afin de centraliser les litiges avérés ou les risques potentiels, et d'éviter le risque de non prise en compte au niveau Groupe. Une estimation chiffrée des différents risques identifiés figure dans le reporting.

Enfin tout contentieux fait l'objet d'une information immédiate à la holding.

En matière de contrats commerciaux, dans le but de limiter les risques commerciaux et juridiques, la société a mis en place depuis 2007 une Direction Générale Grands Comptes qui coordonne l'analyse commerciale et juridique des projets. Ainsi, les contrats clients, en particulier ceux engageant plus d'une société du Groupe ou assortis d'une obligation de résultat, sont centralisés à la holding.

- Sécurité des systèmes d'information

La Direction des Systèmes d'Information œuvre pour maintenir une disponibilité constante des outils informatiques de l'entreprise et assurer l'intégrité et la confidentialité des informations stockées dans le système d'information, ceci afin de limiter le risque de défaillance des systèmes d'information.

- Elaboration des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS) à partir des données comptables élaborées sous la responsabilité des dirigeants de chaque filiale.

Sauf législation spécifique applicable dans certains pays qui donneraient lieu à des retraitements pour l'établissement des comptes consolidés, les méthodes comptables et le plan comptable sont homogènes pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

Les retraitements propres aux normes IFRS font l'objet d'un traitement centralisé par l'équipe de consolidation, en particulier les tests de dépréciation des actifs non amortissables préconisés par la norme IAS 36.

Note 4.3 Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

Les personnes chargées de l'élaboration et du contrôle de cette information sont :

- Le Conseil d'Administration
- La Direction Financière, en charge de la production et de la gestion mensuelle de l'information financière, de la trésorerie Groupe, et de la consolidation statutaire du Groupe.
- Le Contrôle de gestion,
- Le service comptable du Groupe AKKA Technologies.

Par ailleurs, les filiales significatives sont dotées d'au moins un commissaire aux comptes qui procède à la certification des comptes annuels au 31 décembre et à la revue limitée des comptes au 30 juin pour les besoins de l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Afin de limiter le risque d'erreur en terme de communication financière, le Groupe a mis en place un processus interne de relecture et de validation de tous les projets de communication financière.

Note 4.4 Procédures qualité

Le Groupe attache une très grande importance au processus qualité. Les différentes sociétés du Groupe AKKA Technologies détiennent de nombreuses certifications et habilitations parmi lesquelles figurent la certification ISO 9001 version 2008, les certifications MASE (amélioration de la sécurité de l'hygiène industrielle et de l'environnement), CEFRI-E (nucléaire), EN9100 version 2003 (normes aéronautiques – spatiale et défense), et CMMI level 3 (essais en vol).

Une Direction Qualité Groupe a été mise en place en 2009 afin d'harmoniser le système Qualité Groupe. Elle coordonne les correspondants qualités des régions, et est chargée de superviser les nouveaux projets, le maintien et le renouvellement des certifications existantes.

Note 4.5 Plan d'action

Les principaux axes de travail identifiés par la société et ses filiales pour l'année 2010 sont les suivants :

- Poursuite de l'homogénéisation des processus de contrôle interne des filiales (notamment dans les sociétés venant de rejoindre le Groupe),
- Poursuite de l'amélioration et adaptation des outils informatiques de reporting et de gestion afin de renforcer la cohérence des informations financières et budgétaires,
- Actualisation permanente des procédures de contrôle interne,
- Adaptation progressive du gouvernement d'entreprise du Groupe en cohérence avec les principes du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites.

16.6 Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce sur le Rapport du Président du Conseil d'Administration, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société AKKA TECHNOLOGIES et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Villeurbanne, le 15 avril 2010
Les Commissaires aux Comptes

ORFIS Baker Tilly S.A.

Deloitte & Associés

Michel CHAMPETIER

Dominique VALETTE

17 Salariés

17.1 Nombre de salariés

17.1.1 Evolution des effectifs

	31-déc.-07	31-déc.-08	31-déc.-09
Cadres	1 951	3 656	3 559
Non cadres	1 320	1 549	1 551
TOTAL	3 271	5 205	5 110

	31-déc.-07	31-déc.-08	31-déc.-09
Effectifs non facturables	329	536	550
Effectifs facturables	2 942	4 669	4 560
TOTAL	3 271	5 205	5 110

L'effectif moyen de l'année 2009 est de 5 110 collaborateurs, en diminution de 1,8% par rapport à l'effectif moyen de 2008. Le turn-over est en forte baisse par rapport à l'année précédente où il était de 23,8% pour atteindre 9,4% en 2009.

Les effectifs consolidés du Groupe au 31 décembre 2009 sont de 5 423 salariés en hausse de 2,6% par rapport à l'effectif à fin 2008.

17.1.2 Culture d'entreprise et sentiment d'appartenance

Depuis sa création, le Groupe s'appuie sur des valeurs fortes pour assurer son développement : respect, ambition, courage. Ces trois terminologies représentent l'ADN du Groupe.

Cet ADN repose d'abord sur des valeurs qui doivent avant tout être partagées. Elles prônent l'écoute, le respect de la différence, le courage des convictions. Elles doivent guider une saine ambition.

Ces valeurs permettent d'appréhender et de dépasser les différences culturelles pour se comprendre. Elles sont indispensables au projet d'entreprise que le Groupe souhaite mener à bien, notamment au niveau de sa volonté de développement à l'international.

La culture du Groupe se traduit en termes de proximité, d'évolution (garantie par la formation et la promotion interne), d'implication (participation des collaborateurs au challenge AKKA, soirée recrutement, cooptation,...) et de partage.

Le talent des salariés représente la principale richesse du Groupe. Les Hommes et les Femmes qui constituent le Groupe sont les principaux moteurs de ses valeurs. Les Ressources Humaines sont donc au cœur de la stratégie. La particularité du Groupe repose aussi sur sa culture technique, héritage du PDG fondateur et actuel PDG du Groupe. Les collaborateurs du Groupe sont tous guidés par la même passion, celle des technologies. Notre centre de recherche interne, le CRDTA, implique ainsi nos consultants en « inter-projet », au cœur même des projets de R&D, et leur permet de maintenir leur motivation et leur performance au plus haut niveau.

Afin que ses valeurs prennent corps dans la vie du Groupe, AKKA Technologies s'attache à développer un sentiment d'appartenance fort en vue de fidéliser ses équipes et d'attirer de futurs collaborateurs aux talents prometteurs.

17.1.3 Politique de recrutement

Le Groupe AKKA Technologies compte aujourd'hui, suite à l'acquisition du Groupe EKIS plus de 5 400 collaborateurs.

Le rythme de croissance soutenu du Groupe s'accompagne d'une progression régulière et importante des effectifs.

Le Groupe ne cesse d'intensifier sa politique de recrutement, notamment via une présence accrue à des événements majeurs (salons et forums), au sein des grandes écoles européennes (partenariats, simulations d'entretien et conférences...) ou par l'organisation d'événements de recrutement (challenge interne de cooptation, CHALLENGE AKKA, organisation de journées de simulation d'entretiens dans les écoles...).

17.1.4 Actions de communication

La politique de communication du Groupe répond à un enjeu majeur de développement d'image auprès de ses principales cibles : clients, collaborateurs et investisseurs.

Le Groupe AKKA Technologies s'applique à valoriser ses initiatives en matière de communication. La multiplication des actions de communication témoigne de son dynamisme et de son rayonnement.

17.1.5 Politique de formation

La formation est au cœur de la stratégie du Groupe, afin d'adapter en permanence les compétences de ses équipes en place et des nouveaux entrants aux besoins du marché, en fonction de l'évolution de ses métiers.

Le talent des collaborateurs du Groupe est son 1^{er} atout. Le Groupe met donc tout en œuvre pour l'attirer, le développer et le faire grandir.

L'implication des salariés dans le projet d'entreprise est un enjeu majeur. C'est pourquoi le Groupe tient à enrichir ce qu'il considère être comme notre ADN et qui regroupe les valeurs et le projet d'entreprise.

C'est une réelle dynamique que le Groupe a ainsi créée autour de la formation afin d'en faire un atout concurrentiel différenciateur et un vecteur de fidélisation de ses équipes. A ce titre et afin de favoriser la démultiplication de son modèle de développement ancré sur une connaissance approfondie des secteurs industriels, le Groupe a formalisé sa politique de formation par la création, début 2007, d'un Institut de formation interne, **AKKA Institute**.

En une année, les premières étapes franchies ont permis de construire des parcours de formation attendus par les équipes et les clients d'AKKA Technologies. Ainsi, près de 2 000 collaborateurs ont pu bénéficier d'une formation en 2009, ce qui représente en moyenne plus de 11 jours de formation par personne.

17.2 Participations et stock options des organes d'administration et de direction

Cf. note 7.2.2 du rapport de gestion présenté dans le paragraphe 9.1 du présent document de référence.

Comme précisé dans la note 4.9 des comptes consolidés présentée au paragraphe 20.3.6 ci-après, la société AKKA Technologies a émis en 2004 et en 2006 un nombre potentiel total de 50 996 options de souscription d'actions donnant droit à 52 996 actions.

Un tiers de ces options concernent des mandataires sociaux, le solde ayant été attribué à trois salariés. Aucune nouvelle option de souscription d'actions n'a été attribuée lors des trois derniers exercices. Il est à noter que les options de souscription d'actions attribuées en 2004 et en 2006 n'ont pas évolué sur l'exercice 2009.

Faisant suite à la période d'acquisition de 2 ans prévue dans les plans d'actions gratuites mis en place par AKKA Technologies, après prise en compte des opérations ayant eu lieu sur le capital (division du nominal par deux et attributions consécutives en 2008 d'une action gratuite pour 10 détenues, Jean-Franck et Cécile Ricci ont reçu chacun 42 000 actions gratuites en 2009.

Les 10 principaux salariés attributaires ont quant à eux reçu un nombre global de 88 740 actions gratuites en 2009.

Une opération d'émission d'OBSAAR a par ailleurs été mise en place sur le premier semestre 2008. Les obligations ont été souscrites par des banques, et les BSAAR non souscrits par les actionnaires ont été proposés à des salariés clés du Groupe.

17.3 Accords prévoyant une participation des salariés au capital du Groupe

17.3.1 Actions gratuites

Plusieurs plans d'actions gratuites ont été mis en place sur les années 2005 à 2009 à destination de certains salariés du Groupe. Ces plans sont décrits dans la note 4.9 des comptes consolidés présentés au paragraphe 20.3 du présent document de référence.

L'ensemble de ces plans s'inscrit dans le régime de faveur prévu par la Loi de Finance de l'année 2004. Une période d'acquisition de deux ans s'ouvre à compter de la date d'attribution. A l'issue de cette période, les actions sont définitivement acquises par le salarié, mais il doit les conserver pendant encore au moins deux ans avant de pouvoir les céder.

Il est précisé toutefois que le Conseil d'Administration du 5 mars 2007, conformément aux nouvelles dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce, telles qu'issues de la loi n°2006-1770 du 30 décembre 2006, a décidé que 20% des actions gratuites qui seraient attribuées, au Président du Conseil d'Administration, au Directeur Général ou aux Directeurs Généraux Délégués, doivent être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions, par chaque attributaire.

17.3.2 FCPE et PEE

Le Groupe AKKA Technologies a mis en place en 2005 un Plan d'Epargne Entreprise (PEE) ouvert aux salariés présents dans les sociétés françaises adhérentes du Groupe depuis au moins 3 mois. Un abondement de 100% en 2007 et de 200% en 2008 et 2009 du versement volontaire a été attribué aux salariés dans la limite de 150 €.

L'abondement effectué sur les versements volontaires représentait 69 K€ en 2007, 94 K€ en 2008 et 120 K€ en 2009. Ces montants ont été enregistrés directement en charges.

18 Principaux actionnaires

18.1 Répartition du capital

Actionnariat de la société en date du 26 mars 2010

	Quantité de titres	%	Droits de vote	%
FAMILLE RICCI	5 916 768	54,6%	10 659 119	62,4%
SOCIETE BANQUE DE VIZILLE	853 253	7,9%	1 518 753	8,9%
SOCIETE IDEACTIVE EVENTS	626 181	5,8%	1 252 362	7,3%
AUTO-DETENTION	104 392	1,0%	-	0,0%
DIRIGEANTS	661 334	6,1%	935 049	5,5%
SALARIES	143 091	1,3%	160 550	0,9%
Public	2 539 825	23,4%	2 569 010	15,0%
TOTAL	10 844 844	100,0%	17 094 843	100,0%

Le rapport de gestion présenté au paragraphe 9.1 du présent document de référence détaille la variation de l'actionnariat du Groupe sur les 3 dernières années.

Au 26 mars 2010, le groupe familial RICCI détient directement 5 916 768 actions et indirectement (par l'intermédiaire de la société IDEACTIVE EVENTS dont Maurice RICCI et Jean-Franck RICCI possèdent 100% des titres) 626 181 actions, soit un total de 6 542 949 actions de la société AKKA Technologies (60,3% des actions du capital social et 69,7% des droits de vote).

En 2005, l'augmentation de capital consécutive à l'introduction en bourse de la société AKKA Technologies a eu pour effet de diminuer la quote-part des actions détenues par les actionnaires historiques du Groupe. Le groupe familial RICCI détenait avant cette opération 80% du capital et la Banque de Vizille 11%.

Pacte d'actionnaires

A la date d'enregistrement du document de référence, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

18.2 Existence de droits de vote différents

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

La mise en place d'un droit de vote double attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire au 31 décembre de l'année écoulée, a été décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2003. L'Assemblée Générale Mixte du 28 février 2005 a porté de trois à quatre ans le délai minimum d'inscription au nominatif permettant d'acquiescer ce droit de vote double.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double sera accordé, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit de vote double.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de quatre ans.

Les actionnaires auront la faculté de renoncer individuellement, temporairement ou définitivement à leur droit de vote double. Cette renonciation ne sera opposable à la société et aux autres actionnaires qu'à la condition d'être notifiée à la société par lettre recommandée avec accusé de réception trois jours ouvrables au moins avant la tenue de l'Assemblée pour laquelle l'actionnaire entend renoncer à son droit de vote double.

18.3 Détention ou contrôle du Groupe, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle

La société AKKA Technologies est contrôlée par le groupe familial RICCI. Il n'existe pas de mesure particulière prise en vue de s'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive.

18.4 Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle

A la connaissance de la société AKKA Technologies, il n'a été conclu aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner le changement de contrôle de la société.

19 Opération avec des apparentés

Le détail des opérations avec des apparentés est présenté dans les rapports spéciaux des commissaires aux comptes figurant dans le paragraphe 20.5.5 et dans les comptes consolidés dans le paragraphe 20.3.6 (note 8.1 et 8.2).

Une autre convention réglementée a été conclue lors du Conseil d'Administration du 25 novembre 2009. Elle a pour objet de confier à DUBAIA9 SAS la réalisation de prestations correspondant aux fonctions de Direction Financière, des Ressources Humaines, de Secrétariat Général en contrepartie du versement d'une redevance ajustée annuellement pour correspondre aux coûts réellement engagés par DUBAIA9, augmentés d'une marge de 15%.

20 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

20.1 Informations financières historiques

En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document :

- Les comptes consolidés et annuels 2008 et les rapports des commissaires aux comptes correspondant, figurant dans le document de référence 2008 enregistré le 11 juin 2009 sous le numéro R09-055.
- Les comptes consolidés et annuels 2007 et les rapports des commissaires aux comptes correspondant, figurant dans le document de référence 2007 enregistré le 18 juin 2008 sous le numéro R08-072.

20.2 Informations financières pro forma

Non applicable.

20.3 Etats financiers consolidés 2009

20.3.1 Compte de résultat consolidé de l'exercice 2009

COMPTE DE RESULTAT en milliers d'euros	Annexe note n°	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Chiffre d'affaires	3-1	332 688	381 551
Sous-traitance (1)	3-2	(15 253)	(20 079)
Charges externes		(39 954)	(43 542)
Impôts & taxes	3-6	(6 471)	(10 604)
Charges de personnel (1)	3-3	(251 195)	(270 938)
Amortissements & Provisions nets (1)		(6 459)	(7 217)
Autres produits et charges courants (1)	3-4	3 897	665
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE		17 253	29 836
Actions gratuites et stock options	3.7	(605)	(2 835)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		16 648	27 001
Autres produits et charges non courants		0	0
RESULTAT OPERATIONNEL		16 648	27 001
Produit de trésorerie et d'équivalent de trésorerie		384	1 501
Coût de l'endettement financier brut		(4 033)	(6 858)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	3-8	(3 649)	(5 357)
Autres produits et charges financiers		(461)	(365)
RESULTAT AVANT IMPOT		12 537	21 279
Charge d'impôt	3-9	(336)	(4 681)
RESULTAT NET CONSOLIDE		12 201	16 598
Part des minoritaires		3	(30)
Résultat net part du groupe		12 198	16 628
Résultat par action		1,14 €	1,76 €
Résultat dilué par action		1,14 €	1,72 €
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation		10 656 782	9 450 273
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré des actions potentielles dilutives		10 683 470	9 680 805

(1) Le mode de comptabilisation des subventions a été modifié en 2009. L'enregistrement est fait dorénavant en déduction des charges correspondantes comme l'autorise la norme IAS 20. Par souci de comparabilité, ce retraitement a également été opéré sur les comptes de décembre 2008.

20.3.2 Etat du résultat global consolidé de l'exercice 2009

ETAT DU RESULTAT GLOBAL en millier d'euros	31 décembre 2009	31 décembre 2008
RESULTAT NET CONSOLIDE	12 201	16 598
Autres éléments du résultat global		
Variation des écarts de conversion	(120)	81
Résultat global	12 081	16 679
Part des minoritaires	3	(30)
Part du Groupe	12 078	16 709

20.3.3 Bilan consolidé de l'exercice 2009

ACTIF en milliers d'euros	Annexe note n°	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Goodwill	4-1	92 627	81 225
Immobilisations incorporelles		1 503	1 460
Immobilisations corporelles		6 498	7 543
Immeubles de placements		0	269
Actifs financiers non courants		10 447	9 911
Autres actifs non courants		0	0
Actifs d'impôts différés		7 631	6 108
Actifs non courants		118 707	106 517
Stocks et en-cours		1 886	934
Clients & comptes rattachés	4-4	73 061	89 761
Autres créances		46 770	28 127
Actifs détenus en vue de la vente	4-7	1 319	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4-8	63 777	71 123
Actif courants		186 813	189 945
TOTAL ACTIF		305 518	296 462

PASSIF en milliers d'euros	Annexe note n°	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Capital	4-9	16 593	14 806
Primes	4-9	7 742	9 539
Réserves consolidées		41 057	28 884
Résultat consolidé de l'exercice		12 198	16 628
Capitaux propres part du groupe		77 590	69 857
Intérêts des minoritaires		91	72
Capitaux propres		77 681	69 929
Provisions non courantes	4-10	5 814	3 831
Passifs financiers non courants	4-11	3 002	24 417
Dette de sauvegarde non courante	4-12	45 494	51 579
Impôts différés passifs		245	588
Passifs non courants		54 556	80 415
Provisions courantes	4-10	6 147	2 685
Passifs financiers courants	4-11	21 687	2 213
Dette de sauvegarde courante	4-12	3 363	3 197
Fournisseurs		18 801	16 075
Dettes d'impôts sur les sociétés		129	771
Dettes fiscales et sociales	4-13	98 168	99 491
Autres dettes	4-14	24 516	21 686
Passif d'un groupe destiné à être cédé	4-7	470	0
Passifs courants		173 281	146 118
TOTAL PASSIF		305 518	296 462

20.3.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés de l'exercice 2009

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE en milliers d'euros	Notes	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Résultat net consolidé		12 201	16 598
Elimination des amortissements et des pertes de valeur (hors BFR)		7 019	3 924
Charge ou produit d'impôt		336	4 681
Charges calculées liées aux normes IFRS (1)		605	3 239
Plus value des cessions nettes		93	1 057
Produits et charges ne générant pas d'impact sur la trésorerie (2)		(5 544)	0
Coût de l'endettement financier net		3 649	5 357
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		18 359	34 856
Impôt versé		(1 972)	(4 144)
Variation du besoin en fonds de roulement	5-2	(4 371)	3 841
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles		12 017	34 553
Acquisitions d'immobilisations		(1 910)	(3 532)
Cessions d'immobilisations		54	2 548
Variation des immobilisations financières		(118)	166
Variation des actifs détenus en vue de la vente (et des passifs correspondants)		0	12 185
Incidence des variations de périmètre	5-3	(5 886)	(1 321)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(7 861)	10 046
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	5-4	(5 040)	(2 876)
Augmentations de capital en numéraire		10	0
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		163	20 489
Remboursement d'emprunts		(5 541)	(16 765)
Intérêts financiers nets versés		(954)	(2 971)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(11 363)	(2 123)
Incidence des variations de cours de monnaies étrangères		(139)	20
VARIATION DE TRESORERIE		(7 346)	42 496
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires d'ouverture	5-1	71 123	28 627
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires de clôture	5-1	63 777	71 123
VARIATION DE TRESORERIE		(7 346)	42 495

(1) Les charges calculées liées aux normes IFRS sont constituées de la valorisation des stocks-options et des actions gratuites

(2) Les produits et charges ne générant pas d'impact sur la trésorerie correspondent à des dégrèvements obtenus sur une partie de la dette de sauvegarde. Ils sont classés en flux de trésorerie lié à l'activité comme le préconise la norme IAS 7.

20.3.5 Variation des capitaux propres consolidés de l'exercice 2009

Montants en milliers d'€	Nombre d'actions			Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
	Composant le capital	Actions auto-détenues	En circulation								
Capitaux propres au 1er janvier 2008	8 581 296	72 053	8 509 243	13 129	10 794	19 945	9 095	31	52 993	301	53 294
Variation de capital de l'entreprise consolidante	1 095 780	-	1 095 780	1 677	-1 677	-	-	-	0	-	0
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	167	-	-	167	(200)	(33)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	16 628	-	16 628	(30)	16 598
Dividendes	-	-	-	-	-	6 219	-9 095	-	(2 876)	-	(2 876)
Variation de l'écart de conversion	-	-	-	-	-	(313)	-	313	-	-	0
Changements de méthodes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Impact des actions gratuites et des stocks options	-	-	-	-	-	2 835	-	-	2 835	-	2 835
Autres variations	-	19 873	(19 873)	-	-	112	-	-	112	1	114
Capitaux propres au 31 décembre 2008	9 677 076	91 926	9 585 150	14 806	9 117	28 965	16 628	344	69 859	72	69 931
Capitaux propres au 1er janvier 2009	9 677 076	91 926	9 585 150	14 806	9 117	28 965	16 628	344	69 859	72	69 931
Variation de capital de l'entreprise consolidante	1 167 768	-	1 167 768	1 787	(1 797)	-	-	-	(10)	-	-10
Variation du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	70	-	-	70	(70)	0
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	12 198	-	12 198	4	12 202
Dividendes (1)	-	-	-	-	-	11 588	(16 628)	-	(5 040)	-	(5 040)
Variation de l'écart de conversion	-	-	-	-	-	403	-	-403	0	-	0
Impact des actions gratuites et des stocks options (2)	-	-	-	-	-	605	-	-	605	-	605
Autres variations	-	12 466	(12 466)	-	422	(514)	-	-	(92)	85	(6)
Capitaux propres au 31 décembre 2009	10 844 844	104 392	10 740 452	16 593	7 742	41 117	12 198	-59	77 590	91	77 681

(1) Le montant des dividendes de l'exercice 2009 à verser en 2010 est présenté dans la note 5.4

(2) Le montant des actions gratuites et stocks options versés depuis l'origine est de 6 298 K€

20.3.6 Annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2009

La présente annexe comporte les éléments d'informations complémentaires au bilan consolidé dont le total s'établit à 305 518 K€ et au compte de résultat consolidé qui se solde par un bénéfice net part du Groupe de 12 198 K€.

Ces éléments d'informations ne sont présentés que lorsqu'ils ont une importance significative.

Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées sont exprimées en milliers d'euros.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Groupe AKKA Technologies réuni le 30 mars 2010.

Activité de la société :

AKKA Technologies, spécialiste de l'Ingénierie et du Conseil en Technologies, accompagne les acteurs industriels sur les différentes étapes de leurs projets, de la R&D et l'étude, à l'industrialisation.

Solidement implantée en Europe (France, Belgique, Allemagne, Italie, Roumanie, Royaume-Uni, Suisse), AKKA Technologies, par la maîtrise de métiers complémentaires, apporte une réelle valeur ajoutée aux industriels de tous secteurs : aéronautique, automobile, spatial/défense, électronique Grand Public, télécommunications, chimie, pharmacie, sidérurgie, énergie, ferroviaire..., et est reconnue par les grands donneurs d'ordre sur chacun de ces secteurs.

Grâce à la mobilité de ses équipes et à un positionnement international, AKKA Technologies intervient dans le monde entier, sur des projets à la pointe de la technologie.

Le siège de la société est situé au 9-11 rue Montalivet, 75008 Paris.

AKKA Technologies est cotée sur l'Eurolist by EuronextTM Paris – Compartiment C – Code ISIN : FR0004180537.

Faits marquants :

- ⇒ Un environnement économique difficile, notamment pour le secteur automobile qui a connu de fortes difficultés particulièrement en début d'exercice.
- ⇒ La société OCTOGON Business Services a été acquise par AKKA Deutschland. Cette société détient deux filiales, OCTOGON Projects et OCTOGON Client Server, et entre dans le périmètre de consolidation au 1^{er} avril 2009 (cf. § 1.5). Elle complète l'offre du Groupe en Allemagne.
- ⇒ AKKA Technologies s'est portée acquéreuse du Groupe EKIS, composé de 9 sociétés dont 6 sont intégrées en consolidation à compter du 1^{er} décembre 2009 (cf § 1.6.1). Cette acquisition accroît le positionnement d'AKKA Technologies sur la vie série du produit et est très complémentaire sur les métiers, la géographie et les clients. EKIS est présente à Paris, Bordeaux, Aix en Provence, Lyon et Toulouse et compte parmi ses principaux donneurs d'ordre Areva, PSA et Alstom.

Note 1 - Périmètre et méthodes de consolidation

Note 1.1 - Référentiel

Les comptes consolidés du Groupe AKKA Technologies sont établis conformément aux normes et interprétations IFRS publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

L'impact des normes et interprétations d'application obligatoire en 2009 est le suivant:

- ⇒ La norme IAS 1 révisée, appliquée à compter de 2009, n'a d'impact que sur la présentation des états financiers. Le Groupe a choisi de présenter le compte de résultat global en 2 états : un premier état sur le compte de résultat consolidé et un second état sur les autres éléments du résultat global. L'information comparative a été retraitée,
- ⇒ la norme IFRS 8 « secteurs opérationnels » n'a pas d'impact sur l'information sectorielle, car:
 - les secteurs sont présentés par secteur géographique qui correspond au critère de ventilation retenu dans le reporting interne remontant au niveau de la direction,
 - le Groupe ne présentait pas de secteur secondaire.

La mise en œuvre de cette norme n'a pas eu d'impact sur les modalités de calcul du résultat sectoriel ni sur la segmentation en UGT, aucun goodwill n'étant suivi au niveau global.

- ⇒ les autres normes et interprétations, et notamment la norme IAS 23 révisée « coût d'emprunts » n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes et interprétations entrant en vigueur après le 31 décembre 2009, et notamment les normes IFRS 3 "Regroupement d'entreprises" et IAS 27 "Etats financiers consolidés et individuels". Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif, compte tenu des analyses en cours. Le Groupe ne s'attend pas à ce que les normes et interprétations, publiées par l'IASB, mais non encore approuvées au niveau européen, aient un impact significatif sur ses états financiers.

Le Groupe n'a pas utilisé de principes comptables contraires aux normes IFRS d'application obligatoire en 2009 et non encore adoptées au niveau européen.

Note 1.2 - Recours à des estimations

La préparation des comptes consolidés en normes IFRS nécessite de recourir à des estimations et de formuler des hypothèses ayant un impact sur les états financiers. Ces dernières sont prises en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent. Les résultats réels peuvent de ce fait s'avérer différents des estimations initialement formulées.

Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte actuel de crise économique et financière et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets de la crise ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs tels que les créances clients et les passifs. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels (goodwill), il a été pris pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

La crise financière et économique accroît les difficultés d'évaluation et d'estimation de certains actifs et passifs, et les aléas sur les évolutions des activités. Les estimations faites par la direction ont été effectuées en fonction des éléments dont elle disposait à la date de clôture, après prise en compte des événements postérieurs à la clôture, conformément à la norme IAS 10.

Le recours à des estimations affecte en particulier les données suivantes:

- ⇒ les hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des actifs,
- ⇒ l'évaluation du résultat à l'avancement des affaires,
- ⇒ l'évaluation des provisions et des engagements de retraites,
- ⇒ la valorisation des paiements fondés sur des actions,
- ⇒ l'estimation des dépenses éligibles au titre des crédits d'impôt recherche.

Note 1.3 - Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement, indirectement, ou du fait de son influence dominante, un contrôle exclusif, sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, notamment en raison de la détention d'une participation représentant au moins 20% des droits de votes, sont mises en équivalence.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle. Sur les exercices 2008 et 2009, aucune filiale du Groupe n'est mise en équivalence ou intégrée de façon proportionnelle.

Note 1.4 - Date d'arrêtés des comptes

Tous les comptes des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 décembre 2009.

Note 1.5 - Périmètre de consolidation

Sociétés	N° RCS	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation (1)	Pays d'installation de la société
AKKA TECHNOLOGIES SA	422950865	-	-	SC	France
ACE SAS	413704362	100%	100%	IG	France
CASCIOPE SAS (ex-AKKA CONSULTING)	445387517	100%	100%	IG	France
AKKA DEUTSCHLAND GmbH	-	100%	100%	IG	Allemagne
AKKA DEVELOPMENT SAS	402374870	100%	100%	IG	France
AKKA DEVELOPMENT UK Ltd	-	80%	80%	IG	Grande Bretagne
AKKA GESTION SAS	403564792	100%	100%	IG	France
AKKA INGENIERIE PRODUIT SAS	308884998	100%	100%	IG	France
AKKA INGENIERIE PROCESS SAS	378587414	100%	100%	IG	France
AKKA INFORMATIQUE ET SYSTEMES SAS	612034801	100%	100%	IG	France
AKKA INNOVATIONS SAS	478861883	100%	100%	IG	France
AKKA ITALIA SRL	-	100%	100%	IG	Italie
AKKA MANAGER SARL	447850314	100%	100%	IG	France
AKKA ROMSERV SRL	-	100%	100%	IG	Roumanie
AKKA SWITZERLAND SA	-	100%	100%	IG	Suisse
AKKA I&S SAS (Ex-COFRAMI)	318732880	100%	100%	IG	France
AKKA INGENIERIE DOCUMENTAIRE SAS (Ex-EDI)	300032513	100%	100%	IG	France
AKKA SERVICES SAS	391136108	100%	100%	IG	France
ERDIMAT SAS	672025004	99,97%	99,97%	IG	France
GEPiLOG SAS	441057890	100%	100%	IG	France
SCI Les Favières	350338950	100%	100%	IG	France
AKKA BENELUX SA	-	100%	100%	IG	Belgique
OCTOGON Business Solution GmbH	-	100%	100%	IG	Allemagne
OCTOGON Client Server GmbH	-	100%	100%	IG	Allemagne
OCTOGON Project GmbH	-	100%	100%	IG	Allemagne
REAL FUSIO France SAS	479178386	100%	100%	IG	France
EKIS SAS	488957762	100%	100%	IG	France
EKIS France SAS	389816455	100%	100%	IG	France
EKIS CONTRACTING SAS	433940723	100%	100%	IG	France
EKIS SYSTEM SAS	429736580	100%	100%	IG	France
AIMTECH SA	444632418	100%	100%	IG	France
PLANYTEC	-	100%	60%	IG	Espagne

(1) SC = société consolidante; IG = intégration globale.

Les 10,71% de minoritaires de la SCI Les Favières ont été rachetés par AKKA Ingénierie Produit fin 2009.

En dehors de cette opération et des sociétés entrées dans le périmètre de consolidation en 2009, les pourcentages d'intérêt et de contrôle du 31 décembre 2009 sont identiques à ceux du 31 décembre 2008.

Note 1.6 - Comparabilité des comptes

Note 1.6.1 - Entrées de périmètre de l'exercice 2009

Conformément aux normes IFRS, le Groupe AKKA Technologies dispose d'un délai d'un an pour évaluer les actifs et passifs acquis à leur juste valeur ainsi que le goodwill, déterminé par différence entre le prix d'acquisition et la quote-part du Groupe dans la juste valeur de ces actifs et passifs.

Acquisition d'OCTOGON

Le Groupe a acquis sur le premier semestre 2009 100% des titres de la société OCTOGON Business Solutions en Allemagne. Cette société détient deux filiales:

- OCTOGON Projects
- OCTOGON Client/Server

Ces 3 sociétés sont entrées dans le périmètre de consolidation lors de la prise de contrôle des sociétés par le Groupe AKKA Technologies (à compter du 1^{er} avril 2009). Elles réalisaient, en 2008, 6 200 K€ de chiffre d'affaires pour une rentabilité opérationnelle de 8% avec un effectif de 48 salariés.

En 2009, le chiffre d'affaires des 3 sociétés du Groupe OCTOGON (sous-consolidation Octogon Group) de ces 3 sociétés est de 7 340 K€ et le résultat net de 622 K€.

Les actifs et les dettes, valorisés à la juste valeur, repris lors de l'intégration de ces sociétés s'élèvent à 839 K€.

Compte tenu de la date d'entrée dans le périmètre de consolidation, 9 mois d'activité ont été retenus dans les comptes du Groupe AKKA Technologies au 31 décembre 2009.

Acquisition du Groupe EKIS

Le Groupe a acquis fin novembre 2009 100% des titres de la société EKIS SAS en France. Cette société détient 9 filiales:

- EKIS France
- EKIS System
- EKIS Contracting
- AIMTECH
- PLANYTEC
- EKIS Romania
- CTR DOC
- EKIS GmbH
- EKIS UK

Six de ces sociétés sont intégrées en consolidation à compter du 1^{er} décembre 2009, à savoir, EKIS SAS, EKIS France, EKIS System, EKIS Contracting, AIMTECH et PLANYTEC.

Elles réalisaient en 2009, 28 388 K€ de chiffre d'affaires et un résultat net agrégé de (1 784) K€.

Les actifs et les dettes, valorisés à la juste valeur, repris lors de l'intégration de ces sociétés s'élèvent à 8 281 K€.

Montant en Milliers d'Euros	TOTAL sociétés du Groupe EKIS	Elimination des titres	Impôts différés	Actualisation dette et créances	Evaluation à la juste valeur des actifs	Situation nette consolidée
Actifs	38 499	(6 665)	-	-	1 749	33 583
Dettes	41 773	-	-	-	-	41 773
Situation nette consolidée sociale	(3 274)	(6 665)	-	-	1 749	(8 190)
Intérêts minoritaires : Planytech 40%	(91)		-	-	-	(91)
Situation nette part du groupe	(3 365)	(6 665)	-	-	1 749	(8 281)

Compte tenu de la date d'entrée dans le périmètre de consolidation, seul 1 mois d'activité a été retenu dans les comptes du Groupe AKKA Technologies au 31 décembre 2009.

Acquisition de Real Fusio France

Le Groupe a acquis fin novembre 2009 40% des titres de la société REAL FUSIO en France et a retenu une date de première consolidation au 1er décembre 2009.

Une promesse de cession des 60% restants (la cession des titres aura lieu au plus tard en 2014) a été signée entre les propriétaires actuels et AKKA Technologies sans possibilité de changement. Aussi le Groupe considère cette société en intégration globale à 100%.

Note 1.6.2 - Entrées de périmètre de l'exercice 2008

Société AKKA Romserv

La société de droit Roumain, AKKA Romserv, a été créée en 2007 par le Groupe AKKA Technologies. Elle a été intégrée pour la première fois en consolidation en 2008 et contribuait au chiffre d'affaires du Groupe à hauteur de 2 797 K€ sur l'exercice en 2008.

Note 1.6.3 - Prix d'acquisition des sociétés entrées dans le périmètre en 2008 et en 2009

Les prix d'acquisition (incluant les coûts d'acquisition) décaissés en 2009 s'élèvent à 2 207 K€ contre 1 226 K€ en 2008.

7 303 K€ restent à décaisser sur les acquisitions postérieurement à 2009. Ces décaissements interviendront pour la majorité en 2010.

Le détail du Goodwill et des earn-out est donné dans le paragraphe 4.1.

Note 1.6.4 - Variation de pourcentage de détention

En 2008, la société AKKA Technologies avait acquis la totalité des titres AKKA Switzerland SA détenus par des minoritaires. Un complément de prix de 307 K€ a été versé sur le 2^{ème} semestre 2009.

Note 1.6.5 - Sorties de périmètre

Néant.

Note 1.6.6 - Autres événements affectant le périmètre de consolidation

Néant.

Note 1.6.7 - Données pro forma

Selon l'Autorité des Marchés Financiers, des données financières proforma doivent être publiées dans la mesure où l'impact d'un regroupement d'entreprises est significatif, c'est-à-dire si le changement de périmètre a un impact sur les comptes supérieur à 25%.

Cet impact est mesuré par le Groupe AKKA Technologies à partir de trois indicateurs :

- ⇒ Total bilan
- ⇒ Chiffre d'affaires
- ⇒ Résultat net.

Si l'impact de la variation de périmètre sur les comptes du Groupe atteint le seuil de 25% sur l'un de ces indicateurs, il est nécessaire de publier des données financières proforma.

Pour l'exercice 2009, aucune acquisition ne requiert l'établissement de données proforma. Les données relatives au chiffre d'affaires et au résultat net ont été données ci-dessus pour information.

Note 1.7 - Conversion des états financiers des filiales

Les états financiers des filiales ont été convertis en euros en utilisant le taux de clôture pour les postes de bilan autres que les capitaux propres, le taux moyen de l'exercice pour le compte de résultat et le taux historique pour les composantes de capitaux propres autre que le résultat. La différence de conversion portée en capitaux propres est la conséquence de l'utilisation de ces différents taux.

Note 1.8 - Opérations intra-Groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre sociétés consolidées et les dividendes distribués au sein du Groupe sont éliminés.

Note 2 - Principes et méthodes comptables

Note 2.1 - Méthode de comptabilisation des résultats sur contrats

Le chiffre d'affaires et la marge sont constatés en fonction de l'avancement technique individuel de chacune des affaires. Les prestations sont évaluées sur la base des travaux réalisés en tenant compte d'une estimation du reste à faire pour achever le contrat.

Lorsque la production réalisée est supérieure à la facturation émise, la différence est enregistrée en « factures à établir » à l'actif du bilan sous la rubrique « clients et comptes rattachés ». A l'inverse, lorsque la facturation est supérieure à la production réalisée, la différence est enregistrée en « produits constatés d'avance » au passif du bilan sous la rubrique « autres dettes ».

Pour les affaires au forfait, lorsque la production réalisée augmentée du reste à faire pour achever le contrat est supérieure au montant total du chiffre d'affaires du contrat, l'excédent est enregistré en « provision pour perte à terminaison » au passif du bilan dans la rubrique « provisions courantes ».

Sur certaines affaires au forfait, lorsque le client demande de réaliser des travaux non inclus dans la commande initiale, si la société est certaine de percevoir un produit, des factures à établir sont enregistrées sur la base de la production réalisée, à condition que le client reconnaisse que des travaux ont été faits en dehors des prestations objets du contrat. L'estimation de ce produit étant incertaine, l'enregistrement du chiffre d'affaires est effectué sur la base du prix de revient.

Conformément à la norme IAS 18, le chiffre d'affaires sans marge a été soustrait du chiffre d'affaires et comptabilisé en moins des charges correspondantes.

Note 2.2 - Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges.

Les frais de développement ne doivent être comptabilisés à l'actif selon la norme IAS 38 que si et seulement si, les projets remplissent les conditions suivantes:

- ⇒ le projet est clairement identifié et les coûts du projet peuvent être évalués de façon fiable
- ⇒ la faisabilité technique du projet est démontrée,
- ⇒ le Groupe a l'intention de mener son projet à son terme et d'utiliser ou de vendre les solutions qui en résulteront,
- ⇒ la disponibilité des ressources financières, techniques pour achever le développement et pour utiliser ou vendre l'actif,
- ⇒ il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe.

Sur la base de ces critères, aucun frais de développement n'a été immobilisé dans les comptes des années 2008 et 2009.

Note 2.3 - Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2 définit les modalités d'évaluation et de comptabilisation des paiements fondés sur des actions. Les plans d'attribution de bons de souscription d'actions et d'actions gratuites sont considérés comme des avantages attribués par le Groupe aux bénéficiaires. A ce titre, l'avantage est évalué sur la base de la juste valeur, à la date d'attribution, des instruments de capitaux propres attribués. Il donne lieu à la constatation d'une charge étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Conformément à l'option prise dans le cadre de la transition aux normes IFRS, le retraitement s'applique uniquement, et dans leur totalité, aux contrats de paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres attribués après le 7 novembre 2002 et acquis après le 1er janvier 2005.

A l'échéance de la période d'acquisition, le montant des avantages cumulés comptabilisé est maintenu en capitaux propres, que les options soient effectivement exercées ou non.

La juste valeur des plans d'attribution de bons de souscription d'actions est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation Black & Scholes.

Les actions gratuites attribuées sont soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert et à des conditions de présence du salarié dans le Groupe à l'issue de la période d'acquisition. La juste valeur de l'avantage attribué tient compte de différents paramètres tels que le turn-over du Groupe et l'incessibilité des actions pendant la période d'acquisition.

Note 2.4 - Autres produits et charges non courants

La rubrique « autres produits et charges non courants » est constituée des produits et charges inhabituels, anormaux, peu fréquents et de montant significatif.

Note 2.5 - Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt exigible représente les montants payés ou restant à payer aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et taux en vigueur dans les différents pays.

Des impôts différés sont constatés sur les différences entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales conformément à la norme IAS 12. Ils résultent donc essentiellement des éléments suivants :

- décalage dans le temps entre la comptabilisation et la déductibilité fiscale de certaines charges,
- retraitement des provisions à caractère fiscal,
- ajustements passés entre les comptes établis en principes locaux et les comptes établis en normes IFRS,
- retraitement des biens faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail immobilier ou mobilier.

Comme le préconise la norme IAS 12, les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les modifications des taux et des bases d'impôts différés sont constatées en résultat lorsqu'elles affectent un élément comptabilisé en résultat ou en capitaux propres si l'élément à la source de l'impôt a été enregistré en capitaux propres.

Lorsque la probabilité de les imputer sur les bénéfices fiscaux futurs est faible, les impôts différés actifs ne sont pas constatés.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

La Loi de Finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale (C.E.T) qui comprend deux nouvelles contributions :

- ⇒ la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle,
- ⇒ la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Conformément à l'option donnée dans le communiqué du CNC du 14 janvier 2010, le Groupe a conclu à ce stade que le changement fiscal mentionné ci-dessus consistait essentiellement en une modification des modalités de calcul de l'impôt local français, sans en changer globalement la nature. La CVAE et la CFE seront donc présentées en charges opérationnelles, sans changement par rapport au traitement actuel de la taxe professionnelle, et non en impôt sur les sociétés.

Par conséquent, aucun calcul d'impôt différé n'a été effectué au 31 décembre 2009.

Note 2.6 - Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33 le résultat par action est calculé en divisant le « résultat net part du Groupe » par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation en déduisant les actions d'autocontrôle.

Le résultat par action dilué est calculé en divisant le « résultat net part du Groupe » par le nombre moyen d'actions en circulation après exercice de tous les instruments financiers donnant droit à

un accès différé au capital de la société AKKA Technologies. Ces instruments financiers représentent 3,1% du nombre total d'actions en circulation à fin 2008 et 5,5% à fin 2009.

Le résultat par action et le résultat par action dilué sont évalués sur la base du nombre d'actions moyen pondéré.

Note 2.7 - Goodwill

Comme indiqué au §1.1, le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation la norme IFRS 3 révisée.

Lors de la prise de contrôle d'une nouvelle société, les actifs et passifs identifiables de la filiale acquise sont inscrits au bilan consolidé pour leur juste valeur à cette date. Ces actifs et passifs suivent les règles propres aux postes du bilan auxquels ils sont affectés.

L'écart résiduel entre le coût d'acquisition des titres et la part d'intérêt dans la juste valeur nette des actifs et passifs éventuels est porté à l'actif sous la rubrique « goodwill ».

Le coût d'acquisition correspond au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie, majoré des coûts directement attribuables à l'acquisition et des ajustements de prix considérés comme probables et pouvant être mesurés de façon fiable. Lorsque l'impact est significatif, les compléments de prix (earn-out) sont actualisés en contrepartie des dettes financières.

Les goodwill antérieurs au passage des comptes du Groupe en normes internationales ont été figés au 1^{er} janvier 2004 dans le cadre de la transition aux normes IFRS. Les amortissements cumulés avaient été imputés sur leur valeur brute à cette date.

Une revue des compléments de prix est effectuée chaque année et le cas échéant, les ré-estimations sont imputées sur le goodwill.

Le goodwill négatif (badwill) est comptabilisé immédiatement en résultat.

Note 2.8 - Immobilisations incorporelles et corporelles

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des immobilisations est la méthode du coût historique. Le Groupe n'a pas opté pour la réévaluation des actifs immobilisés hors opérations de regroupement d'entreprises.

En application de la norme IAS 16, les bâtiments ont fait l'objet d'une approche par composants.

Dans les immobilisations corporelles, seuls les terrains sont des immobilisations à durée de vie indéfinie.

Les bâtiments ont été affectés en quatre composants homogènes sur la base des estimations et des devis de l'époque :

- ⇒ gros-œuvre,
- ⇒ façade et étanchéité,
- ⇒ installations générales et techniques,

⇒ agencements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien. Le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations incorporelles et corporelles sont les suivantes :

	Nombre d'années
Logiciels	de 1 à 3 ans
Gros-œuvre	50 ans
Façades et étanchéité	30 ans
Installations générales et techniques	de 4 à 20 ans
Agencements	10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier	7 ans

Note 2.9 - Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital investi. Ils sont inscrits sur une ligne spécifique à l'actif du bilan.

Conformément aux possibilités offertes par la norme IAS 40 ils sont valorisés à la juste valeur et les écarts de réévaluation font l'objet d'une comptabilisation en résultat.

Note 2.10 - Contrats de location

Note 2.10.1 - Contrats de location-financement

Sont considérés comme étant des contrats de location financement :

- ⇒ les contrats qui transfèrent la propriété du bien au terme du contrat,
- ⇒ les contrats comportant une option de rachat à un prix préférentiel,
- ⇒ les baux couvrant la majeure partie de la durée d'utilisation du bien,
- ⇒ les contrats dont la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location est égale à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué,
- ⇒ les contrats relatifs à des actifs très spécifiques.

Les contrats de location-financement sont comptabilisés en actifs immobilisés et en dettes financières. La charge de loyer est ventilée en charges d'intérêts et en amortissements.

Note 2.10.2 - Contrats de location simple

Les loyers au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

Note 2.11 - Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers

De manière périodique, une fois par an, et, à chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié, il est pratiqué un test de dépréciation (impairment test) visant à s'assurer que la valeur recouvrable des actifs immobilisés non financiers est au moins égale à la valeur comptable. Le cas échéant une perte de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable de ces actifs à leur valeur actuelle.

Comme le préconise la norme IAS 36, la valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette de l'actif et sa valeur d'utilité qui correspond à la valeur actualisée des flux futurs estimés des plus petits groupes identifiables d'actifs générant des entrées indépendantes de trésorerie appelés « unités génératrices de trésorerie » (UGT).

Les tests de dépréciations sont effectués UGT par UGT sur la base d'une projection sur 3 ans des flux nets de trésorerie liés à l'activité complétée de montant de CIR. Cette projection est déterminée à l'aide des données budgétaires de l'UGT et en tenant compte de l'expérience passée et des perspectives futures. Au-delà de cet horizon, le Groupe calcule une valeur terminale de l'UGT correspondant à l'actualisation des flux nets de trésorerie liés à l'activité à l'infini en retenant une croissance de 1,5%. En 2008, le taux retenu était également de 1,5%.

Le taux d'actualisation est déterminé, conformément aux normes IFRS, sans tenir compte du niveau d'endettement. Le taux retenu est un taux après impôts et est appliqué à des flux après impôts. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés, comme le requiert la norme IAS 36.

Les flux de trésorerie prévisionnelle ne prennent pas en compte les flux liés aux investissements de croissance et les flux liés aux restructurations non engagées.

Les pertes de valeur constatées sur une UGT sont imputées en priorité sur le goodwill. Les dépréciations constatées sur le goodwill sont irréversibles.

Note 2.12 - Comptabilisation de l'acquisition d'intérêts minoritaires

La comptabilisation des acquisitions d'intérêts minoritaires n'étant pas traitée actuellement par le référentiel IFRS et en l'absence de règles spécifiques, le Groupe a conservé la méthode appliquée selon les principes comptables français. Ainsi, en cas d'acquisition d'intérêts complémentaires dans une filiale, la différence entre le prix payé et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis telle qu'elle ressort des comptes consolidés du Groupe avant l'acquisition, est comptabilisée en tant qu'écart d'acquisition.

Note 2.13 - Clients, comptes rattachés et autres créances

Les créances clients et les autres créances sont des actifs courants évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

A chaque arrêté, les créances sont évaluées à la juste valeur en constatant le cas échéant des pertes de valeur pour tenir compte des risques éventuels de non- recouvrement.

Une perte de valeur est comptabilisée en présence d'indications objectives que le Groupe ne sera pas en mesure d'encaisser toutes les sommes dues selon les conditions de la transaction originale. Les faillites, les processus légaux de protection contre les créanciers, les cas d'insolvabilité notoire ou de disparition du débiteur, les retards de paiement importants sont autant d'indicateurs qu'une créance commerciale doit faire l'objet d'une dépréciation.

Note 2.14 - Affacturage et autres outils de financement

Le financement du besoin en fonds de roulement du Groupe est réalisé principalement par des cessions de créances (affacturage, Dailly,...). Ces moyens de financement s'analysent sur la base de l'arbre de décision fourni par la norme IAS 39.

Les conditions dont bénéficie le Groupe nous conduisent à enregistrer les disponibilités acquises grâce à ces cessions sur la ligne « trésorerie et équivalents de trésorerie », les retenues de garanties sur la ligne « actifs financiers » et les créances cédées sont décomptabilisées à l'actif du bilan.

Ce mode d'enregistrement provient en particulier des critères suivants :

- lors de la cession, les droits sur les flux de trésorerie de l'actif n'ont pas expiré,
- les droits à recevoir les flux de trésorerie de l'actif sont transférés au cessionnaire,
- les risques et avantages sont substantiellement transférés au cessionnaire,
- le contrôle de l'actif n'est pas conservé par le Groupe.

Le risque de crédit sur les clients et le risque de retard de paiement sont jugés marginaux.

Note 2.15 Actifs courants détenus en vue de la vente

Les actifs non courants sont reclassés dans la rubrique actifs non courants disponibles à la vente lorsque les critères définis par la norme sont respectés (actifs effectivement disponibles à la vente, mandat de cession donné par la direction,...).

Ils sont évalués, comme préconisé par la norme IFRS 5, au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur estimée nette des frais de cession. Ils sont présentés en actifs courants, car la cession est estimée comme devant intervenir à moins d'un an.

Ils ne sont pas amortis à compter de leur classement dans cette rubrique, et les intérêts et autres charges qui leur sont attribuables continuent à être comptabilisés.

Par dérogation, des actifs ont été classés en actifs courants détenus en vue de la vente dans les comptes de 2009 et ont fait l'objet d'une évaluation basée sur le prix de cession de l'immeuble concerné. En effet, la transaction s'est effectuée en février 2010 et le Groupe a retenu le prix de cession pour évaluer cet actif. (Cf. § 4.7)

Note 2.16 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires (soldes débiteurs et créditeurs), les montants mis à notre disposition par le factor mais non utilisés ainsi que des valeurs mobilières de placement.

Ces actifs sont évalués et comptabilisés à la juste valeur par référence au dernier cours de l'exercice. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Le Groupe ne possède pas d'instruments financiers dérivés. Les valeurs mobilières de placement sont liquides et composées essentiellement de SICAV monétaires euro.

Note 2.17 - Opérations en monnaies étrangères

Les charges et les produits en monnaies étrangères sont enregistrés pour leur contrevaieur à la date de l'opération. Les dettes et les créances figurent au bilan pour leur contrevaieur au cours de fin d'exercice.

Note 2.18 - Avantages du personnel

Les avantages du personnel sont constitués d'engagements au titre de l'indemnité de départ à la retraite et font l'objet d'une provision non courante.

Le calcul du montant des engagements prend en compte :

- les droits acquis, charges comprises, par chaque salarié selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière (IAS 19),
- l'éventualité d'un départ à la retraite à 65 ans compte tenu du turn-over constaté dans le Groupe,
- la probabilité pour chaque salarié d'atteindre l'âge de la retraite,
- un taux d'inflation de 2%,
- la table de mortalité,
- un taux de croissance des salaires de 3%.

Ce calcul fait l'objet d'une actualisation. Le Groupe a analysé les différents taux existant sur le marché, et a choisi un taux proche du taux OAT 10 ans.

Il n'y a pas de coût des services passés différé.

Le Groupe a choisi de constater immédiatement en résultat les écarts actuariels.

Depuis la loi L2004-391 du 4 mai 2004, les salariés des sociétés françaises peuvent bénéficier de droits individuels de formations (DIF). Ces droits sont de 20 heures par personne et par an, lorsque le salarié a atteint un an d'ancienneté. Les formations peuvent être prises, ou non, sur le temps de travail.

Au 31 décembre 2009, les demandes de DIF mises en jeu par les salariés sont faibles. Elles représentent 3 337 heures soit 3,9 % des droits acquis par les salariés en 2009 (contre 6 277 heures soit 6,9% en 2008). Le nombre d'heures acquises et non utilisées s'élève à 359 433 en 2009 (contre 277 818 en 2008).

Note 2.19 - Provisions

Les obligations à l'égard des tiers résultant de faits générateurs passés, qu'elles soient légales, réglementaires, contractuelles ou implicites font l'objet d'une provision dès lors que le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'évènements passés, existant indépendamment d'actions futures du Groupe, et qu'il est probable qu'elles donneront lieu à une sortie de ressources.

Les actifs éventuels sont mentionnés en annexe, lorsque leur réalisation est probable et que le montant est significatif. Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe, lorsque leur montant est significatif.

Une revue régulière des éléments constitutifs de ces provisions (litiges commerciaux, litiges prud'homaux, restructuration...) est effectuée pour permettre les réajustements considérés comme justifiés.

Lorsque l'effet est significatif, les provisions font l'objet d'une actualisation.

Note 2.20 - Comptabilisation des OBSAAR

L'OBSAAR est analysée comme un instrument financier composé qui doit être traité conformément à IAS 32 en distinguant une composante dette (obligation) et une composante capitaux propres (BSAAR). Il convient d'évaluer la composante dette à sa juste valeur et d'attribuer la différence entre cette valeur et le prix d'émission à la composante capitaux propres.

Les BSAAR ont donc été inscrits en capitaux propres pour un montant égal à la différence entre le produit de l'émission d'OBSAAR et la valeur de la dette obligataire, actualisée au taux de marché à la date d'émission.

A l'émission, la valeur de la dette obligataire est égale à la différence entre la valeur nominale de l'obligation et le prix de vente des BSAAR. La prime d'émission qui en résulte est amortie selon la technique du taux d'intérêt effectif.

Les frais d'émission qui ne peuvent être directement affectés à la composante dette ou capitaux propres sont répartis entre la part dette et la part capitaux propres au prorata de la répartition du produit de l'émission.

Note 2.21 - Passifs financiers autres que les dettes liées à l'exploitation

Les passifs financiers comprennent les emprunts auprès des établissements de crédit (banques et organismes de location-financement) ainsi qu'un emprunt obligataire (OBSAAR) émis début avril 2008. Les passifs financiers sont enregistrés au coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif.

La part à moins d'un an est classée dans le poste « passifs financiers courants », la part à plus d'un an est classée dans le poste « passifs financiers non courants ».

Note 2.22 - Dette de sauvegarde

La société AKKA I&S (ex-COFRAMI), acquise par le Groupe AKKA Technologies sur le second semestre 2007 possède une dette de sauvegarde dont le remboursement est échelonné sur 10 ans sans intérêts.

Compte tenu des importants montants en jeu, la dette de sauvegarde a été identifiée sur deux lignes spécifiques du bilan (court terme et long terme), et son montant a été actualisé, conformément aux normes IFRS, en tenant compte de l'échéancier de remboursement.

Note 2.23 - Subventions

A compter de 2009 (et rétroactivement sur 2008), les crédits d'impôt recherche sont enregistrés conformément à la norme IAS 20 en déduction de la charge à laquelle ils sont relatifs.

Note 2.24 - Autres informations relatives aux actifs et aux passifs financiers

Les titres d'autocontrôle et les impacts liés (résultat de cession, dépréciation, le cas échéant) sont présentés en diminution des réserves consolidées.

Les actifs et passifs financiers sont présentés dans plusieurs rubriques du bilan (actifs financiers non courants, clients, autres actifs courants, fournisseurs, autres dettes courantes, dettes financières, trésorerie et équivalents de trésorerie).

Les instruments financiers sont affectés à cinq catégories qui ne correspondent pas à des rubriques identifiées du bilan, sachant que l'affectation détermine les règles de comptabilisation et d'évaluation.

Les cinq catégories sont les suivantes :

- ⇒ Actifs détenus jusqu'à l'échéance : non applicable dans le Groupe sur les exercices présentés,
- ⇒ Actifs et passifs financiers en juste valeur par le résultat : cette rubrique comprend essentiellement les valeurs mobilières de placement. Les variations de juste valeur des éléments affectés à cette rubrique sont constatées dans le compte de résultat à chaque clôture,
- ⇒ Prêts, créances et dettes : les éléments rentrant dans cette rubrique sont comptabilisés et évalués, selon le cas, "au coût" ou "au coût amorti",
Les actifs et passifs comptabilisés "au coût" concernent principalement les créances clients et les dettes fournisseurs ainsi que les actifs financiers non courants (exemple : dépôts et cautionnements). Ces éléments sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur qui correspond dans le Groupe à leur valeur nominale. En cas de perte de valeur, ces éléments font l'objet d'une dépréciation,
- ⇒ Les actifs et passifs comptabilisés "au coût amorti" concernent essentiellement les dettes financières. Le coût amorti de ces éléments correspond à la valeur initiale de l'actif ou du passif diminuée des remboursements en principal, ajustée le cas échéant selon la méthode du taux d'intérêt effectif et corrigée d'une éventuelle dépréciation,
- ⇒ Instruments dérivés : non applicable dans le Groupe.

Le Groupe n'a pas opté pour le reclassement d'actifs financiers, comme l'amendement d'IAS 39 en a laissé la possibilité.

Note 3 - Notes relatives au compte de résultat

Note 3.1 - Informations sectorielles

L'information sectorielle est présentée conformément à la norme IFRS 8 depuis le 1^{er} janvier 2009. Les informations données dans la ventilation sectorielle sont fondées sur le reporting interne utilisé par les principaux décideurs opérationnels pour l'évaluation de la performance des différents secteurs.

Le Groupe a identifié deux secteurs au sens de la norme IFRS 8 sur l'information sectorielle, représentatifs de zones géographiques, la France et l'international. Il exerce son activité dans 3 pays majeurs qui sont la France, la Belgique et la Suisse, auxquels s'ajoutent l'Italie, la Roumanie, l'Allemagne, et l'Angleterre.

Cependant, aucun de ces pays, à l'exception de la France, n'atteint le seuil de 10 % (en termes de chiffre d'affaires et de résultat) décrits dans la norme IFRS 8. La gestion des filiales internationales étant réalisée de façon similaire par un directeur commun, elles ont tous été regroupées dans un secteur "International".

Décembre 2009 - En K€	Secteurs opérationnels		Eliminations	TOTAL
	France	International		
COMPTE DE RESULTAT				
Chiffre d'affaires externe	292 321	40 367		332 688
% du Chiffre d'affaires	87,9%	12,1%	-	
Ventes intersecteurs	3 512	118	(3 630)	-
Chiffre d'affaires	295 834	40 485	(3 630)	332 688
Charges de personnel	(221 220)	(24 200)	-	(245 420)
Autres charges opérationnelles	(39 920)	(11 045)		(50 965)
Amortissements et Provisions	(6 075)	(481)		(6 556)
Marge opérationnelle	25 106	4 641		29 747
Autres coûts non suivis par secteurs opérationnels				
				(13 100)
Coût de l'endettement financier net				
				(3 649)
Autres produits et charges financiers				
				(461)
Charges d'impôts				
				(336)
Résultat net				
				12 201
BILAN				
Actifs sectoriels (1)				
	88 483	13 371		101 854

(1) Goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles (dont immeuble de placement)

Décembre 2008- En K€	Secteurs opérationnels		Eliminations	TOTAL
	France	International		
COMPTE DE RESULTAT				
Chiffre d'affaires externe	341 857	39 694		381 551
% du Chiffre d'affaires	89,6%	10,4%		
Ventes intersecteurs	4 692	664	(5 356)	-
Chiffre d'affaires	346 550	40 358	(5 356)	381 551
Charges de personnel	(251 396)	(22 336)		(273 732)
Autres charges opérationnelles	(48 374)	(9 415)		(57 789)
Amortissements et Provisions	(6 465)	(518)		(6 983)
Marge opérationnelle	35 622	7 425		43 047
Autres coûts non suivis par secteurs opérationnels				
				(16 046)
Coût de l'endettement financier net				
				(5 357)
Autres produits et charges financiers				
				(365)
Charges d'impôts				
				(4 681)
Résultat net				
				16 598
BILAN				
Actifs sectoriels (1)				
	78 993	11 504		90 497

(1) Goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles (dont immeuble de placement)

Le principal client de chaque secteur opérationnel représente respectivement 26% du CA sur la France et 15% sur l'International. Les cinq principaux clients de chaque secteur opérationnel représentent respectivement 57% du CA sur la France et 45% du CA sur l'International.

Note 3.2 – Sous-traitance

La sous-traitance diminue de 26,7% passant de 20 079 K€ (après retraitement des subventions 2008) en décembre 2008 (5,3% du chiffre d'affaires) à 15 253 K€ à fin décembre 2009 (4,6% du chiffre d'affaires). En raison du contexte difficile de l'année 2009, le Groupe a décidé de diminuer fortement le recours à la sous-traitance dans certains secteurs.

Note 3.3 - Personnel

Note 3.3.1 - Effectif moyen des sociétés consolidées

	31-déc.-09	31-déc.-08
Cadres	3 559	3 656
Non cadres	1 551	1 549
Effectif total	5 110	5 205

Note 3.3.2 - Charges de personnel

Montants en milliers d'euros	31-déc.-09	31-déc.-08 (1)
Salaires & traitements	174 128	185 707
Charges sociales	75 709	81 808
Participation et intéressement	1 358	3 422
Charges de personnel	251 195	270 937

(1) Les charges de personnel sont retraitées des produits de crédit d'impôt recherche correspondants pour les exercices 2008 et 2009

Note 3.4 - Autres produits et charges courants

Ce poste contient principalement en 2009, un dégrèvement de TVA sur la dette de sauvegarde de 2 820 K€.

Note 3.5 - Subventions

Le montant total des subventions enregistrées en déduction des charges sur l'exercice 2009 s'élève à 18 732 K€ contre 8 077 K€ sur la même période en 2008.

Reclassement des subventions en Milliers d'Euros	31 déc 2009	31 déc 2008
Sous-traitance	2 653	718
Charges de personnel	15 939	7 321
Amortissements & Provisions nets	140	38
Autres produits et charges courants	(18 732)	(8 077)

Note 3.6 – Impôts et taxes

Les impôts et taxes diminuent fortement sur l'exercice 2009 principalement du fait d'un dégrèvement de taxe professionnelle de 2 721 K€ obtenu sur la société AKKA I&S.

Note 3.7 - Paiement fondé sur des actions

Divers plans d'actions gratuites et de stock-options (détaillés dans le § 4.9 ci-après) ont été mis en place par la société AKKA Technologies. Ces derniers ont été valorisés et enregistrés en charge à hauteur de 605 K€ dans les comptes au 31 décembre 2009 (contre 2 835 K€ en 2008).

La juste valeur de ces actions est déterminée en intégrant le turn-over des salariés constaté dans le Groupe, le cours de bourse au moment de l'attribution et une décote de 12,6% pour tenir compte des éléments suivants :

- ⇒ Actions incessibles pendant 48 mois,
- ⇒ Actions non utilisables comme garantie pour obtenir un financement pendant 24 mois,
- ⇒ Actions n'ouvrant pas droit à un dividende pendant 30 mois,
- ⇒ Actions sans droit de vote pendant 30 mois.

Note 3.8 - Coût de l'endettement financier net

Montants en milliers d'euros	31-déc-09	31-déc-08
Produits des valeurs mobilières de placements	250	566
Autres produits de trésorerie	134	935
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	384	1 501
Intérêts sur emprunts	(663)	(1 366)
Intérêts sur découverts bancaires et cessions de créances	(403)	(2 091)
Désactualisation dette de sauvegarde	(2 695)	(2 386)
Autres coûts financiers	(272)	(1 015)
Coût de l'endettement financier brut	(4 033)	(6 858)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(3 649)	(5 357)

Note 3.9 - Impôt sur les bénéfices

Note 3.9.1 - Ventilation de la charge d'impôt

Montant en milliers d'euros	31-déc-09	31-déc-08
Impôt exigible	(1 797)	(5 342)
Impôt différé	1 461	661
Total IS	(336)	(4 681)

Note 3.9.2 - Preuve d'impôt

Montants en Milliers d'Euros	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Résultat consolidé du groupe (avant IS)	12 537	21 279
Taux d'impôts applicable à l'entreprise consolidante	33,33%	33,33%
Charge d'impôt théorique	(4 179)	(7 092)
Incidence des différences permanentes (1)	7 047	2 455
Actifs d'impôts différés nés dans l'exercice mais non comptabilisés (2)	(3 350)	(92)
Actifs d'impôts différés relatifs à des exercices antérieurs	309	-
Impôt dû au titre d'exercices précédents	(238)	(48)
Impact différentiel de taux des sociétés étrangères	60	87
Autres différences	14	11
Charge d'impôt comptabilisée	(336)	(4 681)

(1) Les différences permanentes sont principalement dues à des subventions non imposables

(2) Actif d'impôt sur déficit Groupe non reconnu

Note 3.9.3 - Nature des impôts différés

Montants en milliers d'euros	31 déc 2009	Variation d'impôt différé	31 déc 2008	Variation d'impôt différé	Variations périmètre	1er janvier 2008
Retraitements des crédits-bails	(96)	167	(263)	2 155	-	(2 418)
Impôts différés sur les provisions de comptes courant	(705)	406	(1 111)	(206)	-	(905)
Impôts différés liés à la fiscalité locale	3 106	(348)	3 454	2 092	-	1 362
Impôts différés sur les déficits fiscaux	9 633	608	9 025	(3 332)	-	12 357
Retraitements IFRS	(4 173)	1 062	(5 235)	(0)	902	(6 137)
Autres retraitements	(379)	(45)	(333)	(48)	-	(285)
Impôts différés nets	7 386	1 850	5 536	661	902	3 973
Dont impôt différé actif	7 631	1 521	6 110	(3 276)	2 363	7 023
Dont impôt différé passif (1)	(245)	329	(574)	3 937	(1 461)	(3 050)
Impôts différés nets (2)	7 386	1 850	5 536	661	902	3 973

(1) dont reclassement en passif relatif à des actifs disponibles à la vente de l'IDP de la SCI les favières pour 389K€

(2) la charge d'impôt différé est de 1 461K€ aprèsreclassement de l'impôt différé passif de la société destinée à la vente

Comme indiqué dans la note 2.5, lorsque la probabilité de les imputer sur les bénéfices fiscaux futurs est faible, les impôts différés actifs ne sont pas constatés. Au vu de cette règle, 831 K€ d'impôts différés actifs n'avaient pas été constatés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2008 et 4 066 K€ au 31 décembre 2009.

Note 4 - Notes relatives au bilan

Note 4.1 - Goodwill

Découpage des UGT

Depuis plusieurs exercices, deux grands axes métiers ont été définis sur le "périmètre France" :

- ⇒ INGENIERIE qui regroupe trois domaines : l'Ingénierie Produit, l'Ingénierie Process et l'Ingénierie Documentaire
- ⇒ INFORMATIQUE ET SYSTEMES

Ces axes correspondent au découpage de suivi de la Direction Générale. Les équipes sont communes au sein de chacun de ces regroupements et les sociétés sont de plus en plus intégrées et imbriquées commercialement et financièrement au sein d'un même axe métier.

Afin d'être plus en phase avec le suivi opérationnel des sociétés concernées, le Groupe a donc créé deux regroupements d'UGT en 2009 : Ingénierie et Informatique & Systèmes.

GOODWILL	Unités génératrices de trésorerie	31-déc-09	Variation de périmètre	Autres variations	31-déc-08	Variation de périmètre	Autres variations	01-janv-08
AKKA DEVELOPMENT	INTERNATIONAL	6	-	-	6	-	-	6
AKKA INGENIERIE PROCESS (ex EURTECH)	INGENIERIE	2 189	-	-	2 189	-	-	2 189
AKKA INFORMATIQUE ET SYSTEMES	INFO&SYST	16 163	-	-	16 163	-	14 453	1 710
AKKA INGENIERIE PRODUIT	INGENIERIE	19 506	-	-	19 506	191	-	19 315
AKKA INGENIERIE DOCUMENTAIRE	INGENIERIE	5 346	-	-	5 346	-	-	5 346
ACE	INGENIERIE	430	-	-	430	-	-	430
AKKA SWITZERLAND	SUISSE	2 012	-	29	1 983	1 345	-	638
ACTIVRESSOURCES	INFO&SYST	-	-	-	-	-	1 452	1 452
ACTSOFT	INFO&SYST	-	-	-	-	-	2 524	2 524
AKKA INFORMATIQUE & SYSTEMES SUD	INFO&SYST	-	-	-	-	-	10 477	10 477
AKKA BENELUX (ex-SD&AKKA)	AKKA BENELUX	8 348	-	-	8 348	1 232	-	7 116
AKKA I&S (ex-COFRAMI)	INFO&SYST	27 129	-	-	27 129	2 610	-	29 739
OCTOGON	OCTOGON	2 022	2 022	-	-	-	-	-
EKIS	INGENIERIE	8 477	8 477	-	-	-	-	-
REAL FUSIO France	REAL FUSIO	880	880	-	-	-	-	-
ROMSERV	ROMSERV	112	-	6	118	118	-	-
Montant du goodwill		92 627	11 379	23	81 225	276	-	80 945

Les années 2008 et 2009 ont été marquées par les 4 acquisitions suivantes :

- ⇒ AKKA Romserv (goodwill de 118 K€)
- ⇒ Groupe EKIS (goodwill de 8 477 K€),
- ⇒ Octogon Group (goodwill de 2 022 K€)
- ⇒ Real Fusio France (goodwill de 880 K€)

Le montant du goodwill relatif à des compléments de prix s'élève à 7 303 K€ avec en contrepartie une dette envers les vendeurs enregistrée sur la ligne "Autres dettes" du bilan pour le même montant.

Aucune sortie de périmètre n'a eu lieu en 2009.

Note 4.2 - Dépréciation des actifs

Comme le prévoit la norme IAS 36, les goodwill ne font plus l'objet d'un amortissement dans les comptes consolidés. Cette norme prévoit cependant que des tests de dépréciation des actifs non amortissables doivent être faits au moins une fois par an et à chaque fois que des indices de perte de valeur ont été identifiés.

Des tests de dépréciation ont été pratiqués au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009 selon la même méthode que celle qui avait été retenue en 2007 et 2008, à l'exception du crédit impôt recherche qui est désormais intégré aux flux de trésorerie des trois prochains exercices. Ces tests sont faits sur la base des flux de trésorerie prévisionnels après impôts actualisés, en utilisant un coût moyen pondéré du capital pour l'ensemble des unités génératrices de trésorerie de 12,05% en 2009 (contre 11,36% en 2008).

La valeur terminale de l'UGT correspond à l'actualisation des flux nets de trésorerie liés à l'activité à l'infini en retenant un taux de croissance de 1,5%. En 2008, le taux retenu était également de 1,5%.

La norme IAS 36 indique qu'il convient, pour faire les tests de dépréciation de chaque actif non amortissable, de définir le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des entrées indépendantes de trésorerie. Ce groupe est appelé « unité génératrice de trésorerie » (UGT). Le Groupe AKKA Technologies a été divisé en 18 UGT au 31 décembre 2008 et 16 UGT au 31

décembre 2009. La diminution du nombre d'UGT provient du regroupement de la majorité des sociétés françaises dans les UGT « Ingénierie » et « Informatique & Systèmes » (Cf. §4.1).

Seules 8 UGT en 2008 et 6 UGT en 2009 possèdent des actifs non amortissables. Les tests de dépréciation n'ont mis en évidence aucune dépréciation à enregistrer dans les comptes au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009.

Un taux d'actualisation de 16,3% ou un taux de croissance à l'infini du chiffre d'affaires de -5,9% serait nécessaire pour que la valeur d'utilité du regroupement UGT Ingénierie soit identique à sa valeur comptable. Ces valeurs sont respectivement de 20,1% et de -14,0% pour le regroupement d'UGT Informatique & Systèmes.

Les opérations d'acquisition sont assorties de clauses de garanties d'actifs et de passifs couvertes par des cautions. Les engagements reçus par le Groupe à ce titre s'élèvent à 5 200 K€ en 2009 contre 4 261 K€ en 2008.

Note 4.3 - Actifs financiers non courants

Montants bruts :

Montants en milliers d'euros	Actifs disponibles à la vente	Autres actifs financiers	TOTAL actifs financiers
01-janv-08	1 695	9 556	11 251
Variations de périmètre	(10)	(13)	(23)
Acquisitions	138	20 692	20 830
Cessions	(1 413)	(19 583)	(20 996)
31-déc-08	410	10 652	11 062
Variations de périmètre	88	(1 749)	(1 661)
Acquisitions	121	24 829	24 950
Cessions	(37)	(22 295)	(22 332)
31-déc-09	582	11 437	12 019

Les autres actifs financiers sont principalement constitués de retenues de garanties effectuées par le factor (5 241 K€ en 2009 contre 9 931 K€ en 2008).

Les actifs financiers non courants sont provisionnés à hauteur de 1 151 K€ au 31 décembre 2008 et de 1 572 K€ au 31 décembre 2009.

Note 4.4 - Créances clients et comptes rattachés

Montants en millier d'€	31-déc-09	31-déc-08
En-cours clients	51 062	71 456
Factures à établir	24 357	21 217
Créances clients brutes	75 419	92 673
Provisions	(2 358)	(2 911)
Créances clients nettes	73 061	89 762

Les créances non échues transférées au factor et décomptabilisées s'élèvent à 55 448 K€ au 31 décembre 2009 contre 65 491 K€ en 2008. Elles représentent le montant total des créances cédées au factor et non encore réglées par le client et sont enregistrées au crédit du compte client.

Les échéances des créances clients telles que demandées par la norme IFRS 7 sont développées dans le paragraphe 4.15 relatif aux instruments financiers.

Note 4.5 - Autres créances

Les autres créances brutes s'élèvent à 52 846 K€ au 31 décembre 2009 et sont provisionnées à hauteur de 6 076 K€. Ce poste concerne principalement des créances sur le Trésor (TVA et impôt sur les sociétés) pour 41 432 K€.

La juste valeur des autres créances brutes s'élevait à 34 287 K€ au 31 décembre 2008 avant constatation d'une perte de valeur de 6 160 K€. Elles concernaient principalement des créances sur le Trésor (TVA) pour 24 669 K€.

L'ensemble des autres créances en 2008 et 2009 a une échéance inférieure à un an.

Note 4.6 - Provisions sur actifs courants

Montants en milliers d'euros	Stocks	Créances clients	Autres créances	TOTAL
1-janv.-08	1 812	2 947	3 663	8 422
Variations de périmètre	-	1	-	1
Dotations incluses dans les charges et produits courants	-	1 173	3 083	4 256
Reprises incluses dans les charges et produits courants	(24)	(1 210)	(586)	(1 820)
31-déc.-08	1 788	2 911	6 160	10 859
Variations de périmètre	287	843	113	1 243
Dotations incluses dans les charges et produits courants	-	732	38	770
Reprises incluses dans les charges et produits courants	(124)	(2 128)	(235)	(2 487)
Reprises incluses dans les autres produits et charges financiers	-	-	-	-
31-déc.-09	1 951	2 358	6 076	10 385

Les provisions sur dépréciation de créances clients représentent 0,8 % du chiffre d'affaires en 2008 et 0,7% en 2009. Elles couvrent des risques de non recouvrement identifiés sur certaines créances non assurées. Aucune d'entre-elles n'a unitairement de montant significatif.

Note 4.7 - Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Les actifs détenus en vue de la vente et les passifs correspondants dans les comptes consolidés de 2009 sont relatifs à la SCI les Favières dont l'évaluation à la juste valeur est de 849 K€.

La vente du bien immobilier de cette société a été réalisée en février 2010 pour un montant de 1 200 K€.

Note 4.8 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste se décompose en disponibilités à hauteur de 40 657 K€ en 2009 contre 64 872 K€ en 2008 et en valeurs mobilières de placement pour un montant net de 23 120 K€ en 2009 contre 6 251 K€ en 2008.

Les disponibilités comprennent 35 496 K€ au 31 décembre 2009 et 49 790 K€ au 31 décembre 2008 de fonds mis à disposition par le factor mais non utilisés.

Le prix d'achat des valeurs mobilières de placement s'élève 23 216 K€ au 31 décembre 2009 contre 6 165 K€ au 31 décembre 2008. Ces dernières sont constituées de SICAV de trésorerie dont la juste valeur (cours de clôture) est de 23 120 K€ à fin 2009.

Les variations de la juste valeur des équivalents de trésorerie sont enregistrées en résultat pour un montant de (72) K€ sur l'exercice 2009.

Note 4.9 - Capital social et prime d'émission

Au 31 décembre 2009, le capital social d'AKKA Technologies est composé de 10 844 844 actions de 1,53 € soit 16 593 K€ et la prime d'émission s'élève à 7 742 K€. Ces éléments ont varié de la manière suivante sur les exercices 2008 et 2009 :

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant du capital social	Prime d'émission	Commentaire
1-janv.-08	8 581 296	1,53	13 129	10 794	
Frais d'émission sur augmentation de capital (CA du 31 déc. 2007)	-	-	-	(5)	Attribution d'actions gratuites
Augmentation de capital (AGE du 24 juin 2008 - 14ème résolution)	858 129	1,53	1 313	(1 318)	Attribution d'une action gratuite pour 10 existantes
Augmentation de capital (CA du 6 juillet 2008)	26 320	1,53	40	381	Attribution d'actions gratuites
Augmentation de capital (CA du 18 juillet 2008)	185 726	1,53	284	(284)	Attribution d'actions gratuites
Augmentation de capital (CA du 10 octobre 2008)	21 205	1,53	32	(32)	Attribution d'actions gratuites
Augmentation de capital consécutive à levée d'option (CA du 10 octobre 2008)	4 400	1,53	7	3	Levée 2 000 options
31-déc.-08	9 677 076	1,53	14 806	9 539	
Frais d'émission sur augmentation de capital	-	-	-	(5)	
Augmentation de capital pour actions gratuites (CA du 5 mars 2009)	104 600	1,53	160	(165)	Attribution d'actions gratuites
Augmentation de capital (AGE du 23 juin 2009 - 14ème résolution)	978 168	1,53	1 497	(1 497)	Attribution d'une action gratuite pour 10 existantes
Augmentation de capital pour actions gratuites (CA du 12 octobre 2009)	85 000	1,53	130	(130)	Attribution d'actions gratuites
31-déc.-09	10 844 844	1,53	16 593	7 742	

Droits de vote :

	31-déc.-09	31-déc.-08
Actions à droit de vote simple	4 376 501	3 362 404
Actions à droit de vote double	6 363 951	6 222 747
Actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions (1)	25 748	20 430
Actions auto-détenues (1)	78 644	71 495
Nombre total d'actions	10 844 844	9 677 076

(1) Actions sans droits de vote

Instruments dilutifs :

Les instruments émis par la société AKKA Technologies ayant un effet dilutif sont les suivants :

Instruments dilutifs	Nombre d'actions
Options de souscriptions d'actions émises le 28 mai 2004	4 000
Options de souscriptions d'actions émises le 14 mars 2006	48 996
BSAAR émis le 4 avril 2008	519 960
Actions gratuites émises le 17 juin 2008	2 070
Actions gratuites émises le 17 novembre 2008	7 000
Actions gratuites émises le 31 mars 2009	2 000
Actions gratuites émises le 25 novembre 2009	10 620
Total instruments dilutifs	594 646

Les actions gratuites seront définitivement acquises deux ans après leur attribution à condition que le bénéficiaire soit toujours en fonction dans le Groupe.

Les trois plans d'options de souscription d'actions ont les caractéristiques suivantes :

Date d'attribution par le conseil	Options de souscription		BSAAR
	28 mai 2004	14 mars 2006	04-avr-08
Nombre d'options attribuées	2 000	24 498	420 000
Nombre potentiel d'actions correspondant	4 000	48 996	519 960
Date de première levée possible	28 mai 2007	28 mai 2007	3 avril 2010
Date de dernière levée possible	28 mai 2008	28 mai 2009	
Date de première cession possible	28 mai 2012	28 mai 2014	
Prix d'exercice en euros	2,72 €	12,09 €	

Les BSAAR seront cotés sur Eurolist sous la référence FR0010575563 à compter du 3 avril 2010 (cf. description de l'opération au §4.11).

Aucune option n'a été exercée sur 2009.

Les plans d'actions gratuites en cours d'attribution sont retracés dans le tableau suivant :

Emetteur	AKKA Technologies	AKKA Technologies	AKKA Technologies	AKKA Technologies
Année	2008	2008	2009	2009
Type de plan	Attribution gratuite d'actions	Attribution gratuite d'actions	Attribution gratuite d'actions	Attribution gratuite d'actions
Décision du Conseil d'Administration	17/06/2008	17/11/2008	31/03/2009	25/11/2009
Nombre d'actions attribuées (*)	2 070	7 000	2 000	10 620
Modalités de règlement	titres AKKA	titres AKKA	titres AKKA	titres AKKA
Période d'acquisition des droits	17.06.2008 - 16.06.2010	17.11.2008 - 17.11.2010	31.03.2009 - 30.03.2011	25.11.2009 - 24.11.2011
Conditions de performance	aucune	aucune	aucune	aucune
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte	perte
Cours du titre lors de l'attribution (EUR)	10,86	12,15	8,89	11,41
Actions perdues au 31.12.09	0	0	0	0
Actions restantes au 31.12.09	2 070	7 000	2 000	10 620
Date de cession	2 ans après l'attribution définitive	2 ans après l'attribution définitive	2 ans après l'attribution définitive	2 ans après l'attribution définitive
Juste valeur (% du cours du titre à l'attribution)	87,4%	87,4%	87,4%	87,4%

(*) Après prise en compte le cas échéant de la division du nominal et des attributions d'une action gratuite pour 10 détenues.

La société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social. Le Groupe n'a pas de politique de gestion spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre un financement par endettement et par augmentation de capital est réalisé en fonction des opérations réalisées. Les capitaux propres suivis par le Groupe intègrent les mêmes composantes que les capitaux propres consolidés.

Note 4.10 – Provisions courantes et non courantes

Montants en milliers d'euros	Courant		Non courant	
	31-déc.-09	31-déc.-08	31-déc.-09	31-déc.-08
Provision pour litiges et risques	4 648	1 265	1 596	1 620
Provisions pour pensions	-	-	1 886	1 475
Provisions pour impôts	1 499	1 420	2 332	736
Total provisions passives	6 147	2 685	5 814	3 831

Variation des Provisions

Montants en milliers d'euros	Litiges et Risques	Garantie	Pertes contrat	Pensions	Impôts	Autres provisions	TOTAL
1-janv.-08	1 864	255	228	1 524	1 200	154	5 225
Variation de périmètre	-	40	-	-	-	-	40
Dotations	1 850	-	-	671	986	53	3 560
Reprises de provisions utilisées	(844)	(295)	-228,00	(720)	(30)	(154)	(2 271)
Reprises de provisions non utilisées	(38)	-	-	-	-	-	(38)
31-déc.-08	2 832	-	-	1 475	2 156	53	6 516
Variation de périmètre	355	-	-	89	1 596	-	2 040
Dotations	4 294	-	-	397	1 003	-	5 694
Reprises de provisions utilisées	(1 237)	-	-	(75)	(924)	(53)	(2 289)
Reprises de provisions non utilisées	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements et autres	-	-	-	-	-	-	-
31-déc.-09	6 244	-	-	1 886	3 831	-	11 961

Note 4.11 – Passifs financiers courants et non courants

Les passifs financiers courants et non courants sont hors dette de sauvegarde présentée en § 4.12 et hors dettes liées à des opérations de croissance externes présentées en § 4.14.

	Emprunts et dettes financières diverses (1)		Retraitement contrats de crédit-bail		Total Passifs financiers	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Échéance	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Courant (Moins d'un an)	21 468	2 074	219	139	21 687	2 213
1 à 5 ans	2 534	23 226	468	1 001	3 002	24 227
Plus de 5 ans	-	152	-	38	-	190
Total	24 002	25 452	687	1 178	24 689	26 630

(1) Les dettes financières comprennent un emprunt obligatoire de 19 600 K€ reclassé au 31 décembre 2009 afin de se conformer à la norme IAS 1. Cf paragraphe sur les OBSAAR ci-dessous

La variation des passifs financiers s'analyse de la manière suivante :

Montants en milliers d'euros 2009	31-déc-09	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions et reclassements	01-janv-09
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 108	537	154	(1 953)	5 370
Retraitements des contrats de crédits-bail	687	-	-	(491)	1 178
Emprunts obligataires	19 600	2 500	44	(2 500)	19 556
Dettes financières diverses	294	18	13	(263)	526
Passifs financiers	24 689	3 055	211	(5 207)	26 630
Valeurs mobilières de placements	(23 120)	(41)	(16 813)	(15)	(6 251)
Disponibilités	(40 657)	(2 552)	(20)	26 787	(64 872)
Trésorerie	(63 777)	(2 593)	(16 833)	26 772	(71 123)
Endettement net (-trésorerie nette)	(39 088)	462	(16 622)	21 565	(44 493)

Montants en milliers d'euros 2008	31-déc-08	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	01-janv-08
Emprunts auprès des établissements de crédit	5 370	568	400	(13 071)	17 473
Retraitements des contrats de crédits-bail	1 178	-	-	(530)	1 708
Emprunts obligataires	19 556	-	20 000	(444)	-
Dettes financières diverses	526	2	314	(211)	421
Découverts bancaires	-	-	-	(470)	470
Passifs financiers	26 630	570	20 714	(14 726)	20 072
Valeurs mobilières de placements	(6 251)	-	(5 840)	-	(411)
Disponibilités	(64 872)	94	(35 304)	(976)	(28 686)
Trésorerie	(71 123)	94	(41 144)	(976)	(29 097)
Endettement net (-trésorerie nette)	(44 493)	664	(20 430)	(15 702)	(9 025)

OBSAAR

Le 25 février 2008, AKKA Technologies a lancé une émission de 20 000 obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) d'une valeur nominale unitaire de 1 000 euros pour un montant total de 20 millions d'euros.

Caractéristique des BSAAR : Les 420 000 BSAAR souscrits dans le cadre de cette émission seront incessibles durant les 2 premières années et seront admis aux négociations sur le marché Euronext Paris à compter du 3 avril 2010. Faisant suite à plusieurs modifications du capital (2 attributions en 2008 et en 2009 d'une action gratuite pour 10 actions détenues et distribution d'une partie des réserves d'AKKA Technologies), la parité a été modifiée. A fin 2009, cette dernière est d'1 BSAAR pour 1,238 action. Un porteur de BSAAR (acheté 0,70 €) paiera 13,80 € pour obtenir 1,238 actions.

La date limite de cession ou d'exercice des BSAAR est comprise entre le 3 Avril 2010 et le 3 Avril 2013.

Caractéristiques des obligations : Les 20 000 obligations ont été souscrites par les banques. Elles seront amorties en trois tranches égales les 3 Avril 2011, 3 Avril 2012 et 3 Avril 2013.

Covenants : Les "covenants" négociés avec les banques sur l'emprunt obligataire sont les suivants :

- ⇒ Ratio Gearing, correspondant au rapport Dettes brutes consolidées / Situation nette consolidée : ce ratio doit être inférieur à 1,5 au 31 décembre 2008, puis inférieur ou égal à 1 jusqu'à l'échéance finale des obligations soit le 3 avril 2013.
- ⇒ Ratio Leverage, correspondant au rapport Dettes brutes consolidées / EBITDA consolidé : ce ratio doit être inférieur à 3,8 au 31 décembre 2008, puis inférieur ou égal à 2 au 31 décembre 2009, puis inférieur ou égal à 1,5 à partir des comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2009 seul, le ratio Gearing est respecté par le Groupe. Cela s'explique par les difficultés résultant de la crise traversée par l'économie mondiale qui ont altéré les résultats 2009 avec notamment une baisse significative du chiffre d'affaires dans le secteur automobile.

En l'absence d'accord formel écrit des banques ayant souscrits les obligations avant la date du 31 décembre 2009, les 19 600 K€ de dettes obligatoires ont été reclassés en dette courante conformément à la norme IAS 1.

Autres passifs financiers :

Les emprunts auprès des établissements de crédit figurant dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009 ont été contractés sur des durées de 4 ou 5 ans pour financer des opérations de croissance externe.

Les nantissements s'élèvent en 2009 à 3 575 K€ contre 5 004 K€ en 2008. Ils ont été donnés lors de la souscription d'emprunts finançant les principales opérations de croissance externe. L'actif nanti au 31 décembre lors de la souscription des emprunts est le fonds de commerce d'AKKA Ingénierie Produit.

Lors de la souscription des emprunts auprès des établissements de crédit, la société AKKA Technologies s'est engagée contractuellement à respecter deux ratios financiers concernant la structure de bilan et la capacité de l'activité à couvrir les échéances :

- ⇒ Le ratio dettes financières nettes consolidées / fonds propres consolidés ne doit pas dépasser 1,
- ⇒ Le ratio dettes financières nettes consolidées / EBE consolidé ne doit pas dépasser 3,3.

Au 31 décembre 2009, ces deux ratios sont respectés par le Groupe.

Note 4.11.1 - Risque de taux

L'endettement consolidé hors dette de sauvegarde au 31 décembre 2009 représente 24 689 K€ dont 21 687 K€ à moins d'un an, dont 19 600 K€ de dette obligataire reclassée en dette courante (cf. paragraphe ci-dessus sur les covenants OBSAAR). Les dettes financières sont souscrites à taux variable, à l'exception de certains contrats de crédit-bail qui représentent 687 K€ à fin décembre 2009 et dont les taux sont fixes.

Caractéristique des emprunts contractés (montants en milliers d'euros)	Société portant l'emprunt	Montant initial (emprunts > 400 K€)	Devise	Montant global des emprunts au 31 déc. 2009	Échéances
Emprunt obligataires - avril 2008	Akka Technologies	20 000		19 600	Mai 2012
Emprunt BNP de mai 2007	Akka Ing. Mécanique	3 575	Euros	1 787	Mai 2012
Emprunt Natixis de mai 2007	Akka Ing. Mécanique	3 575	Euros	1 788	Mai 2012
Emprunt CFF de février 2004	Akka I&S	960	Euros	30	Février 2010
Crédit-bail locaux de Colomiers	Akka Ing. Documentaire	1 105	Euros	586	Mai 2014
Autres emprunts non significatifs	-	-	Euros	898	-
TOTAL DETTES FINANCIERES AU 31 DECEMBRE 2009				24 689	

Le Groupe n'a pas mis en place d'instruments de couverture.

L'analyse de sensibilité a été établie sur la base du solde au 31 décembre 2009 des passifs financiers portants intérêts et contractés à taux variable. Les tests ont été réalisés en tenant compte d'une variation de la courbe des taux d'intérêts de plus ou moins 1% par rapport au taux

en vigueur à la date de la clôture. Cette variation aurait un impact sur le résultat en plus ou en moins de 236 K€.

Note 4.11.2 - Risque de liquidité

Le Groupe AKKA Technologies affiche au 31 décembre 2009 une trésorerie brute disponible de 63 777 K€ qui comprend 40 657 K€ de disponibilités et 23 120 K€ de valeurs mobilières de placement.

Compte tenu des échéances prochaines de remboursement des dettes financières et de la dette de sauvegarde, le Groupe n'est pas exposé à un risque de liquidité. Ainsi, aucune information n'est indiquée sur l'échéancier des créances et dettes à moins d'un an.

Note 4.11.3 - Risque de change

En dehors de la zone euro, le Groupe possède des activités en Grande-Bretagne, en Suisse et en Roumanie. Comme en 2008, ces activités représentent environ 3% du chiffre d'affaires du Groupe. Les flux d'achats et de ventes en monnaie locale sont proches de l'équilibre. Les investissements souscrits dans une monnaie différente de l'euro représentent 0,1% des investissements consolidés en 2009 contre 1,7% en 2008 et les trois sociétés opérant dans ces pays n'ont pas souscrit d'emprunt.

AKKA Technologies n'est donc pas exposé à un risque de change.

Note 4.11.4 - Risque sur actions

Les valeurs mobilières figurant dans les comptes au 31 décembre 2009 représentent 7,6% du montant total des actifs consolidés (contre 2% en 2008) et sont constituées de SICAV monétaires sans risque.

Du fait de l'activité de prestations de services et du contrat d'affacturage, la politique de gestion de la trésorerie du Groupe AKKA Technologies n'inclut pas l'acquisition de valeurs mobilières de placement par les filiales opérationnelles.

AKKA Technologies n'est donc que très faiblement exposée à un risque sur actions à ce jour.

Note 4.12 - Dette de sauvegarde

La société AKKA I&S (ex-COFRAMI), acquise par le Groupe AKKA Technologies sur le second semestre 2007, fait l'objet d'une procédure de sauvegarde ouverte en novembre 2006. Dans le cadre de cette procédure, les passifs de la société ont été « gelés », et les créanciers ont été amenés à déclarer leurs créances.

Le plan de sauvegarde a été arrêté par le Tribunal de Commerce de Paris le 4 septembre 2007. Le montant total des créances déclarées s'élève à 80 881 K€, et le passif retenu par l'administrateur judiciaire s'élève à 71 704 K€.

Les créanciers dont les créances étaient supérieures à 300 € ont été amenés à choisir entre deux options :

- ⇒ Option 1 : Le remboursement de la créance à 100% sur 10 ans sans intérêt. Cette solution a été retenue pour près de 99% des créanciers,
- ⇒ Option 2 : Le remboursement de la créance à 50% au moment de l'adoption du plan de sauvegarde.

Les créances dont le montant était inférieur à 300 € ont été remboursées dans leur intégralité à la fin de l'année 2007.

L'échéancier de remboursement de l'option 1 est présenté dans le tableau ci-dessous :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Echéancier de remboursement	5%	5%	6%	8%	10%	12%	12%	14%	14%	14%

Conformément aux principes IFRS, la dette de sauvegarde a fait l'objet d'une actualisation sur la base d'un taux sans risque sur 10 ans, en tenant compte des échéances de remboursements. Le taux d'actualisation a été figé, conformément aux dispositions de la norme.

Le montant actualisé de la dette s'élevait au 31 décembre 2008 à 54 776 K€ dont une part courante égale à 3 197 K€ et une part non courante égale à 51 579 K€.

Au 31 décembre 2009, conformément aux principes IFRS, une désactualisation de cette dette a été opérée pour un montant de 2 695 K€ et constatée en charges financières. Par ailleurs, des remboursements ont été effectués sur l'exercice 2009 à hauteur de 3 073 K€. Un dégrèvement sur la taxe professionnelle de 2 721 K€ ainsi qu'un dégrèvement de TVA de 2 820 K€ sont également venus diminuer de la dette de sauvegarde dont le montant au 31 décembre 2009 est donc de 48 857 K€.

Montants en milliers d'euros 2009	31-déc-09	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions et reclassements	01-janv-09
Dette de sauvegarde - part courante	3 363	-	135	31	3 197
Dette de sauvegarde - part non courante	45 494	-	2 560	(8 645)	51 579
Passifs financiers	48 857	-	2 695	(8 614)	54 776

Montants en milliers d'euros 2008	31-déc-08	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions et reclassements	01-janv-08
Dette de sauvegarde - part courante	3 197	-	-	(285)	3 482
Dette de sauvegarde - part non courante	51 579	-	2 386	(2 474)	51 667
Passifs financiers	54 776	-	2 386	(2 759)	55 149

Note 4.13 - Dettes fiscales et sociales

Montants en Milliers d'Euros	31 déc 2009	31 déc 2008
Dettes sociales	65 322	64 878
Dettes fiscales	32 846	34 613
Total dettes fiscales et sociales	98 168	99 491

L'ensemble de ces dettes a une échéance de moins d'un an.

Note 4.14 - Autres dettes

Montants en milliers d'euros	31-déc.-09	31-déc.-08
Autres dettes liées à des opérations de croissance externe	7 303	5 665
Produits constatés d'avance	13 084	13 759
Autres éléments	4 129	2 262
Total autres dettes	24 516	21 686

Les dettes liées à des opérations de croissance externe ont pour la majorité une échéance inférieure à 1 an (6 591 K€).

Note 4.15 – Instruments financiers

En millions d'€	Au 31/12/09		Répartition de la valeur comptable par catégorie d'instruments			
	Valeur comptable inscrite au bilan	Juste valeur	Juste valeur par le résultat	Actifs et Passifs disponibles à la vente	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts, créances et dettes au coût amorti
Participations dans les sociétés mises en équivalence et titres disponibles à la vente	403	403	-	403	-	
Autres actifs non courants	10 044	10 044	-	-	-	10 044
Clients et comptes rattachés	73 061	73 061	-	-	-	73 061
Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles	46 770	46 770	-	-	-	46 770
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants	23 120	23 120	23 120	-	-	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	40 657	40 657	40 657	-	-	
ACTIF	194 055	194 055	63 777	403	-	129 875
Emprunts non courants	22 134	22 134	-	-	-	22 134
Dettes sur contrats de location financement non courantes	468	468	-	-	-	468
Dettes de sauvegarde non courante	45 494	45 494	-	-	-	45 494
Emprunts courants	1 868	1 868	-	-	-	1 868
Dettes sur contrats de location financement courantes	219	219	-	-	-	219
Dettes de sauvegarde courante	3 363	3 363	-	-	-	3 363
Fournisseurs et comptes rattachés	18 801	18 801	-	-	-	18 801
Autres passifs courants	122 814	122 814	-	-	-	122 814
PASSIF	215 161	215 161	-	-	-	215 161

En millions d'€	Au 31/12/08		Répartition de la valeur comptable par catégorie d'instruments			
	Valeur comptable inscrite au bilan	Juste valeur	Juste valeur par le résultat	Actifs et Passifs disponibles à la vente	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts, créances et dettes au coût amorti
Participations dans les sociétés mises en équivalence et titres disponibles à la vente	285	285	-	285	-	
Autres actifs non courants	12 894	12 894	-	-	-	12 894
Clients et comptes rattachés	89 761	89 761	-	-	-	89 761
Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles	28 127	28 127	-	-	-	28 127
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants	6 251	6 251	6 251	-	-	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	61 604	61 604	61 604	-	-	
ACTIF	198 922	198 922	67 855	285	-	130 782
Emprunts non courants	23 731	23 731	-	-	-	23 731
Dettes de sauvegarde non courante	51 579	51 579	-	-	-	51 579
Dettes sur contrats de location financement non courantes	686	686	-	-	-	686
Emprunts courants	1 721	1 721	-	-	-	1 721
Dettes de sauvegarde courante	3 197	3 197	-	-	-	3 197
Dettes sur contrats de location financement courantes	492	492	-	-	-	492
Fournisseurs et comptes rattachés	16 075	16 075	-	-	-	16 075
Autres passifs courants	121 948	121 948	-	-	-	121 948
PASSIF	219 429	219 429	-	-	-	219 429

Le groupe ne possède pas d'instruments dérivés en 2008 et en 2009.

La ventilation des créances clients nettes telle que demandée par la norme IFRS 7 se présente ainsi:

Montants en milliers d'euros	Total	Non échu et échu depuis - de 6 mois	Echu 6 à 12 mois	Echu Plus d'un an
Exercice 2009	73 061	70 587	932	1 542
Exercice 2008	89 762	88 068	985	709

Note 5 - Notes relatives au tableau des flux de trésorerie consolidés

Note 5.1 - Eléments constituant la trésorerie nette de clôture

Montants en milliers d'euros	31-déc-09	31-déc-08
Disponibilités	40 657	64 872
Valeurs mobilières de placements	23 120	6 251
Trésorerie nette de clôture	63 777	71 123

Note 5.2 - Variation du besoin en fonds de roulement

Montants en milliers d'euros	31-déc-09	31-déc-08
Stocks	-	19
Clients et comptes rattachés	39 887	11 505
Autres créances	(12 391)	(9 690)
Fournisseurs	(16 648)	(789)
Dettes fiscales et sociales	(12 390)	2 105
Dettes diverses (hors dettes sur acquisitions d'immobilisations)	(2 829)	691
Variation du besoin en fonds de roulement	(4 371)	3 841

L'année 2009 a été marquée par une nette amélioration des délais clients suite aux opérations de « cash attitude » lancée dans le Groupe. Les diminutions des fournisseurs et des dettes fiscales et sociales sont liées à la baisse du volume d'achats et des effectifs constatés dans le Groupe.

Note 5.3 - Incidence des variations de périmètre

Montants en milliers d'euros	31-déc-09	31-déc-08
Trésorerie des sociétés entrantes	93	185
Trésorerie des sociétés sortantes	-	(279)
Prix d'acquisition des entrées de périmètre (*)	(5 979)	(1 227)
Incidence des variations de périmètre	(5 886)	(1 321)

Le prix d'acquisition des entrées de périmètre intègre un remboursement des prêts de 3772K€ décaissé par AKKA Technologies en faveur de la principale banque d'EKIS

Aucune sortie de périmètre n'a eu lieu sur l'exercice 2009.

Note 5.4 - Dividendes versés aux actionnaires de la société mère

	31-déc-09	31-déc-08
Montant du dividende versé (en milliers d'euros)	5 040	2 876
Dividende par action (en euro)	0,520	0,330
Dividende par action corrigé (en euro) (*)	0,470	0,300

* Après prise en compte de l'attribution d'une action gratuite pour 10

La politique de dividendes n'est pas arrêtée.

Note 6 - Honoraires des commissaires aux comptes

Montants en Milliers d'Euros	ORFIS Baker Tilly				DELOITTE			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit légal								
Emetteur (AKKA Technologies)	36	36	21,4%	19,6%	36	36	18,5%	20,5%
Filiales intégrées globalement	128	136	76,0%	73,8%	121	136	62,0%	77,5%
Total audit légal	164	172	97,3%	93,3%	157	172	80,6%	98,0%
Autres missions								
Audits d'acquisition	-	-	0,0%	0,0%	29	-	14,8%	0,0%
Autres missions	5	12	2,7%	6,7%	9	4	4,6%	2,0%
Total autres missions	5	12	2,7%	6,7%	38	4	19,4%	2,0%
TOTAL HONORAIRES	169	184	100%	100%	194	175	100%	100%

Note 7 - Evènements postérieurs à la clôture

L'immeuble détenu par la SCI les Favières a été cédé fin février 2010 pour 1 200 K€ (cf § 4.7).

Note 8 - Informations relatives aux parties liées

Note 8.1 - Achats et ventes de biens et services

Les achats et ventes de biens et de services avec les parties liées sont réalisés au prix du marché. Leur montant étant jugé non significatif, elles ne sont pas détaillées dans cette annexe à l'exception d'IDEACTIVE Formation.

Cette société est un organisme de formation qui a réalisé un chiffre d'affaires de 1 587 K€ en 2009 en grande majorité avec des sociétés du Groupe AKKA.

Note 8.2 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

Montants en milliers d'euros	2009	2008
Rémunération fixe	850	850
Rémunération variable (*)	410	275
Jetons de présence	Néant	Néant
Avantages en nature	5	3
Honoraires	150	400
Régimes complémentaires de retraite	Néant	Néant
TOTAL	1 415	1 528

(*) La rémunération variable a été calculée sur les performances de l'année précédente.

En 2009 tout comme en 2008, aucune action gratuite n'a été attribuée aux membres des organes d'administration et de direction.

20.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2009

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société AKKA TECHNOLOGIES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les évolutions des règles et méthodes comptables exposées dans la note 1.1 de l'annexe.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la note 1.2 aux états financiers. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.11 et 4.2 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 2.11 et 4.2 donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Villeurbanne, le 15 avril 2010
Les Commissaires aux Comptes

ORFIS Baker Tilly S.A.

Deloitte & Associés

Michel CHAMPETIER

Dominique VALETTE

20.5 Comptes sociaux AKKA Technologies 2009

20.5.1 Bilan 2009

Bilan Actif en milliers d'euros

RUBRIQUES	Brut	Amortissements et provisions	Net 31/12/2009	Net 31/12/2008
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et développement	-	-	-	-
Concession, brevets et droits similaires	570	373	198	155
Fonds commercial	15	4	11	11
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Avances et acomptes sur immo.incorp.	-	-	-	84
	586	377	209	251
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations tech., mat.et outillage ind.	30	19	11	14
Autres immobilisations corporelles	838	516	323	421
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
	868	535	333	436
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participation par M.E	-	-	-	-
Autres participations	47 957	100	47 857	47 352
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	2 500	-	2 500	-
Prêts	21	10	11	90
Autres immobilisations financières	1 066	-	1 066	65
	52 997	1 022	51 975	48 193
ACTIF IMMOBILISE	52 997	1 022	51 975	48 193
STOCKS ET EN-COURS				
Stocks de matières premières	-	-	-	-
Stocks d'en-cours de product.de biens	-	-	-	-
Stocks d'en-cours de product.de services	-	-	-	-
Stocks produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Stocks de marchandises	-	-	-	-
	-	-	-	-
CREANCES				
Avances, acomptes versés sur comm.	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	1 162	43	1 119	3 106
Autres créances	41 569	36	41 533	15 936
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
	42 731	79	42 651	19 042
DISPONIBILITES ET DIVERSES				
Valeurs mobilières de placement	2 932	-	2 932	6 111
Disponibilités	631	-	631	493
Charges constatées d'avance	223	-	223	591
	46 517	79	46 438	26 238
ACTIF CIRCULANT	46 517	79	46 438	26 238
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
Ecart de conversion actifs	68	-	68	1
TOTAL GENERAL	99 582	1 101	98 481	74 432

Bilan Passif en milliers d'euros

RUBRIQUES		Net 31/12/2009	Net 31/12/2008
SITUATION NETTE			
Capital social ou individuel	dont versé	16 593	14 806
Primes d'émission, de fusion, d'apport,...		7 742	9 539
Ecarts de réévaluation	dont écart d'équivalence	-	-
Réserve légale		824	676
Réserves statutaires et contractuelles		-	-
Réserves réglementées		-	-
Autres réserves		1 667	3 889
Report à nouveau		-	-
Résultat de l'exercice		8 189	2 966
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
PROVISIONS REGLEMENTEES		133	134
CAPITAUX PROPRES		35 148	32 010
Produits des émissions de titres participatifs		-	-
Avances conditionnées		-	-
AUTRES FONDS PROPRES		-	-
Provisions pour risques		87	
Provisions pour charges		19	17
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		106	17
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles		-	-
Autres emprunts obligataires		20 000	20 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		70	612
Emprunts et dettes financières divers		38 310	14 874
		58 380	35 486
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS			
DETTES DIVERSES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 948	3 370
Dettes fiscales et sociales		1 849	1 733
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	168
Autres dettes		50	1 648
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-	-
DETTES		63 228	42 405
Ecarts de conversion passifs		-	-
TOTAL GENERAL		98 481	74 432

20.5.2 Compte de résultat 2009

RUBRIQUES en milliers d'euros	France	Export	31/12/2009	31/12/2008
Ventes de marchandises	-	-	-	-
Production vendue de biens	-	-	-	-
Production vendue de services	12 935	1 978	14 913	15 471
Chiffre d'affaires net	12 935	1 978	14 913	15 471
Production stockée			-	-
Production immobilisée			-	-
Subventions d'exploitation			1	0
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges			47	38
Autres produits			0	0
Total des produits d'exploitation			14 961	15 509
Achats de marchandises			2	3
Variation de stock de marchandises			-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements			0	-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			-	-
Autres achats et charges externes			8 293	9 609
Impôts, taxes et versements assimilés			293	258
Salaires et traitements			3 843	3 243
Charges sociales			1 579	1 304
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			280	255
Dotations aux provisions sur immobilisations			-	-
Dotations aux provisions sur actifs circulants			-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges			19	17
Autres charges			99	100
Total des charges d'exploitation			14 408	14 790
			RESULTAT D'EXPLOITATION	553
				719
Bénéfice attribué ou perte transférée			-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré			-	-
Produits financiers de participations			6 935	3 019
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			2	-
Autres intérêts et produits assimilés			175	364
Reprises sur provisions et transferts de charges			431	-
Différences positives de change			-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	-
Total des produits financiers			7 543	3 384
Dotations financières aux amortissement et provisions			109	257
Intérêts et charges assimilées			571	1 550
Différences négatives de change			-	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	-
Total des charges financières			681	1 808
			RESULTAT FINANCIER	6 862
			RESULTAT AVANT IMPOTS	7 416
				2 295
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital			47	49
Reprises exceptionnelles sur provisions et transferts de charges			79	69
Total des produits exceptionnels			127	118
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			407	1
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			57	29
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			99	57
Total des charges exceptionnelles			564	87
			RESULTAT EXCEPTIONNEL	(437)
				31
Participation des salariés aux résultats				-
Impôt sur les bénéfices			(1 210)	(641)
Total des produits			22 631	19 010
Total des charges			14 442	16 044
			BENEFICE OU PERTE	8 189
				2 966

20.5.3 Annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2009

Règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis conformément au Code de Commerce, au Plan Comptable Général et au décret du 29 novembre 1983, dans le respect des principes comptables fondamentaux :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- indépendance des exercices.

* Autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des immobilisations est la méthode du coût historique. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles sont calculés sur la base des taux suivants :

	Biens acquis neufs			Biens acquis d'occasion		
	Mode	Durée	%	Mode	Durée	%
Petits logiciels de bureautique	Linéaire	1	100	Linéaire	1	100
Logiciels liés à l'exploitation (V.U inférieure à 23 K€)	Linéaire	2	50	Linéaire	2	50
Logiciels liés à l'exploitation (V.U supérieure à 23 K€)	Linéaire	3	33,33	Linéaire	3	33,33
Installations techniques, matériels et outillages industriels	Linéaire	4	25	Linéaire	2	50
Installations générales, agencements et aménagements	Linéaire	4 à 10	25 à 10	Linéaire	2	50
Matériel de transport	Linéaire	4	25	Linéaire	2	50
Matériel de bureau	Linéaire	4	25	Linéaire	2	50
Matériel informatique	Dégressif	3	50	Linéaire	2	50
Mobilier	Linéaire	7 à 10	14 à 10	Linéaire	2	50

La société n'ayant que des immobilisations à faible valeur unitaire ou dont les composants ont une durée de vie relativement homogène, aucune immobilisation n'a été scindée par composant sur l'exercice.

* Participations, autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur brute d'inventaire est appréciée selon une double approche :

- valeur de marché basée sur le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation, le résultat net, les capitaux propres et l'effectif,
- valeur d'utilité basée sur le cash-flow généré de manière récurrente.

Lors du rachat de la société EKIS, AKKA Technologies a également acquis des obligations convertibles de cette société pour 2,5 M€. Au 31/12/2009, ces obligations ont été classées en autres titres immobilisés, cet investissement n'ayant pas une vocation court terme. Ces obligations convertibles sont à échéance au 14 avril 2014 et portent intérêts à 5%, plus 4% en cas de non conversion.

La crise financière et économique accroît les difficultés d'évaluation et d'estimation de certains actifs et passifs (en particulier des immobilisations financières), et les aléas sur les évolutions des activités. Les estimations faites par la direction ont été effectuées en fonction des éléments dont elle disposait à la date de clôture, après prise en compte des événements postérieurs à la clôture en prenant pour hypothèse que la crise serait limitée dans le temps.

* Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

* Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire déterminée par référence au dernier cours de l'exercice est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour la différence.

Le prix d'achat des valeurs mobilières de placement s'élève à 2 932 K€ au 31 décembre 2009 contre 6 111 K€ au 31 décembre 2008. Ces dernières sont constituées pour 2 810 K€ de SICAV de trésorerie dont le cours de clôture est de 2 815 K€. Les 122 K€ restant sont constitués de 81 119 actions propres AKKA Technologies dont le cours de clôture est de 907 K€.

* Indemnités de départ en retraite

Le montant des engagements au titre de l'indemnité de départ à la retraite fait l'objet d'une provision pour charges.

Le calcul du montant des engagements prend en compte :

- les droits acquis par chaque salarié selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière (préconisée par l'IAS 19),
- l'éventualité d'un départ à la retraite à 65 ans compte tenu du turn-over de chaque société du Groupe,
- la probabilité pour chaque salarié d'atteindre l'âge de la retraite,
- un taux de charges sociales de 45%,
- une croissance des salaires de 3%,
- un taux d'inflation de 2%.

Ce calcul fait l'objet d'une actualisation sur la base d'un taux OAT 10 ans.

* Droit Individuel de Formation (DIF)

Au 31 décembre 2009, les demandes de DIF mises en jeu par les salariés sont inexistantes. Le nombre d'heures acquises et non utilisées s'élève à 2 465 en 2009 contre 1 869 en 2008.

* Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres sur l'exercice 2009 s'analyse de la manière suivante (montants en K€) :

Capitaux propres au 31/12/2008	32 010
Dividendes versés sur l'exercice 2009	(5 040)
Variation de la prime d'émission	(10)
Variation des amortissements dérogatoires	(1)
Résultat de l'exercice 2009	8 189
Capitaux propres au 31/12/2009	35 148

Le capital social est passé de 14 806 K€ à 16 593 K€. Les variations sont les suivantes :

	Nombre de titres	Valeur nominal	Montant du capital
		en €	en €
1 ^{er} janvier 2009	9 677 076	1,53	14 805 926,28
Augmentation de capital pour actions gratuites (CA du 5 mars 2009)	104 600	1,53	160 038,00
Augmentation de capital dans le cadre de l'attribution d'une action gratuite pour 10 existantes (AGE du 23 juin 2009 - 14 ^{ème} résolution)	978 168	1,53	1 496 597,04
Augmentation de capital pour actions gratuites (CA du 12 octobre 2009)	85 000	1,53	130 050,00
31 décembre 2009	10 844 844	1,53	16 592 611,32

Instruments dilutifs

Les instruments émis par la société AKKA Technologies ayant un effet dilutif sont les suivants:

Instruments dilutifs	Nombre d'actions
Options de souscriptions d'actions émises le 28 mai 2004	4 000
Options de souscriptions d'actions émises le 14 mars 2006	48 996
BSAAR émis le 4 avril 2008	519 960
Actions gratuites émises le 17 juin 2008	2 070
Actions gratuites émises le 17 novembre 2008	7 000
Actions gratuites émises le 31 mars 2009	2 000
Actions gratuites émises le 25 novembre 2009	10 620
Total instruments dilutifs	594 646

Les actions gratuites seront définitivement acquises deux ans après leur attribution à condition que le bénéficiaire soit toujours en fonction dans le Groupe.

Les trois plans d'options de souscription d'actions ont les caractéristiques suivantes :

Date d'attribution par le conseil	Options de souscription		BSAAR
	28 mai 2004	14 mars 2006	04-avr-08
Nombre d'options attribuées	2 000	24 498	420 000
Nombre potentiel d'actions correspondant	4 000	48 996	519 960
Date de première levée possible	28 mai 2007	28 mai 2007	3 avril 2010
Date de dernière levée possible	28 mai 2008	28 mai 2009	
Date de première cession possible	28 mai 2012	28 mai 2014	
Prix d'exercice en euros	2,72 €	12,09 €	

Les BSAAR seront cotés sur Eurolist sous la référence FR0010575563 à compter du 3 avril 2010.

Aucune option n'a été exercée sur 2009.

* Provisions pour risques et charges

Les obligations à l'égard des tiers, qu'elles soient légales, réglementaires, contractuelles ou implicites font l'objet d'une provision pour risques et charges dès lors qu'elles existent à la date de clôture et qu'il est établi qu'elles donneront lieu à une sortie de ressources sans contrepartie équivalente de la part des tiers concernés.

Une revue régulière des éléments constitutifs de ces provisions (litiges commerciaux, litiges prud'homaux, restructuration...) est effectuée pour permettre les réajustements considérés comme justifiés.

* Covenants sur emprunts

Les covenants négociés avec les banques sur l'emprunt obligataire sont les suivants:

- ⇒ Ratio Gearing, correspondant au rapport Dettes brutes consolidées / Situation nette consolidée : ce ratio doit être inférieur à 1,5 au 31 décembre 2008, puis inférieur ou égal à 1 jusqu'à l'échéance finale des obligations soit le 3 avril 2013.
- ⇒ Ratio Leverage, correspondant au rapport Dettes brutes consolidées / EBITDA consolidé : ce ratio doit être inférieur à 3,8 au 31 décembre 2008, puis inférieur ou égal à 2 au 31 décembre 2009, puis inférieur ou égal à 1,5 à partir des comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2009, seul le ratio Gearing est respecté par le Groupe.

Cela s'explique par les difficultés résultant de la crise traversée par l'économie mondiale qui ont altéré les résultats 2009 avec notamment une baisse significative du chiffre d'affaires dans le secteur automobile.

* En l'absence d'accord formel écrit des banques ayant souscrits les obligations avant la date du 31 décembre 2009, l'emprunt obligataire a été positionné en dette à 1 an au plus dans le tableau des échéances des créances et des dettes.

* Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration

Montants en milliers d'euros	2009	2008
Rémunération fixe	670	670
Rémunération variable	400	265
Jetons de présence	Néant	Néant
Avantages en nature	Néant	Néant
Honoraires	150	400
Régimes complémentaires de retraite	Néant	Néant
TOTAL	1 220	1335

* Honoraires commissariat aux comptes

Le montant passé en charge au titre des honoraires de commissariat aux comptes pour 2009 est de 72 000 euros.

*Evénements marquants de l'exercice

- Acquisition du Groupe EKIS

AKKA Technologies a acquis fin novembre 2009 100% des titres de la société EKIS SAS en France. Cette société détient 9 filiales: EKIS France; EKIS System; EKIS Contracting; AIMTECH; PLANYTECH; EKIS Romania; CTR DOC; EKIS GmbH; EKIS UK.

- Acquisition de Real Fusio France

AKKA Technologies a acquis fin novembre 2009 40 % des titres de la société REAL FUSIO en France. En complément, AKKA Technologies a signé une promesse d'achat portant sur 60% des titres restant (11% entre le 01/12/10 et le 31/01/11, et 49% entre le 31/03/14 et le 31/05/14).

*Evénements postérieurs à la clôture

AKKA Technologies a procédé au rachat de 100% des titres de la société AKKA Innovation en date du 26 février 2010 (anciennement détenue par AKKA Informatique et Systèmes).

* Identité de la société consolidante

La société AKKA Technologies est la tête de Groupe dans la consolidation du Groupe AKKA.

* Intégration Fiscale

A compter du 1er janvier 2003, un groupe d'intégration fiscale a été créé. La société AKKA Technologies en est la société tête de Groupe.

La convention d'intégration fiscale prévoit que les filiales verseront à la société AKKA Technologies le montant d'impôt qu'elles auraient supporté en l'absence d'intégration fiscale. La créance d'impôt née d'éventuels déficits fiscaux de l'exercice est constatée dans les comptes de la société AKKA Technologies.

Le montant net de l'impôt économisé du fait de l'intégration fiscale au titre de l'année 2009 est de 1 677 K€.

Immobilisations

Montant en milliers d'euros	Valeur brute début 2009	Réévaluation courant 2009	Acquisitions courant 2009	Virements courant 2009	Cessions courant 2009	Valeur brute fin 2009
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	505	-	81	-	-	586
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	505	-	81	-	-	586
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements des constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	27	-	3	-	-	30
Installations générales, agencements, aménagements divers	216	-	1	-	1	215
Matériel de transport	77	-	35	-	35	77
Matériel de bureau et mobilier informatique	509	-	37	-	-	546
Emballages récupérables divers	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	828	-	76	-	36	868
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-	-	-
Autres participations	47 452	-	505	-	-	47 957
Autres titres immobilisés	-	-	2 500	-	-	2 500
Prêts et autres immobilisations financières	159	-	929	-	0	1 087
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	47 611	-	3 933	-	0	51 543
TOTAL GENERAL	48 944	-	4 090	-	37	52 997

Amortissements

Situation et mouvements de l'exercice en milliers d'euros	Montant début 2009	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2009
Frais d'établissement, de recherche et de développement	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	254	123	-	377
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	254	123	-	377
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Installations générales, agencements des constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	13	6	-	19
Installations générales, agencements, aménagements divers	60	22	0	82
Matériel de transport	56	22	15	63
Matériel de bureau et mobilier informatique	264	107	-	371
Emballages récupérables divers	-	-	-	-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	392	157	15	535
TOTAL GENERAL	647	280	15	912

Immobilisations amortissables en milliers d'euros	DOTATIONS			REPRISE			Montant amort à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort.fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort.fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement, de recherche et de développement	-	-	-	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	69	-	-	73	-	-	(3)
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	69	-	-	73	-	-	3
Terrains	-	-	-	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements des constructions	-	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	-	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et mobilier informatique	-	9	-	-	7	-	2
Emballages récupérables divers	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	9	-	-	7	-	2
Frais d'acquisition des titres de participation	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	69	9	-	73	7	-	(1)
TOTAL GENERAL non ventilé			78			79	(1)

Charges réparties sur plusieurs exercices	Montant début 2009	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant fin 2009
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Provisions

Nature des provisions	Montant au début 2009	Augmentations:		Diminutions		Montant à la fin 2009
		dotations de l'exercice	Utilisées au cours de l'exercice	Reprises de l'exercice		
Provisions réglementées						
Provision pour reconstitution des gisements (mines, pétrole)	-	-	-	-	-	-
Provisions pour investissement	-	-	-	-	-	-
Provisions pour hausse des prix	-	-	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	134	78	-	79	-	133
Dont majorations exceptionnelles de 30%	-	-	-	-	-	-
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger (av.1.1.92)	-	-	-	-	-	-
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger (ap.1.1.92)	-	-	-	-	-	-
Provisions pour prêts d'installation	-	-	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PROVISIONS REGLEMENTEES	134	78	-	79	-	133
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges	-	21	-	-	-	21
Provisions pour garanties données au clients	-	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	-	67	-	-	-	67
Provisions pour pensions et obligations similaires	17	19	-	17	-	19
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immobilisations	-	-	-	-	-	-
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	-	-	-	-	-	-
Prov. Pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	17	106	-	17	-	106
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Sur immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Sur immobilisation de titres mis en équivalence	-	-	-	-	-	-
Sur immobilisation de titres de participation	100	-	-	-	-	100
Sur autres immobilisations financières	4	7	-	-	-	10
Sur stocks et en cours	-	-	-	-	-	-
Sur comptes clients	43	-	-	-	-	43
Autres provisions dépréciations	431	36	-	431	-	36
TOTAL DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION	578	43	-	431	-	190
TOTAL GENERAL	730	227	-	528	-	429
		Dont dotations et reprises d'exploitation		19		17
		Dont dotations et reprises financières		109		431
		Dont dotations et reprises exceptionnelles		99		79
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice						-

Fonds commercial

En Milliers d'Euros	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Droit au bail	-	-	-	-
Fonds acquis ayant fait l'objet d'une protection juridique	-	-	-	-
Fonds acquis n'ayant pas fait l'objet d'une protection juridique	15	-	-	15
Fonds résultant d'une réévaluation légale	-	-	-	-
Fonds résultant d'une réévaluation libre	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	15	-	-	15

Échéances des créances et dettes

Etat des créances en milliers d'euros	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts (1) (2)	21	-	21
Autres immobilisations financières	1 066	1 066	-
Clients douteux ou litigieux	49	49	-
Autres créances clients	1 113	1 113	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	1	1	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9	9	-
Impôts sur les bénéfices	28 537	28 537	-
Taxe sur la valeur ajoutée	720	720	-
Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
Divers	-	-	-
Groupes et associés (2)	12 200	12 200	-
Débiteurs divers	102	102	-
Charges constatées d'avance	223	223	-
TOTAL DES CREANCES	44 041	44 020	21

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice 1

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice 88

(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques) -

Etat des dettes en milliers d'euros	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires (1)	20 000	20 000	-	-
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à un an maxi	70	70	-	-
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à plus d'un an	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	0	0	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	2 948	2 948	-	-
Personnel et comptes rattachés	950	950	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	797	797	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	78	78	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	24	24	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupes et associés (2)	38 310	38 310	-	-
Autres dettes	50	50	-	-
Dette représentative de titers empruntés	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL DES DETTES	63 227	63 227	-	-

(1) Emprunts soucrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés

Produits à recevoir

Nature des produits créances en milliers d'euros	Montant
<u>Immobilisations financières</u>	
Créances rattachées à des participations	-
Autres immobilisations financières	-
<u>Créances</u>	
Créances clients et comptes rattachés	-
Autres créances	111
<u>Valeurs mobilières de placement</u>	-
<u>Disponibilités</u>	-
<u>Autres</u>	-
TOTAL	111

Charges à payer

Nature des charges en milliers d'euros	Montant
Emprunts obligataires convertibles	-
Autres emprunts obligataires	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	70
Emprunts et dettes financières divers	-
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	270
Dettes fiscales et sociales	1 258
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
Autres dettes	-
<u>Autres</u>	-
TOTAL	1 598

Charges et produits constatés d'avance

Nature des charges en milliers d'euros	31-déc.-09	31-déc.-08
<u>Charges d'exploitation</u>		
Fournitures	10	23
Locations + maintenance	130	115
Relations Publiques	40	283
Frais de recrutement	22	137
Divers	13	24
<u>Charges financières</u>		
Frais gestion titres	9	9
<u>Charges exceptionnelles</u>		
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	223	591
Comparatif BILAN (Bilan Actif : 2050 rubrique CH)	223	591

Nature des produits en milliers d'euros	31-déc.-09	31-déc.-08
<u>Produits d'exploitation</u>		
<u>Produits financiers</u>		
<u>Produits exceptionnels</u>		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
Comparatif BILAN (Bilan Passif : 2051 rubrique EB)		

TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	223	591
---	------------	------------

Charges exceptionnelles

Nature des charges en milliers d'euros	Montant
<u>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</u>	
Pénalités de marchés	-
Pénalités et amendes fiscales et pénales	25
Dons, libéralités	-
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	-
Subventions accordées	-
Rappels d'impôts	-
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	481
<u>Charges sur exercices antérieurs</u>	
<u>Valeur comptable des éléments d'actifs cédés</u>	
Immobilisations incorporelles	-
Immobilisations corporelles	20
Immobilisations financières	37
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)	-
<u>Autres charges exceptionnelles</u>	
Malis provenant de clauses d'indexation	-
Lots	-
Malis provenant du rachat de titres propres	-
Charges exceptionnelles diverses	-
TOTAL	564

Produits exceptionnels

Nature des produits en milliers d'euros	Montant
<u>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</u>	
Débits et pénalités perçus sur achats et ventes	-
Libéralités reçues	-
Rentrées sur créances amorties	-
Subventions d'équilibre	-
Dégrèvements d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	-
Autres Produits exceptionnels sur opérations de gestion	79
<u>Produits sur exercices antérieurs</u>	
<u>Produits des cessions d'éléments d'actifs</u>	
Immobilisations incorporelles	-
Immobilisations corporelles	23
Immobilisations financières	25
Autres éléments d'actifs (sauf stocks et valeurs mobilières)	-
<u>Quote-part des subventions d'invest. Virée au résultat</u>	
<u>Autres produits exceptionnels</u>	
Bonis provenant de clauses d'indexation	-
Lots	-
Bonis provenant de rachat ou de ventes de titres propres	-
Produits exceptionnels divers	-
TOTAL	127

Composition du capital social

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	10 844 844	1 167 768	-	1,53 €
Actions amorties	-	-	-	-
Actions à dividende prioritaire	-	-	-	-
Actions préférentielles	-	-	-	-
Parts sociales	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-

Ventilation du chiffre d'affaires

Détail du chiffre d'affaires en milliers d'euros	décembre-09			décembre-08		
	France	Export	Total	France	Export	Total
Prestations de services	12 935	1 978	14 913	13 371	2 100	15 471
TOTAL	12 935	1 978	14 913	13 371	2 100	15 471

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	Décembre 2009					Décembre 2008
	Résultat avant report déficitaire	Réport déficitaire	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net	Résultat net
Résultat courant	7 416	-	7 416	613	6 803	2 268
Résultat exceptionnel à court terme	(437)	-	(437)	(146)	(291)	20
Résultat exceptionnel à long terme	-	-	-	-	-	-
Résultat intégration fiscale	-	-	-	-	-	-
Participation des salariés	-	-	-	-	-	-
Créances d'impôts	-	-	-	(1 677)	1 677	(678)
TOTAL	6 979	-	6 979	(1 210)	8 189	2 966

Information sur l'application des dispositions fiscales

Impact sur le résultat en milliers d'euros	Dotations	Reprises	Montant
Provisions réglementées			
Provision retraite	19	17	1
ORGANIC	25	24	1
Valeurs mobilières de placement	6	109	(104)
Frais d'acquisition des titres de participation	291	222	70
Provision construction	7	4	3
Autres provisions	347	377	(30)
Carry Back	-	-	-
Crédit d'impôt recherche et crédit d'impôt formation	-	-	-
IMPACT SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE			

Impact sur les capitaux propres en milliers d'euros	Dotations	Reprises	Montant
IMPACT SUR LES CAPITAUX PROPRES RESULTANT DES PROVISIONS REGLEMENTEES			

Effectif moyen

Catégories	Effectif moyen salarié		Effectif moyen mis à disposition		Total	
	31-déc.-09	31-déc.-08	31-déc.-09	31-déc.-08	31-déc.-09	31-déc.-08
Cadres	32	30	-	-	32	30
Agents de maîtrise	9	11	-	-	9	11
Employés et techniciens	-	-	-	-	-	-
Ouvriers	-	-	-	-	-	-
Total	41	41	-	-	41	41

Entreprise liées et participations

Postes en milliers d'euros	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
<u>Immobilisations financières</u>		
Avances et acomptes sur immobilisations	-	
Participations	47 857	
Créances rattachées à des participations	-	
Prêts	-	
<u>Créances</u>		
Avances et acomptes versés sur commandes	-	
Créances clients et comptes rattachés	933	
Autres créances	12 200	
Capital souscrit appelé non versé		
<u>Passif</u>		
Emprunts obligataires convertibles	-	
Autres emprunts obligataires	-	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	
Emprunts et dettes financières divers	38 310	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 709	
Autres dettes		
<u>Elements financiers</u>		
Produits de participation	6 743	
Autres produits financiers	191	
Charges financières	112	
<u>Autres</u>		
TOTAL	108 055	

Engagements financiers

Engagements donnés en milliers d'euros	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Avals:	-	-	-	-	-	-
Cautions						
Solybail pour la SCI les Favières	10	-	-	-	-	10
LB pour les marchés au Maroc	25	-	25	-	-	-
Fonds de commerce COMAU	3 575	-	3 575	-	-	-
Garanties						
Nantissement de titres	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
TOTAL	3 610	-	3 600	-	-	10

Engagements reçus en milliers d'euros	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Avals:	-	-	-	-	-	-
Cautions						
sur compléments de prix des croissance externes	5 200	-	-	-	-	5 200
Garanties	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
TOTAL	5 200					5 200

En complément de l'acquisition de 40% des titres de la société Real Fusio France, AKKA Technologies a signé une promesse d'achat portant sur les 60% des titres restants (11% entre le 01/12/10 et le 31/01/11 et 49% entre le 31/03/14 et le 31/05/14).

Liste des filiales et participations

Montant en milliers d'euros	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
AKKA DEVELOPMENT SAS	240	1 475	100,00%	229	229	-	-	6	1 314	-
AKKA MANAGER SARL	39	33	100,00%	39	39	-	-	3 669	92	50
AKKA CONSULTING SAS	100	(127)	100,00%	100	-	-	-	641	(1)	-
AKKA INGENIERIE PRODUIT SAS	976	6 465	100,00%	14 360	14 360	-	-	81 130	(3 752)	2 400
AKKA SWITZERLAND	67	1 032	100,00%	1 588	1 588	-	-	5 712	138	1 668
AKKA TECHNOLOGIES MAROC	26	226	100,00%	180	180	-	-	546	(78)	-
AKKA ROMSERV	8	266	100,00%	10	10	-	-	2 982	202	-
AKKA INGENIERIE PROCESS SAS	101	2 092	100,00%	1 499	1 499	-	-	38 878	2 280	1 600
AKKA TECHNOLOGIES INDIA	-	-	100,00%	1	1	-	-	-	-	-
AKKA SERVICES SAS	1 276	1 003	100,00%	12 895	12 895	-	-	6 080	2 243	-
GEPILOG SAS	40	(568)	100,00%	3 843	3 843	-	-	-	435	-
REAL FUSIO	40	133	40,00%	400	400	-	-	61	141	-
AKKA I&S SA	26 000	5 975	100,00%	8 955	8 955	-	-	121 677	7 226	-
AKKA INFORMATIQUE ET SYSTEMES SAS	990	4 139	25,00%	3 202	3 202	-	-	81 445	4 010	625
AKKA GESTION SAS	76	237	100,00%	8	8	-	-	5 827	417	350
ERDIMAT SAS	459	984	100,00%	544	544	-	-	-	13	50
AKKA SAONE VALLEY	3	-	100,00%	3	3	-	-	-	(2)	-
PIERRE'S PROJECT	38	55	34,00%	100	100	-	-	1 342	47	-
EKIS SAS	3 904	(2 798)	100,00%	-	-	-	-	683	(16)	-

Les informations relatives à la société Pierre's Projects sont basées sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

20.5.4 Rapport général des commissaires aux comptes – exercice clos le 31 décembre 2009

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AKKA TECHNOLOGIES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques, tel que décrit dans les "Règles et méthodes comptables" de l'annexe aux comptes annuels. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

La note "Règles et méthodes comptables – participations, autres titres immobilisés" de l'annexe expose les méthodes d'appréciation de la valeur d'inventaire des titres de participation. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la société. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Villeurbanne, le 15 avril 2010
Les Commissaires aux Comptes

ORFIS Baker Tilly S.A.

Deloitte & Associés

Michel CHAMPETIER

Dominique VALETTE

20.5.5 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur conventions réglementées

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec la société DUBAIA9 SAS

Personne concernée : Maurice RICCI

Date d'autorisation : Conseil d'Administration du 25 novembre 2009

Nature, objet et modalités : Convention de prestations de Direction Financière, de Ressources Humaines et de Secrétariat Général assurées par la société DUBAIA9 SAS (anciennement ORINVEST) à compter du 1^{er} décembre 2009.

Ces prestations seront réalisées moyennant le versement d'un montant forfaitaire annuel de 264 000 euros HT payable mensuellement par fraction de 22 000 euros HT.

Ce montant correspond au coût salarial des salariés ou mandataires sociaux de la société DUBAIA9 SAS affectés à l'exécution des prestations majoré d'une marge de 15%. Un ajustement en fonction des coûts réellement supportés par la société DUBAIA9 SAS sera pratiqué chaque année.

Ainsi le montant enregistré en charge sur l'exercice 2009 s'élève à 21 875 euros HT.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercice antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec la société AMF Investisseurs

Personne concernée : Alain TISSERAND

Nature, objet et modalités : Modification de la convention d'assistance et de prestations de services du 30 avril 2002 par le conseil d'administration du 25 mars 2008 : à compter du 1^{er} janvier 2008, le montant de la facturation annuelle passe de 200 000 euros HT pour 10 jours de travail mensuel à 150 000 euros HT pour 8 jours de travail mensuel.

Ainsi, le montant enregistré en charge sur l'exercice 2009 s'élève à 150 000 euros HT.

Villeurbanne, le 15 avril 2010
Les Commissaires aux Comptes

ORFIS Baker Tilly S.A.

Deloitte & Associés

Michel CHAMPETIER

Dominique VALETTE

20.6 Politique de distribution des dividendes

Dividendes versés au cours des 5 derniers exercices

Le tableau ci-dessous décrit les dividendes (en euros) par action, distribués au cours des cinq derniers exercices.

	2005	2006	2007	2008	2009 (1)
Dividende par action	0,500	0,630	0,330	0,520	
Montant des dividendes distribués	1 892 112	2 430 856	2 877 404	5 039 821	

(1) La politique de dividende n'est pas arrêtée

Le tableau ci-dessous décrit les dividendes (en euros) par action, distribués au cours des cinq derniers exercices et ceci à nombre d'actions comparables, soit 10 844 844 actions en circulation à la date du 31 décembre 2009.

	2005 (2)	2006 (2)	2007 (2)	2008 (2)	2009 (1)
Dividende par action	0,174	0,224	0,265	0,465	
Montant des dividendes distribués	1 892 112	2 430 856	2 877 404	5 039 821	

(1) La politique de dividende n'est pas arrêtée

(2) à nombre d'actions comparables (i.e. après retraitement des multiplications et divisions du nombre de titres et de l'opération d'attribution d'une action gratuite pour 10 actions détenues)

Politique de distribution

Le Groupe ne peut pas garantir le montant des dividendes qui pourraient être versés. Toutefois, il est envisagé de distribuer un dividende correspondant à environ 30% du bénéfice net consolidé (part du Groupe), sous réserve de l'analyse, pour chaque exercice, du bénéfice social de la société, de sa situation financière et de tout autre facteur jugé pertinent par le Conseil d'Administration.

Délai de Prescription

Les dividendes non réclamés sont, prescrits au profit de l'État, dans un délai de 5 ans à compter de la date de mise en paiement.

20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la connaissance de la société, il n'existe sur la période des douze derniers mois, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe ait connaissance qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir eu, ou ait eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société AKKA Technologies et/ou du Groupe AKKA Technologies.

Le plan de sauvegarde de la société AKKA I&S (ex-COFRAMI) arrêté par jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 4 septembre 2007 est signalé ici uniquement dans la mesure où il se poursuit, et que la troisième annuité du plan sera assurée conformément aux termes dudit jugement.

20.8 Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice

Non applicable.

21 Informations complémentaires

21.1 Capital social

21.1.1 Informations relatives au capital souscrit

Au jour de l'établissement du présent document de référence, le capital social est de SEIZE MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE SIX CENT ONZE EUROS ET TRENTE DEUX CENTIMES (16.592.611,32 €), divisé en dix millions huit cent quarante quatre mille huit cent quarante quatre (10.844.844) actions de 1,53 € de valeur nominale chacune.

Capital autorisé mais non émis

Etat des autorisations adoptées par les Assemblées Générales Mixtes du 23 juin 2009.

Date de l'assemblée générale	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration	Durée de la délégation	Fin	Utilisation au cours de l'exercice 2009
23/06/09	Émission de bons permettant aux actionnaires de souscrire à des actions nouvelle à des conditions préférentielles en période d'offre publique L 233-32 II	18 mois	Expire le 22 décembre 2010	Néant

23/06/09	Augmentation du capital avec maintien du DPS L 225-129-2 et L 228-92	26 mois	Expire le 22 août 2011	Néant
23/06/09	Augmentation du capital avec suppression du DPS L 225-129-2, L 225-135 et L 228-92	26 mois	Expire le 22 août 2011	Néant
23/06/09	Augmentation du capital avec suppression du DPS au profit d'une catégorie de personnes L 225-129-2, L 225-135 et L 228-92	26 mois	Expire le 22 août 2011	Néant
23/06/09	Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature L 225-147	26 mois	Expire le 22 août 2011	Néant
23/06/09	Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes sous la forme d'attribution d'actions gratuites d'élévation de la valeur nominale L 225-129-2	26 mois	Expire le 22 août 2011	Néant
23/06/09	Augmentation de capital réservée aux salariés L 225-129-6 et L 225-138-1 du Code de Commerce et L 443-5 du Code du travail	26 mois	Expire le 22 août 2011	Néant
23/06/09	Autorisation d'opérer sur les titres de la société L 225 -209	18 mois	Expire le 22 décembre 2010.	Contrat de liquidité
23/06/09	Annulation des titres Auto-détenus L 225 -209	24 mois	Expire le 22 juin 2011	Contrat de liquidité
23/06/09	Attribution d'actions gratuites L 225-197-1	38 mois	Expire le 22 août 2012	C.A. 31.03.09 2000 actions attribuées CA 25.11.09 10 620 actions attribuées CA 5.03.09

				104 600 actions nouvelles créés CA 12.10.09 85 000 actions nouvelles créés
23/06/09	Options d'achat d'actions L 225-177 et suivants	26 mois	Expire le 22 août 2011	Néant
23/06/09	Options de souscription d'actions L 225-177 et suivants	26 mois	Expire le 22 août 2011	Néant
23/06/09	Ajustement éventuel d'une émission de titres	26 mois	Expire le 22 août 2011	Néant

Modification du capital et des droits de vote attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques. Un rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture pour les exercices 2008 et 2009 est donné dans les comptes consolidés de l'exercice 2009 au paragraphe 20.3.6 ci-avant.

Acquisition par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 février 2005 a donné, pour une durée de dix-huit mois à compter de l'admission des actions de la société à la cote d'un marché réglementé, l'autorisation au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la société, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de Commerce.

Par délibération du 14 avril 2005, le Conseil d'Administration a décidé de faire usage de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 28 février 2005, à l'effet d'opérer sur les actions de la société. Ce programme de rachat d'actions a obtenu le 26 avril 2005 le visa de l'AMF sous le numéro 05-304.

L'autorisation au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la société a été renouvelée successivement, pour des durées chacune de dix-huit mois, par les Assemblées Générales Extraordinaires du 20 juin 2006, 28 juin 2007 et 24 juin 2008, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2009 a renouvelé, pour une durée de dix-huit mois ou jusqu'à la date de son renouvellement par l'Assemblée Générale Ordinaire l'autorisation au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

Titres concernés : actions ordinaires (code ISIN FR0004180537).

21.1.2 Titres non représentatifs du capital

Non applicable à l'exception des OBSAAR décrites ci-dessous.

21.1.3 Actions auto-détenues

Au 31 décembre 2009, la société AKKA Technologies et ses filiales possèdent 25 748 actions propres dans le cadre de son programme de rachat d'actions et 78 644 actions en dehors de ce programme. Le rapport de gestion du Groupe présenté au paragraphe 9.1 du présent document de référence apporte des précisions sur les actions auto-détenues.

21.1.4 Capital potentiel

Le capital potentiel de la société au 31 décembre 2009 était de 594 646 actions pouvant provenir de levée d'options de souscription d'actions et d'émission d'actions gratuites ou des BSAAR. A cette date, le pourcentage de dilution total potentiel représente 5,5% du capital. Un tableau récapitulatif des différents plans est présenté dans la note 4.9 des comptes consolidés au paragraphe 20.3.6.

21.1.5 Autres titres donnant accès au capital

Le 3 avril 2008, la société AKKA Technologies a émis 20 000 Obligations à Bons de souscriptions et/ou d'Acquisition d'Actions Remboursables (OBSAAR) d'une valeur nominale de 1 000 euros pour un montant de 20 millions d'euros.

L'émission a été réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Grâce à la partie non souscrite par les actionnaires principaux d'AKKA Technologies des 420 000 BSAAR émis, l'opération a également permis au Groupe d'intéresser à la réussite de sa stratégie ses dirigeants et cadres clés et de les fidéliser.

Sur la base du capital actuel, compte tenu du cours de l'action AKKA Technologies, du prix d'exercice des BSAAR (13,80 € par option ouvrant droit à 1,238 actions), le pourcentage de dilution potentiel lié à l'exercice des BSAAR est de 4,8%. Les BSAAR sont cotés depuis le 6 avril 2010 sous la référence FR0010575563.

21.1.6 Nantissements, inscriptions, garanties

A la date d'enregistrement du présent rapport, la société n'a pas connaissance de nantissements et autres sûretés portant sur les actions inscrites au nominatif.

Faisant suite au remboursement de l'ensemble des emprunts de la société AKKA Technologies sur l'exercice 2008 et le premier trimestre 2009, aucun des actifs de la société ne supporte de garanties.

21.1.7 Information sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Non applicable.

21.1.8 Tableau d'évolution du capital de la société sur les cinq dernières années

Date de l'Assemblée	Opération	Nombre d'actions émises	Valeur nominale des actions en €	Montant nominal de l'augmentation de capital en €	Prime d'émission d'apport ou de fusion	Montant cumulé du capital en €	Nombre cumulé d'actions
28 juin 2004	Division du nominal par trois	-	-	-	-	10 100 000	9 930 450
28 février 2005	Elévation du nominal par incorporation de réserves	-	1,02	29 059	-	10 129 059	9 930 450
4 mars 2005	Multiplification du nominal par trois	-	3,06	-	-	10 129 059	3 310 150
CA 14 avril 2005	Augmentation de capital	494 500	3,06	1 513 170	10 750 430 soit 21,74 € par action	11 642 229	6 804 650
CA 14 mars 2006	Augmentation de capital réservée aux salariés	9 118	3,06	27 901	199 775,38 €, soit 21,91 € par action	11 670 130	3 813 768
CA 22 juin 2007	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	76 700	3,06	234 702	-	11 904 832	
AG 28 juin 2007	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	389 046	3,06	1 190 481	-	13 095 313	
CA 31 décembre 2007	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	22 268	1,53	34 070	-	13 129 383	8 581 296
AG 24 juin 2008	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	858 129	1,53	1 312 937	-	14 442 320	9 439 425
CA 6 juillet 2008	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	26 320	1,53	40 270	-	14 482 590	9 465 745
CA 18 juillet 2008	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	185 726	1,53	284 161	-	14 766 751	9 651 471
CA 10 octobre 2008	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	25 604	1,53	39 176	-	14 805 926	9 677 076
CA 5 mars 2009	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	104 600	1,53	160 038	-	14 965 954	9 781 676
AG 23 juin 2009	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	978 168	1,53	1 496 597	-	16 462 561	10 759 844
CA 12 octobre 2009	Augmentation du capital par incorporation de sommes prélevées sur le compte «prime d'émission»	85 000	1,53	130 050	-	16 592 611	10 844 844

Extraits des statuts sur le capital :

- suivant délibération du Conseil d'Administration du 22 juin 2007 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 28 février 2005, le capital a été augmenté d'une somme de 234 702 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 76 700 actions nouvelles de 3,06 euros de valeur nominale. »
- suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 28 juin 2007, le capital a été augmenté d'une somme de 1 190 480,76 euros par incorporation de la « prime d'émission et la création de 389 046 actions nouvelles de 3,06 euros de valeur nominale. »
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 31 décembre 2007 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 28 février 2005, le capital a été augmenté d'une somme de 34 070,04 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 22 268 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale. »
- suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 24 juin 2008, le capital a été augmenté d'une somme de 1 312 937,37 euros par incorporation de la prime d'émission et la création de 858 129 actions de 1,53 euro de valeur nominale ».
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 6 juillet 2008 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 28 février 2005, le capital a été augmenté d'une somme de 40 269,60 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 26 320 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale. »
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 18 juillet 2008 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 28 février 2005, le capital a été augmenté d'une somme de 284 160,78 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 185 726 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- le Conseil d'Administration du 10 octobre 2008 a constaté deux augmentations de capital d'un montant global de 39 175,62 euros
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 5 mars 2009 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 28 juin 2007, le capital a été augmenté d'une somme de 160.038 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 104.600 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 23 juin 2009, le capital a été augmenté d'une somme de 1 496 957,04 euros par incorporation de la prime d'émission et la création de 978 168 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.
- suivant délibération du Conseil d'Administration du 12 Octobre 2009 et conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 28 juin 2007, le capital a été augmenté d'une somme de 130 050 euros par incorporation de sommes prélevées sur le compte « prime d'émission » et la création de 85 000 actions nouvelles de 1,53 euros de valeur nominale.

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- l'acquisition, l'administration, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et de titres sociaux,
- la prise de participations dans toute société industrielle, commerciale et/ou de services, la création et/ou l'acquisition de tous fonds de commerce ou branches d'activités intervenant dans le domaine de la transitique, notamment la conception, l'étude et la réalisation d'équipements et de systèmes d'automatisation industrielle,
- l'animation, la coordination de toute société et notamment pour l'exécution de tous mandats de gestion, direction, contrôle et de toutes prestations de services commerciaux, administratifs, informatiques ou autres, et la formation du personnel, le conseil de gestion et financier,
- le négoce, la fourniture de tous produits et articles utiles ou nécessaires au fonctionnement des sociétés avec lesquelles elle est en relation d'affaires,
- la prise, le dépôt, l'exploitation de brevets et marques,
- les apports en technologie, le développement du savoir-faire technique,
- toutes prestations de services, en particulier l'ingénierie, le conseil, l'assistance, l'organisation destinées aux entreprises industrielles, commerciales et de services,
- la formation de toutes personnes en tous domaines,
- l'organisation de manifestations de tous genres,
- la participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

21.2.2 Conseil d'Administration (article 15 des statuts)

La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les Administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des Administrateurs est de trois ans ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Nul ne peut être nommé Administrateur si, ayant dépassé l'âge de quatre-vingt ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'Administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'Administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Nul ne peut être désigné administrateur s'il est par ailleurs actionnaire de référence et / ou Administrateur et/ou mandataire social et/ ou dirigeant d'une entité qui a une activité concurrente directe ou indirecte à celle du Groupe AKKA Technologies.

Si au cours du mandat occupé au sein du Conseil d'Administration, un Administrateur devenait actionnaire de référence et/ou Administrateur et/ou mandataire social et/ou dirigeant d'une entité qui a en fait et en droit une activité concurrente à celle du groupe AKKA Technologies, il s'engage, avant toute prise de participation et/ou acceptation d'un mandat dans ladite entité, à en informer le Conseil d'Administration, qui seul décidera de la poursuite et/ou de la cessation de ses fonctions.

Les Administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était Administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'article L. 225-24 du Code de Commerce. L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Un salarié de la société ne peut être nommé Administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre d'Administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des Administrateurs en fonction.

Chaque Administrateur doit être propriétaire d'une action.

21.2.3 Droits et obligations attachés aux actions (article 12 et 13 des statuts)

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire au 31 décembre de l'année écoulée.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera accordé, dès son émission aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit de vote double.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de quatre ans.

Les actionnaires auront la faculté de renoncer individuellement, temporairement ou définitivement à leur droit de vote double. Cette renonciation ne sera opposable à la société et aux autres actionnaires qu'à la condition d'être notifiée à la société par lettre recommandée avec accusé de réception trois jours ouvrables au moins avant la tenue de l'Assemblée pour laquelle l'actionnaire entend renoncer à son droit de vote double.

21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Les droits des actionnaires ne peuvent être modifiés, dans les conditions prévues par la loi, que par une Assemblée Générale Extraordinaire, selon les conditions de quorum et de majorités fixées par le Code de Commerce.

Il n'existe pas de disposition plus restrictive dans les statuts.

21.2.5 Assemblées Générales

Convocation aux Assemblées (article 26 des statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur. En outre, le Comité d'Entreprise représenté par un de ses membres délégué à cet effet peut, dans les conditions prévues au I de l'article L. 432-6-1 du Code du Travail, demander au Président du Tribunal de Commerce, statuant en référé, la désignation d'un mandataire de justice chargé de convoquer l'Assemblée des actionnaires.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi.

Participation aux Assemblées (article 28 des statuts)

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité.

La participation aux Assemblées Générales, sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à un enregistrement ou à une inscription des actions dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire peut également participer à l'Assemblée par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire de vote à distance établi et adressé à la société selon les conditions et les délais fixés par la loi et les règlements

Deux membres du Comité d'Entreprise, désignés par le comité dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux Assemblées Générales. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.

La prochaine Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de la société AKKA Technologies se tiendra le 22 juin 2010 à 17h00 au Cercle de l'Union à Lyon.

Ordre du jour

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Rapport de gestion et de groupe établi par le Conseil d'Administration,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et sur les comptes consolidés,
- Rapport spécial du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne prévu à l'article L. 225-168 du Code de Commerce,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes faisant part de leurs observations sur le rapport du Président du Conseil d'Administration,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009, des comptes consolidés et quitus aux Administrateurs,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce et approbation desdites conventions,
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Franck RICCI,
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Alain TISSERAND,
- Autorisation d'opérer en bourse sur ses propres actions,

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Autorisation au Conseil d'Administration de réduire le capital par annulation d'actions ;
- Délégation à donner au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital en période l'offre publique d'acquisition par émission de bons soumis au régime de l'article L233-32 II du code de commerce ;
- Délégation au Conseil d'Administration d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ;

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

- Pouvoirs pour formalités

21.2.6 Dispositions ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle

Article 15 des statuts

Aux cours de l'Assemblée Générale du 24 juin 2008, aux termes de la douzième résolution, les statuts de la société ont été modifiés comme suit, tendant à insérer une clause d'exclusivité de mandat :

« Nul ne peut être désigné administrateur s'il est par ailleurs actionnaire de référence et / ou administrateur et/ou mandataire social et/ ou dirigeant d'une entité qui a une activité concurrente directe ou indirecte à celle du Groupe AKKA Technologies.

Si au cours du mandat occupé au sein du Conseil d'Administration, un administrateur devenait actionnaire de référence et/ou administrateur et/ou mandataire social et/ou dirigeant d'une entité qui a en fait et en droit une activité concurrente à celle du Groupe AKKA Technologies, il s'engage, avant toute prise de participation et/ou acceptation d'un mandat dans ladite entité, à en informer le Conseil d'Administration, qui seul décidera de la poursuite et/ou de la cessation de ses fonctions. »

Assemblée Générale du 23 juin 2009 - Septième Résolution

Aux cours de l'Assemblée Générale du 23 juin 2009, aux termes de la septième résolution, a été autorisée la possibilité, en période d'offre publique, d'émettre et d'attribuer gratuitement aux actionnaires des bons de souscription d'actions.

« Septième Résolution : *Délégation de compétence au Conseil d'Administration aux fins de décider de l'émission de bons de souscription d'actions à attribuer à titre gratuit aux actionnaires de la Société en période d'offre publique*).-

L'Assemblée Générale, statuant par exception aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et en application des dispositions des articles L 225-129 à L225- 129-6, L233-32 et L 233-33 du Code de Commerce dans leur rédaction issue de la loi Breton n°2006-3 87 du 31 mars 2006, délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, la compétence de décider de procéder, en France comme à l'étranger, à l'émission de bons de souscription d'actions attribuées gratuitement aux actionnaires de la société.

L'Assemblée Générale décide que les émissions visées au titre de la présente résolution ne pourront être mises en œuvre qu'au cours d'une offre publique portant sur les titres de la société, et que seuls les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique seront bénéficiaires de cette attribution gratuite de bons de souscription d'actions (...). »

21.2.7 Franchissements de seuils (article 12 des statuts)

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder de quelque manière que ce soit, un nombre d'actions représentant une fraction au moins égale à 2,5% du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales, ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la société, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de ce seuil de participation, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, du nombre total d'actions et des droits de vote attachés qu'elle possède ainsi que, le cas échéant, du nombre de titres donnant accès à terme au capital et les droits de vote qui y sont attachés.

Cette obligation s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus, chaque fois que la fraction du capital ou des droits de vote possédée, devient inférieure à l'un des seuils prévus.

En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, les actions excédant le seuil donnant lieu à déclaration sont privées de droits de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de 2 ans suivant la date de régularisation de la notification. Dans les mêmes conditions, les droits de vote attachés à ces actions et qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant.

Sauf en cas de franchissement de l'un des seuils visés au premier alinéa de l'article L 233-7 du Code de Commerce, cette sanction ne sera appliquée que sur demande consignée dans un procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaire(s) possédant, ensemble ou séparément, 5% au moins du capital social et/ou des droits de vote de la société.

Le respect de cette obligation de déclarer le franchissement de seuil de 2,5% du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales, ou tout multiple de ce pourcentage, ne dispense, en aucun cas, les actionnaires, personnes physiques ou morales, du respect des dispositions légales prévoyant une obligation de déclaration auprès de la société en cas de détention de plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la

moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote de la société, conformément aux dispositions des articles L 233-7 et suivants du Code de Commerce, le délai d'information étant, pour ces seuils, de 5 jours de Bourse.

21.2.8 Dispositions régissant les modifications de capital

Le capital social est modifié dans les conditions prévues par la loi.

22 Contrats importants

En dehors des contrats d'acquisitions décrits dans le paragraphe 5.2.1. ci-avant, le Groupe n'a pas conclu, à la date d'enregistrement du présent document de référence, de contrats importants autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires.

23 Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts

Non applicable.

24 Documents accessibles au public

Conformément à la Directive Transparence, AKKA Technologies dispose d'une rubrique « informations financières » sur le site www.akka.eu. A ce jour, les documents suivants sont consultables :

- les communiqués de presse
- les présentations des résultats annuels et semestriels
- les rapports financiers annuels et semestriels
- le calendrier des publications de l'exercice en cours
- les déclarations de droit de vote
- les déclarations des transactions sur actions propres
- les communiqués relatifs aux honoraires des commissaires aux comptes
- les documents de référence 2006 /2007/2008 visés par l'AMF
- les documents préparatoires aux Assemblées Générales
- le Rapport Annuel 2005
- la note d'opération visée par l'AMF en date du 30 mars 2005
- le document de base visé par l'AMF en date du 21 mars 2005

Les statuts de AKKA Technologies peuvent être consultés au siège social – 9/11, rue Montalivet – 75008 Paris.

DECLARATIONS BOURSIERES

Déclarations des transactions sur actions propres

Conformément à la Directive Transparence, les déclarations mensuelles ont été mises en ligne auprès du diffuseur agréé (www.actusnews.com) et peuvent être consultées sur le site du Groupe (www.akka.eu).

Conformément à la réglementation en vigueur, les déclarations mensuelles sont désormais transmises directement à l'AMF et peuvent être consultées sur le site du Groupe (www.akka.eu) dans la rubrique « **Espace Investisseurs** ».

25 Informations sur les participations au 31 décembre 2009

Se référer à la note 1.5 des comptes consolidés (paragraphe 20.3.6) décrivant le périmètre de consolidation du Groupe et à la liste des filiales et participations de la société AKKA Technologies figurant dans le paragraphe 20.5.3.

26 Honoraires des commissaires aux comptes et membres du réseau

L'information est donnée dans les comptes consolidés figurant au paragraphe 20.3.6 du présent document de référence.